DOCUMENT RESUME

ED 474 918 PS 031 160

AUTHOR	Doherty, Gillian
TITLE	Partners in Quality: Tools for Practitioners in Child Care Settings. Standards of Practice, Code of Ethics, Guide to Self-Reflection = Partenaires pour la qualite: Outils pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants. Normes de pratique, Code de deontologie, Guide d'introspection.
INSTITUTION	Canadian Child Care Federation, Ottawa (Ontario).
SPONS AGENCY	Human Resources Development Canada, Ottawa (Ontario).
ISBN	ISBN-0-9685157-7-0
PUB DATE	2000-00-00
NOTE	132p.; For related documents, see PS 031 156-162. Additional funding provided by Child Care Visions. Translated by Diane Archambault.
AVAILABLE FROM	Canadian Child Care Federation, 383 Parkdale Ave., Suite 201, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4, Canada ($8). Tel: 800-858-1412 (Toll Free); Tel: 613-729-5289; Fax: 613-729-3159; e-mail: orders@cccf-fcsge.ca; Web site: http://www.cccf-fcsge.ca.
PUB TYPE	Guides - Non-Classroom (055) -- Multilingual/Bilingual Materials (171)
LANGUAGE	English, French
EDRS PRICE	EDRS Price MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS
DESCRIPTORS	Change Strategies; *Child Care; *Child Caregivers; Codes of Ethics; Foreign Countries; Partnerships in Education; *Program Improvement; *Reflective Teaching; *Self Evaluation (Individuals); *Standards; Workshops
IDENTIFIERS	Canada; *Day Care Quality

ABSTRACT

Partners in Quality is a research and development project sponsored by the Canadian Child Care Federation and its affiliates to explore how child care providers, parents, and other partners can work together to support and improve quality in child care. This booklet, in both English and French, supplements a series to support child care providers and to enhance the dialogue within communities on the importance of quality child care environments. The booklet is designed to be used for two workshops within the Partners in Quality series, the first introducing the standards of practice and code of ethics for child care practitioners, and the second introducing the guide on self-reflection for child care practitioners. Following an introduction, the booklet is organized into four parts. Part 1, "Standards of Practice," provides a rationale for implementing standards of practice, describes the basis of the standards, and delineates the settings in which the standards apply. This part then presents standards of practice related to caring for children, partnerships with children's families, partnerships with colleagues and other community services, professionalism, and operation of a family child care home. Part 2, "Code of Ethics," presents eight principles from the code of ethics of the Canadian Child Care Federation. Part 3, "Guide to Self-Reflection for Practitioners in Child Care Settings," offers a tool to help caregivers think about their current practice and reflect upon possible changes. The instrument has 17 sections based on the standards of practice. Part 4 then lists 66 print resources, 5 self-study programs, 6 resource kits, 9 videotapes or videotape kits, 1 program, and 22 national/provincial organizations or associations. The standards section

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

contains 19 references and 8 endnotes. (KB)

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

ED 474 918

Partners in Quality

Tools

for Practitioners in Child Care Settings

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)
This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.
• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL IN MICROFICHE, AND IN ELECTRONIC MEDIA FOR ERIC COLLECTION SUBSCRIBERS ONLY, HAS BEEN GRANTED BY

Gaetane Huot

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

2A

Standards of Practice
Code of Ethics
Guide to Self-Reflection

A project of the Canadian Child Care Federation
in partnership with its provincial/territorial affiliate organizations

PS 031160

BEST COPY AVAILABLE

Tools
for Practitioners in Child Care Settings

ISBN: 0-9685157-7-0

Partners in Quality is a research and development project sponsored by the Canadian Child Care Federation and its provincial/territorial affiliates to explore how child care service providers, parents and other partners can work together to support and improve quality in child care. Although recognizing that regulation is important in setting the stage for quality, research shows that the interaction between the care provider and the child is a key component of quality child care. Resources that support the care provider in developing skills for self-awareness about their daily practice can make a significant contribution to enhancing quality. Through the work in Partners in Quality, we are exploring how to build on the traditional approaches to quality in order to strengthen and support child care providers working in all settings. We are developing resources to support and encourage reflective daily practice within a model of community dialogue and involvement.

The Partners in Quality resource series covers the following topics: Issues, Relationships, Infrastructure and Communities. The series is supplemented by several practical tools: standards of practice, a self-examination tool for child care practitioners, a code of ethics, and review tools for child care settings.

Affiliate Organizations of the Canadian Child Care Federation
Alberta Association for Family Day Home Services
Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador
Association of Early Childhood Educators, Ontario
Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia
Early Childhood Development Association of PE.I.
Early Childhood Educators of B.C.
Early Childhood Professional Association of Alberta
Fédération des centres de la petite enfance du Québec
Home Child Care Association of Ontario
Manitoba Child Care Association
Saskatchewan Child Care Association
School-Age Care Association of Ontario
Yukon Child Care Association
Western Canada Family Child Care Association of B.C.

Steering Committee
Karen Charlton, Chair, Alberta
Dianne Bascombe, Ontario
Lee Dunster, Ontario
Robyn Gallimore, Ontario
Jane Hewes, Alberta
Chris McCaffrey, Quebec
Trudy Norton, British Columbia
Marie Rosset, Manitoba

Principal Researcher
Gillian Doherty, Adjunct Professor, Department of Family Relations and Applied Nutrition, University of Guelph

Researchers
Allison Benner, Unit for Child Care Research, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Ruth Chapple, Consultant, Ottawa
Teresa Hunter, Unit for Child Care Research, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Marilynn Kuhn, Consultant, Ottawa
Alan Pence, Professor, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Andrew Taylor, Centre for Research and Education in Human Services, Kitchener

Production Coordination: Anne Maxwell
Design & Layout: Fairmont House Design
Translation: Diane Archambault/Min'Alerte
Printing: M.O.M. Printing

This project is funded by Child Care Visions, Human Resources Development Canada.

© CCCF, 2000

Canadian Child Care Federation
Suite 201, 383 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 4R4
Tel: (613) 729-5289 or 1 800 858-J412; Fax: (613) 729-3159; E-mail: cccf@cfc-efc.ca

Tools

for Practitioners in Child Care Settings

Standards of Practice
Code of Ethics
Guide to Self-Reflection

Table of Contents

Standards of Practice

Introduction **2**

Section A: Caring for Children **4**
- Standard One 4
- Standard Two 5
- Standard Three 5
- Standard Four 7

Section B: Partnerships with Children's Families **8**
- Standard Five 8
- Standard Six 9

Section C: Partnerships with Colleagues and Other Community Services **9**
- Standard Seven 9
- Standard Eight 10

Section D: Professionalism **11**
- Standard Nine 11
- Standard Ten 11
- Standard Eleven 11
- Standard Twelve 12

Section E: Operation of a Family Child Care Home **12**
- Standards Thirteen 12
- Standard Fourteen 13
- Standard Fifteen 13
- Standard Sixteen 14
- Standard Seventeen 15

Notes **16**

References **16**

Code of Ethics

Introduction 18
The Principles of the Code 19
Notes 22

Guide to Self-Reflection

Introduction 24

Section A: Caring for Children 25
- Standard One 25
- Standard Two 28
- Standard Three 29
- Standard Four 34

Section B: Partnerships with Children's Families 35
- Standard Five 35
- Standard Six 37

Section C: Partnerships with Colleagues and Other Community Services 38
- Standard Seven 38
- Standard Eight 39

Section D: Professionalism 40
- Standard Nine 40
- Standard Ten 41
- Standard Eleven 42
- Standard Twelve 43

Section E: Operation of a Family Child Care Home 44
- Standards Thirteen 44
- Standard Fourteen 46
- Standard Fifteen 46
- Standard Sixteen 48
- Standard Seventeen 49

Resources

..... 51

Standards of Practice

for Practitioners in Child Care Settings

by Gillian Doherty

Introduction

Definitions

The term **practitioner** refers to adults who work in the field of child care including: early childhood educators, family child care providers, family resource program personnel, resource and referral program personnel.[1]

A **child care setting** is a setting other than the child's home in which care and education is provided for the child by a person who is not a member of the child's immediate family.

Standards of practice are benchmarks or points of reference against which occupations and the proficiency of people in those occupations are measured or assessed.[2] Standards of practice are also known as occupational standards.

What is the scope of standards of practice?

Standards of practice identify the particular skills and abilities necessary to perform the required tasks in a competent fashion. Usually, they do not encompass the full range of tasks that are typically performed; instead, they focus on the "set of tasks [that are] deemed to be the critical aspect of the occupation."[3]

In trades where tasks can be described in a tangible and measurable way, standards of practice may be limited to delineation of the actual tasks to be performed. However, in occupations that cannot adequately be described in this fashion, such as the provision of child care, standards of practice often include the requirement that a practitioner "have a minimum level of understanding of the concepts, theories, and practices of the occupation before they can work in the field."[4]

Supporting and fostering child well-being and development in child care settings requires the provision of certain experiences. The extent to which these experiences are appropriate and effective depends, in part, on the skills, knowledge and abilities of the adults relating to the child. Similarly, establishing and maintaining a partnership with a child's family requires certain skills and abilities based on specific types of knowledge.

Why have standards of practice?

Regulation can increase the likelihood of quality in an early childhood setting by stipulating standards, such as child-to-adult ratios, that are consistent with those demonstrated through research to be associated with child well-being and supportive of child development. However, government regulations are simply enablers, not guarantees. Therefore, as noted by Griffin, it is essential that practitioners in early childhood settings themselves "develop and maintain the quality system that we seek."[5] Practitioners in other human service fields have done this through mechanisms such as the establishment and enforcement of occupational standards.

Various writers[6] have noted that standards of practice serve:

- as the basis for ensuring that the people receiving the service are not put at risk;
- to identify the type of preparation required and the skills needed to perform the work at an acceptable level;
- as guidelines in designing and delivering training and as a benchmark against which training can be judged;
- to assist training institutions to convey expectations to students, employers to convey expectations to directors and supervisors, and directors and supervisors to convey expectations to frontline workers;
- as a benchmark against which actual practice can be judged by the individual or by another person;

- as an aid in identifying an individual's training/skill/knowledge development needs; and
- to assist in the determination of whether people who obtained their basic qualification in another jurisdiction can meet the expectations of the jurisdiction in which they now wish to work.

The need for standards of practice in the early childhood field has been identified both in Canada[7] and in the United States.[8]

What is the basis of these standards of practice?

Standards of practice must be based on what practitioners actually do and the skills and abilities required to provide care that facilitates child well-being and development and supports the family in meeting its' responsibilities for the child. A Canadian consensus on the critical aspects of providing such care, whether the care is centre- or home-based, emerges from identifying the commonalities among recent statements developed through broad consultation in the field. The documents in question are:

- *The National Statement on Quality Child Care* (Canadian Child Care Federation, 1991);
- *Early Childhood Education Professional Competencies* (Coordinators of Early Childhood Education program in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology, 1991);
- *Certification Criteria* (Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia, 1993);
- *National Guidelines for Training in Early Childhood Care and Education* (Canadian Child Care Federation, 1994);
- *A Training Plan for Family Day Care Providers* (Family Day Care Association of Manitoba, 1994);
- *Step Ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program* (Alberta Association of Family Day Care Homes, 1994);
- *Early Childhood Education Program Standard* (Ontario College Standards and Accreditation Council, 1996);
- *Good Beginnings: Caregiving Skills for Family Child Care Providers* (Western Canada Family Child Care Association of B.C., 1996);
- *Child Care Sector Occupational Competencies* (B.C. Multi-lateral Task Force on Training, Career Pathing and Labour Mobility in the Community Social Services Sector, 1997).
- *Canadian Approaches to Family Support* (The Canadian Association of Family Resource Programs, 1995).

To whom do these standards of practice apply?

These standards apply to adults working with children in any of the following settings:

- **a family child care home** (all sections pertain to this setting);
- **a child care centre** (all the sections except section E pertain to this setting); and
- **a family resource program** that provides one or more of the following: regular or occasional child care, a half-day child development program such as Head Start or kindergarten preparation, a nursery school program, a parent/child/caregiver drop-in program, a play group, before- and after-school care, child minding to support another program for adults, for example, English or French as a Second Language, all sections pertain that are relevant to the services being provided. A family resource program is also known as a parent-child resource program or centre, a child-family support program, a family centre and a family place.

Section A

Caring for Children

Standard One

Protect and promote the psychological and physical safety, health and well-being of each child being cared for.

1. **The practitioner is able to maintain a sanitary environment that minimizes the risk of infection or food contamination through:**
   - maintaining the required level of cleanliness and sanitation; and
   - encouraging an awareness among the children of good health and hygiene practices.

2. **The practitioner is able to maintain a hazard-free environment that minimizes the risk of injury through:**
   - ensuring that indoor and outdoor areas, furnishings, toys, and equipment are in good repair and safe for use by the children;
   - ensuring the safe storage of all potentially dangerous materials;
   - providing supervision that is appropriate for the children's developmental levels;
   - developing and implementing effective procedures for emergency situations; and
   - assisting children to develop safety awareness.

3. **The practitioner is able to promote children's health through:**
   - providing snacks and meals that are nutritious and balanced and take into account cultural preferences within the parameters of the *Canada Food Guide or the Native Food Guide*, or, in situations where families are responsible for snacks, encouraging and assisting parents to follow the *Canada Food Guide* or the *Native Food Guide*,
   - monitoring children's health on a daily basis and reporting concerns about possible neglect or abuse as required by and outlined in current provincial or territorial legislation;
   - recognizing symptoms of illness and common childhood diseases and taking appropriate action as required; and
   - developing and implementing a specific procedure for administering medications; and
   - identifying and monitoring children who have allergies or chronic medical conditions that require special precautions or care and ensuring that such precautions are taken and/or the requisite care is provided.

4. **The practitioner is able to protect and promote children's psychological health and well-being by:**
   - providing an environment that conveys a sense of order, routine, consistency and continuity;
   - setting realistic expectations and clear limits and using positive and developmentally appropriate approaches to guiding children's behaviour, adapting approaches on the basis of knowledge of the individual child's personality, culture, level of development and the current situation;
   - providing experiences that are appropriate for the child's developmental level and responding to each child's efforts to grow and acquire skills in a positive manner;

- noting, accepting and respecting children's expression of their feelings, whether positive or negative, and the underlying message that is conveyed through body movement and/or facial expression;
- supporting children in openly expressing their positive and negative feelings through a range of verbal, non-verbal and culturally-based communication strategies; and
- providing activities that respect each child's individual ethnic and cultural heritage and encourage each child to feel proud of his/her heritage.

Standard Two

Develop and maintain a warm, caring and responsive relationship with every child and with the group of children.

1. **The practitioner is able to convey a warm and caring attitude through:**
   - using supportive and positive language, facial expressions and body language with children;
   - responding promptly, appropriately and sensitively to children's verbal and non-verbal expressions of need, their interests and their attempts to communicate; and
   - supporting and encouraging children who are experiencing difficulties and comforting children who are distressed.

2. **The practitioner is able to maintain a warm, caring and responsive relationship with children by:**
   - acknowledging and responding to each child's behaviours, interests and ideas in an attentive, respectful and consistent fashion;
   - being emotionally as well as physically available to each child; and
   - demonstrating respect for children's individual needs, culture and family context.

Standard Three

Plan and provide daily experiences that support and promote each child's physical, emotional, social, communication, cognitive and creative skills.

1. **The practitioner is able to develop and maintain an overall environment that supports and encourages the development of all the children by:**
   - planning and providing a developmentally appropriate mix of child-initiated and adult-initiated activities, active and quiet activities, solitary and group activities, and indoor and outdoor activities;
   - selecting materials and equipment that are appropriate for the children's developmental levels, areas of interest and cultural background and that promote skill development;
   - ensuring that materials and equipment are accessible to the children;
   - promoting active participation of all children by providing assistance in a variety of ways;
   - seeking and incorporating children's input;
   - recognizing and using everyday routines and activities as learning opportunities;
   - arranging movement from one activity to another in the daily routines so that they occur smoothly;
   - using community resources to broaden children's experience;

- organizing routines so that each child can receive some individual attention each day;
- recognizing delays in physical, cognitive, emotional or social development and taking appropriate action; and
- providing and/or accessing any supports that are required for the successful inclusion of children with handicapping conditions.

2. **The practitioner is able to support and promote each child's physical skills by:**
   - selecting a variety of toys, materials and equipment for both fine and gross motor activities and ensuring that the toys, materials and equipment are accessible to the children;
   - planning and implementing a variety of fine and gross motor activities that are appropriate to the children's developmental level and interests;
   - encouraging and supporting children to engage in a balance of fine and gross motor activities on a daily basis; and
   - using opportunities and planning activities that encourage children to use their senses by noting colours, odours, tastes, sounds and textures.

3. **The practitioner is able to support and promote each child's emotional well-being and growth by:**
   - helping children to recognize, express and accept a full range of feelings;
   - validating children's feelings and wishes and providing opportunities for their expression;
   - responding promptly to counter discriminatory words or actions;
   - assisting children to express their feelings and assert their wishes in socially acceptable ways;
   - supporting children's attempts to nourish their own self-esteem;
   - supporting children's independence and autonomy in culturally appropriate ways;
   - fostering the development of children's self-control and self-direction;
   - identifying indications of low self-esteem or negative self-concept and assisting children to deal with situations in which these occur; and
   - fostering cultural diversity in daily practice through incorporating foods, language, books, stories, history, music, pictures, games, dances and clothing that reflect individual children's cultural and family backgrounds and other cultures into the daily activities.

4. **The practitioner is able to support and promote each child's social skill development by:**
   - planning an environment and activities that support and encourage positive social interaction and the development of social skills;
   - fostering children's ability to understand and cooperate with others;
   - assisting children to understand the 'rules' and expectations of their peers; and
   - assisting children to develop effective and socially acceptable ways to handle conflict.

5. **The practitioner is able to support and promote each child's communication skills by:**
   - communicating with children in a style, manner and pace that is appropriate for their culture, developmental level and abilities;
   - providing opportunities and activities that encourage children to develop their listening and understanding skills;
   - encouraging children to express their needs, desires, feelings and thoughts non-verbally as well as verbally in a

manner that is consistent with the child's culture, personality and developmental level;
- attending to, and supporting children's attempts to communicate, and encouraging children to use their first language;
- talking with children, asking open-ended questions, expressing interest in what they are saying and seeking their opinions; and
- providing opportunities and activities for children to present their ideas through non-verbal means such as painting and music.

6. **The practitioner is able to support and promote each child's cognitive skills by:**
   - establishing an environment that encourages and supports children's exploration and problem-solving;
   - providing activities that stimulate children's curiosity, inventiveness, problem-solving and communication skills;
   - providing activities that set the stage for literacy and numeracy, such as counting, reading to children, and providing access to books;
   - engaging children in questioning, probing, and problem-solving; and
   - encouraging children to explain things and ideas, to predict what might happen and to experiment.

7. **The practitioner is able to support and foster children's creativity by:**
   - providing a variety of art, crafts, music, dress-up items and other materials for the children to use and a variety of opportunities for creative activities;
   - encouraging and supporting children's efforts to try new activities, to generate their own ideas and to use art and craft materials and toys in their own ways;
   - showing appreciation of and encouraging children's creative expression; and
   - introducing music, dance, art, stories and songs that reflect and affirm the cultures and interests of the children in care and other cultures.

Standard Four

Use a variety of observation techniques to identify children's skills, abilities, interests and needs and to evaluate the daily experience provided to the children.

1. **The practitioner is able to use a variety of observation techniques to identify children's skills, interests and needs and to evaluate the daily experience provided to the children by:**
   - selecting and using the informal and formal observation techniques that are the most appropriate for the situation in which the observation is to occur;
   - using appropriate observation techniques to monitor children's progress;
   - recording observations accurately and promptly and in a form that is suitable and useful for planning appropriate experiences for the children;
   - using appropriate techniques to analyze the information collected, recognizing and respecting differences in ability and cultural values and approaches when conducting and interpreting observations; and
   - identifying when an assessment may be required from another source and ensuring that an appropriate referral is made.

Section B

Partnerships with children's families

Standard Five

Establish and maintain an open, cooperative partnership with each child's family that supports the family in meeting their responsibilities for the child.

1. **The practitioner is able to establish and maintain an open, cooperative partnership with each child's family by:**
   - demonstrating to families respect and consideration for differences in child-rearing values and practices and individual, cultural and community values and traditions;
   - demonstrating to families a respect for their position as the child's primary caregiver and creating opportunities for families to feel comfortable in expressing their wishes and needs;
   - providing families with accessible information about service philosophy, policies, approaches and procedures before the child begins attending the child care setting and on an on-going basis;
   - using a variety of approaches to encourage families to share information about the child on a regular basis, including the child's likes, dislikes, and schedule and familial preferences regarding child-rearing practices, diet and dress;
   - assisting family members to feel welcome at any time that the child is present;
   - using a variety of approaches, including interpretation and the translation of materials as required, to communicate with families about the child on a regular basis, including the results of observations about the child's daily experiences and development;
   - providing a variety of user-friendly ways for families to be involved in program activities to the extent that they wish and to participate in programming decisions;
   - providing a variety of user-friendly ways for families to participate in policy decision-making;
   - working cooperatively with families to develop and implement program activities and caregiving routines that reflect children's cultural and religious backgrounds and the lifestyles of the children's families;
   - using negotiation and positive problem-solving strategies to find solutions to differences of opinion or difficulties; and
   - keeping family enquiries, conversations with families, and children's records confidential.

Standard Six

Strengthen the adults in the family in their roles as parents, nurturers and providers and empower them to act on their own behalf.

1. **The practitioner is able to strengthen and empower the adults in the family by:**
   - including them in a meaningful and active fashion in defining and determining their wishes, needs and goals for their child;
   - assisting them to identify and use their own strengths to address needs and problems;
   - being responsive to family requests for information or assistance;
   - providing parents with information about child development and suggestions to assist them in their parenting role in a way that respects cultural differences in child-rearing practices and the family's right to transmit their values, beliefs and cultural heritage to their children, encouraging them to use their home language with their children and to teach the practitioner about their culture;
   - providing accurate and up-to-date information about other community agencies, programs and supports; and
   - assisting families to develop and maintain social support networks.

Section C

Partnerships with colleagues and other community services

Standard Seven

Establish and maintain a collaborative working relationship with supervisors, colleagues, assistants and alternates.

1. **The practitioner is able to establish and maintain a collaborative working relationship with colleagues, assistants and alternates by:**
   - providing colleagues, assistants and alternates with verbal and practical support;
   - seeking out and incorporating into their own practice the ideas and experiences of directors and/or home visitors, colleagues, assistants and alternates;
   - resolving differences of opinion in an open, frank and respectful manner; and
   - fostering professional development by sharing learning experiences with others.

Standard Eight

Establish and maintain cooperative working relationships with other community services.

1. **The practitioner is able to establish and maintain cooperative working relationships with other community services by:**
   - identifying the roles and responsibilities of any other services involved with the child and/or family on a regular basis and, with the family's permission, establishing contact with these services;
   - assisting other services involved with the child and/or family on a regular basis to feel comfortable expressing their needs;
   - assisting other services involved with the child and/or family to feel welcome in the child care setting at any time the child is present, with the family's permission;
   - sharing information about children and families, if requested, within the parameters of the family's consent and in keeping with legislated or court requirements;
   - collaborating as part of a service provision team with other community agencies where this approach is appropriate;
   - developing and implementing ways to keep other community services informed about changes in the child care service that may affect children they are involved with or that may affect their service; and
   - working cooperatively with training services and institutions and, if involved in practicum placements, facilitating the learning opportunities provided to the students.

Section D

Professionalism

Standard Nine

Adhere to ethical standards in all aspects of practice.

1. **The practitioner is able to adhere to ethical standards in all aspects of practice by:**
   - accessing a provincial and/or national code of ethics and using same to guide practice;
   - conveying a sense of respect for the uniqueness of the individual in all dealings with others;
   - maintaining confidentiality regarding all personal information about children and families and sharing information only with the family's consent or when obliged to by legislation or court order;
   - demonstrating integrity in all relationships; and
   - accepting responsibility for the result of her/his actions.

Standard Ten

Balance one's personal and work roles.

1. **The practitioner is able to balance personal and work roles by:**
   - maintaining enthusiasm and effectiveness and protecting her/his physical and emotional health and balancing work with other activities; and
   - if a family child care provider, clarifying for family members her/his role and responsibilities and their responsibilities while other children are present and accommodating the needs of the family and the child care program in a way that protects the rights of each.

Standard Eleven

Reflect on one's own practice and identify areas where obtaining additional knowledge or changing approaches is indicated.

1. **The practitioner is able to reflect on their own practice and identify areas where obtaining additional knowledge or changing approaches is indicated by:**
   - examining her/his daily practice and knowledge base, assessing strengths, and identifying areas needing improvement; and

- evaluating performance feedback provided by others and using this to reflect on her/his practice and knowledge base.

Standard Twelve

Establish, implement, review and revise an achievable, realistic professional development plan.

1. **The practitioner is able to establish, implement, review and revise an achievable, realistic professional development plan by:**
   - establishing achievable and appropriate short- and long-term professional development goals and objectives;
   - identifying and accessing appropriate books, journals, and educational activities such as workshops, courses, and conferences to address her/his professional development plan; and
   - identifying the extent to which professional development goals and objectives have been met and/or continue to be relevant, and adjusting them accordingly.

Section E

Operation of a Family Child Care Home

Standard Thirteen:

Operate the family child care home as a small business consistent with legislative requirements.

1. **The practitioner is able to operate the family child care home as a small business consistent with legislative requirements by:**
   - maintaining current information about regulatory requirements;
   - meeting all applicable provincial and municipal regulations;
   - developing and implementing a written contract with each family and written policies in areas such as program philosophy, discipline and guidance methods, authorization for pick-up, children's personal care, fee schedules and child illness;
   - ensuring that written policies and procedures are understood by everyone concerned, implemented, reviewed for on-going relevance and effectiveness, and changed as required;
   - developing and implementing effective communication strategies to keep substitutes, co-providers and/or assistants aware of changes to policies or regulations;

- maintaining up-to-date records for each child, including health information and emergency numbers, and up-to-date business records in an organized manner;
- ensuring records and information are maintained in a way that protects confidentiality and meets legislative, regulatory and contractual requirements;
- using human and other resources in ways that maximizes their potential to foster the provision of quality child care;
- working with colleagues, assistants and alternates to develop and implement methods to evaluate the extent to which the overall program is meeting the needs of the children cared for and their families and taking corrective action as needed; and
- addressing all legal aspects pertaining to the operation of a family child care home.

Standard Fourteen

Manage the family child care home's financial resources so that they are used effectively.

1. **The practitioner is able to manage the family child care home's financial resources so that they are used effectively by:**
   - developing an annual operating budget and effective procedures for tracking income and expenses on an ongoing basis and taking corrective action as indicated;
   - developing and implementing procedures to obtain government funding and meet all reporting requirements for same; and
   - taking into account future financial needs when considering new enrolments in order to maintain the income that will enable the child care service to continue to function.

Standard Fifteen

Interact positively and effectively with a broad range of stakeholders including, but not limited to, families, colleagues, assistants, alternates, practitioner's family members, other community services and regulatory and/or agency staff and officials.

1. **The practitioner is able to interact positively and effectively with a broad range of stakeholders by:**
   - integrating the practitioner's own family into the family child care home while ensuring protection of family members' privacy and rights;
   - establishing and maintaining a co-operative partnership with the family of each child receiving care;
   - effectively communicating her/his philosophy, policies and procedures to families and to other people working in the home;
   - effectively soliciting input in regard to the home's policies and program from families and the community;

- working with colleagues, assistants and alternates to provide the families of the children being cared for with clear and timely information, assist families to express their needs and preferences, assist families in obtaining a fee subsidy if required, and to enable families to have meaningful input their children's care;
- working with colleagues, assistants and alternates to develop and implement user-friendly ways of providing child care and other related information to families;
- providing support for colleagues, assistants and alternates and working cooperatively with them;
- developing and maintaining a positive relationship with representatives of regulatory bodies and/or the sponsoring family child care agency;
- providing accurate information about the home and program to other organizations in the community;
- developing and maintaining on-going communication and collaborative working relationships with other community services for children and families;
- maintaining an awareness of and accessing required services from other community agencies; and
- providing information to the general public in order to increase general awareness about family child care and the role of family child care providers.

Standard Sixteen

Hire, develop and maintain knowledgeable, sensitive, and motivated colleagues, assistants and alternates.

1. **The practitioner is able to hire, develop and maintain knowledgeable, sensitive, and motivated colleagues, assistants and alternates by:**
   - developing job descriptions that accurately reflect the skills and abilities required of colleagues, assistants and alternates;
   - developing personnel policies, practices and procedures that are consistent with legislative requirements and amending them as required;
   - undertaking recruitment, hiring, orientation, job performance evaluation and terminations of colleagues, assistants and alternates in accordance with the home's policies and legislative requirements;
   - ensuring that others working in the home understand their job description and the home's personnel policies, practices and procedures;
   - providing support to others working in the home through promoting a physical and human environment that meets their needs along with opportunities for meaningful input into development of the home's policies and program; and
   - maintaining confidentiality regarding personnel issues.

Standard Seventeen

Ensure a safe, healthy, well-organized environment and purposeful daily program that meets the needs of the children being cared for and their families

1. **The practitioner is able to ensure a safe, healthy, well-organized environment and purposeful daily program that meets the needs of the children being cared for and their families by:**
   - working with colleagues, assistants and alternates to ensure that policies, procedures and practices are developed and implemented in regard to issues such as: safeguarding children's health and safety, nutrition, culturally sensitive care, the maintenance of updated medical and developmental progress records on all children, behaviour management, developmentally appropriate supervision of children, handling sick or injured children or emergencies, obtaining parental consent where applicable, release of children, and reporting protection concerns and/or complying with court orders;
   - providing training for others working in the home in regard to procedures for reporting protection concerns and/or complying with court orders and evacuation in the case of an emergency;
   - developing and implementing plans for responding to any allegations of misconduct by people working in the home;
   - working with colleagues, assistants, and alternates to ensure physical environments that are safe and clean, organized to provide for quiet and active activities, have materials and equipment that are developmentally appropriate in size and function, and to provide access to safe outdoor play space;
   - providing leadership and support for others working in the home in their development of the children's daily program so that activities and materials are culturally and developmentally appropriate;
   - assisting colleagues, assistants and alternates in selecting and using a variety of observational techniques to aid in the identification of children's skills, abilities, interests and needs and the evaluation of the activities provided for the children and the program as a whole;
   - working with colleagues, assistants and alternates to develop and implement a variety of user-friendly methods for providing families with information about the home's program and their children; and
   - working with colleagues, assistants and alternates to develop and implement a variety of user-friendly approaches for encouraging and supporting children and parents to express their needs and preferences and to have meaningful input into their children's care.

Notes

1. Canadian Child Care Federation, 1998, p.3.
2. Employment and Immigration Canada, 1993a, pp.3-4.
3. Employment and Immigration Canada, 1993, p.3.
4. Ibid., p. 15.
5. Griffin, 1994, p. 5.
6. Employment and Immigration Canada, 1993, pp. 7-8; Griffin, 1994, p.3; Occupational Competency Project, 1997, p.2.
7. Association of Early Childhood Educators, Ontario 1993, p. 3.
8. Willer, 1994, p. 9.

References

Alberta Association for Family Day Care Home Services. (1994). *Step Ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program.* Calgary, Alberta: Family Life Options.

Association of Early Childhood Educators, Ontario. (1993). *Final report for a feasibility study regarding legislation recognition of early childhood educators in Ontario.* Toronto: Author.

Canadian Association of Family Resource Programs. (1995). *Canadian approaches to family support.* Ottawa: Author.

Canadian Child Care Federation. (1991). *National statement on quality child care.* Ottawa: Author.

Canadian Child Care Federation. (1994). *National guidelines for training in early childhood care and education.* Ottawa: Author.

Canadian Child Care Federation. (1998). Draft Code of Ethics, *Interaction,* 11(4), 3-5.

Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia. (1993). *Certification criteria.* Halifax: Author.

Coordinators of Early Childhood Programs in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology. (1991). *Early childhood education professional competencies.* Toronto: Author.

Early Childhood Educators of British Columbia. (1992). *Code of Ethics.* Vancouver: Author.

Employment and Immigration Canada. (1993a). *Occupational standards and certification. Overview: Issues and trends.* Ottawa: Minister of Supply and Services. Publication No. LM-269-03-93.

Employment and Immigration Canada. (1993b). *Occupational standards and certification. Canadian practices.* Ottawa: Minister of Supply and Services. Publication No. LM-271-03-93E.

Family Day Care Association of Manitoba. (1994). *A training plan for family day careproviders.* Winnipeg: Author. **Note:** This organization has subsequently merged with the Manitoba Child Care Association, also in Winnipeg, and requests for copies of documents should be addressed to the Manitoba Child Care Association.

Griffin, S. (1994). *Professionalism: The link to quality care.* Ottawa: Canadian Child Care Federation.

Health Canada. *Canada's Food Guide for Children.* Ottawa: Minister of Supply and Services.

Jorde-Bloom, P. (1992). The child care director: A critical component of program quality, *Educational Horizons*, Spring, 138-145.

Occupational Competency Project. (1997). *Child Care Sector Occupational Competencies.* Vancouver, B.C: Multi-lateral Task Force on Training, Career Pathing and Labour Mobility in the Community Social Services Sector.

Ontario Colleges Standards and Accreditation Council. (1996). *Early Childhood Education Program Standard.* Toronto: Ontario Ministry of Education and Training.

Western Canada Family Child Care Association of B.C. (1996). *Good beginnings: Caregiving skills for family child care providers.* Delta, B.C: Author.

Willer, B. (1994). "Conceptual framework for early childhood professional development." In J. Johnson & J.B. McCracken (eds.). *Perspectives on professional development.* Washington, D.C: National Association for the Education of Young Children, pp. 4-23.

Code of Ethics

by the Canadian Child Care Federation

adapted from the Code of Ethics

of the Early Childhood Educators of B.C.

Introduction

Child care practitioners[1] work with one of society's most vulnerable groups – young children. The quality of the interactions between young children and the adults who care for them has a significant, enduring impact on children's lives. The intimacy of the relationship and the potential to do harm call for a commitment on the part of child care practitioners to the highest standards of ethical practice.

Child care practitioners accept the ethical obligation to understand and work effectively with children in the context of family, culture and community. Child care practitioners care for and educate young children. However, ethical practice extends beyond the child/practitioner relationship. Child care practitioners also support parents[2] as primary caregivers of their children and liaise with other professionals and community resources on behalf of children and families.

The Canadian Child Care Federation and its affiliate organizations recognize their responsibility to promote ethical practices and attitudes on the part of child care practitioners. The following principles, explanations and standards of practice are designed to help child care practitioners monitor their professional practice and guide their decision-making. These ethical principles are based on the *Code of Ethics* of the Early Childhood Educators of B.C. They have been adapted for use by adults who work with children and families in a variety of child care and related settings. They are intended both to guide practitioners and to protect the children and families with whom they work.

Professionalism creates additional ethical obligations to colleagues and to the profession.

Eight ethical principles of practice are presented. These principles are intended to guide child care practitioners in deciding what conduct is most appropriate when they encounter ethical problems in the course of their work. Each principle is followed by an explanation and a list of standards of practice that represent an application of the principle in a child care or related setting.

The ethical practice of child care practitioners reflects the eight principles. However, the resolution of ethical dilemmas can be difficult and there will be circumstances in which the ethical principles will conflict. In these difficult situations, it is recommended that child care practitioners carefully think through the likely consequences of giving priority to particular principles. By evaluating the consequences, it may become clear which principle ought to be given more weight. The preferred action should be the one which produces the least amount of avoidable harm. Child care practitioners are also encouraged to consult with colleagues to obtain different perspectives on the problem, always being mindful of confidentiality issues. However, the final decision will be made by the individual practitioner facing the ethical dilemma.

The Principles of the Code

- Child care practitioners promote the health and well-being of all children.
- Child care practitioners enable children to participate to their full potential in environments carefully planned to serve individual needs and to facilitate the child's progress in the social, emotional, physical and cognitive areas of development.
- Child care practitioners demonstrate caring for all children in all aspects of their practice.
- Child care practitioners work in partnership with parents, recognizing that parents have primary responsibility for the care of their children, valuing their commitment to the children and supporting them in meeting their responsibilities to their children.
- Child care practitioners work in partnership with colleagues and other service providers in the community to support the well-being of children and their families.
- Child care practitioners work in ways that enhance human dignity in trusting, caring and co-operative relationships that respect the worth and uniqueness of the individual.
- Child care practitioners pursue, on an ongoing basis, the knowledge, skills and self-awareness needed to be professionally competent.
- Child care practitioners demonstrate integrity in all of their professional relationships.

Child care practitioners promote the health and well-being of all children.

Child care practitioners are responsible for the children in their care. They create environments for children that are safe, secure and supportive of good health in the broadest sense. They design programs that provide children with opportunities to develop physically, socially, emotionally, morally, spiritually, cognitively and creatively. A healthy environment for children is one in which each child's self-esteem is enhanced, play is encouraged and a warm, loving atmosphere is maintained.

In following this principle, a child care practitioner:

- promotes each child's health and well-being;
- creates and maintains safe and healthy environments for children;
- fosters all facets of children's development in the context of the child, their family and their community;
- enhances each child's feelings of competence, independence and self-esteem;
- refrains from in any way degrading, endangering, frightening or harming children;
- acts as an advocate on behalf of all children for public policies, programs and services that enhance their health and well-being; and
- acts promptly in situations where the well-being of the child is compromised.

Child care practitioners enable children to participate to their full potential in environments that are carefully planned to serve individual needs and to facilitate the child's progress in the social, emotional, physical and cognitive areas of development.

Child care practitioners understand the sequences and patterns of child development and cultural influences on those patterns. They

use this knowledge to create environments and plan programs that are responsive to the children in their care. Child care practitioners implement programs and use guidance techniques that take into account the ages of the children and individual variations in their development.

In following this principle, a child care practitioner:

- considers cross-cultural variations in child-rearing approaches when assessing child development;
- applies the knowledge that the stages of physical, social, emotional, moral and cognitive development of each child may be different;
- determines where each child is on the various developmental continua and uses that knowledge to create programs that allow for individual differences and preferences; and
- uses developmentally appropriate methods and materials in working with children.

Child care practitioners demonstrate caring for all children in all aspects of their practice.

Caring involves both love and labour. Caring is at the core of early childhood education and is reflected in the mental, emotional and physical efforts of child care practitioners in their interactions with all children. Being cared for and cared about is consistently communicated to all children.

In following this principle, a child care practitioner:

- responds appropriately to each child's expressions of need;
- provides children with experiences that build trust;
- expresses warmth, appropriate affection, consideration and acceptance for children both verbally and non-verbally;
- communicates to children a genuine interest in their activities, ideas, opinions and concerns; and
- supports children as they experience different emotions and models acceptable ways of expressing emotions.

Child care practitioners work in partnership with parents, recognizing that the parents have primary responsibility for the care of their children, valuing their commitment to their children and supporting them in meeting their responsibilities to their children.

Child care practitioners share joint interest in the children in their care while recognizing that parents have primary responsibility for child-rearing and decision-making on behalf of their children. Child care practitioners complement and support parents as they carry out these responsibilities. Through positive, respectful and supportive relationships with parents, child care practitioners advance the well-being of children.

In following this principle, a child care practitioner:

- promotes considerate relationships with the parents of the children in care;
- respects the rights of parents to transmit their values, beliefs and cultural heritage to their children;
- supports parents with knowledge, skills and resources that will enhance their ability to nurture their children;

- encourages and provides opportunities for parents to participate actively in all aspects of planning and decision-making affecting their children; and
- builds upon strengths and competencies in supporting parents in their task of nurturing children.

Child care practitioners work in partnership with colleagues and other service providers in the community to support the well-being of children and their families.

Child care practitioners recognize that nurturing family environments benefit children. Child care practitioners work with other helping professionals to provide a network of support for families.

In following this principle, a child care practitioner:
- supports and encourages families by developing programs that meet the needs of those families being serviced;
- assists families in obtaining needed specialized services provided by other professionals; and
- advocates public policies and community services that are supportive of families.

Child care practitioners work in ways that enhance human dignity in trusting, caring and cooperative relationships that respect the worth and uniqueness of the individual.

Child care practitioners welcome and cherish children unconditionally. They respect the dignity of children, parents, colleagues and others with whom they interact. They demonstrate respect for diversity by valuing individuality and appreciating diverse characteristics including ideas and perspectives.

In following this principle, a child care practitioner:
- communicates respect by practising and promoting anti-bias interactions;
- supports and promotes the dignity of self and others by engaging in mutually enhancing relationships;
- plans inclusive programs that communicate respect for diversity regarding ability, culture, gender, socio-economic status, sexual orientation and family composition; and
- provides opportunities for all children to participate in childhood activities.

Child care practitioners pursue, on an ongoing basis the knowledge, skills and self-awareness needed to be professionally competent.

Early childhood professional practice is based on an expanding body of literature and research. Continuing education is essential. In-service skills training and self-awareness work prepare child care practitioners to fulfil their responsibilities more effectively.

In following this principle, a child care practitioner:
- recognizes the need for continuous learning;
- pursues professional development opportunities;
- incorporates into practice current knowledge in the field of early childhood care and education and related disciplines;

- assesses personal and professional strengths and limitations and undertakes self-improvement;
- articulates a personal philosophy of practice and justifies practices on the basis of theoretical perspectives; and
- shares knowledge to support the development of the field.

Child care practitioners demonstrate integrity in all of their professional relationships.

Child care practitioners are truthful and trustworthy. They communicate honestly and openly and endeavour to be accurate and objective. Child care practitioners treat as confidential information about the children, families and colleagues with whom they work. Information may be shared with colleagues and other helping professionals as required for the care and support of the children or as required by law. Child care practitioners acknowledge real or potential conflicts of interest and act in accordance with the principles of this code of ethics.

In following this principle, a child care practitioner:

- communicates with children, parents, colleagues and other professionals in an honest, straightforward manner;
- conscientiously carries out professional responsibilities and duties;
- identifies personal values and beliefs and strives to be objective;
- treats as confidential information concerning children, families and colleagues unless failure to disclose would put children at risk; and
- recognizes the potential for real or perceived conflict of interest and acts in accordance with the principles of the code where dual relationships with colleagues or families exist and/or develop.

Notes

1. This code uses the term *child care practitioner* to refer to adults who work in the field of child care including: early childhood educators; family child care providers; family resource program personnel; resource and referral program personnel; and instructors in early childhood care and education programs in post-secondary institutions.

2. This code uses the term "parent" to refer the parent or legal guardian or the adult who assumes the parental role in the care of the child.

Guide to Self-Reflection

for Practitioners in Child Care Settings

by Gillian Doherty & Lee Dunster

Introduction

The primary purpose of the self-reflection tool is to help you think about your current practice and reflect on whether there are things that you would like to change. It is for your use alone; no one else needs to see it. However, you might find it helpful to discuss your findings with a colleague.

The document has seventeen sections based on the Standards of Practice for Practitioners in Child Care Settings. Each section provides some descriptions for you to compare with your own practice. Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest. The sections may be done at different times and in any order. While each section is written to stand alone, practice in one section may influence practice in another. As a result, while you may start with a section that is of particular relevance for your current situation, you are encouraged to eventually go through all the sections. It is also recommended that you return to the self-reflection tool repeatedly so that you can identify what you are doing well and what areas may need attention.

This self-reflection tool is one of the many avenues that you can use to foster your personal growth as a child care practitioner. Other avenues include: discussing issues with your colleagues and seeking their feedback on your practice, participating in a child care professional organization, reading child care journals such as *Interaction*, and participating in workshops and conferences.

This self-reflection tool had its inspiration and beginnings in work sessions in Ottawa in the fall of 1997. The working groups thought through what is important for child care practitioners in family or centre-based settings to reflect on in their practice. The Steering Committee of the Partners in Quality Project would like to acknowledge the contributions to this process of the following:

Sandra Beckman
Whitehorse, Yukon

Christine Blackmore
Vancouver, B.C.

Ron Blatt
Winnipeg, Manitoba

Kris Bruneau
Whitehorse, Yukon

Shannon Cattoni
Calgary, Alberta

Pat Hogan
Lake Charlotte, Nova Scotia

Jenni Jardine
Calgary, Alberta

Cindy Jeanes
Regina, Saskatchewan

Darla Maurer
Edmonton, Alberta

Chris McCaffrey
Montreal, Quebec

Bev. McConnell
Winnipeg, Manitoba

Barbara McKee
Guelph, Ontario

Virginia O'Connell
Halifax, Nova Scotia

Jo-Anne Palanuk
Winnipeg, Manitoba

Trish Palmer
Coquitlam, British Columbia

Anne Ricard
Ottawa, Ontario

Marie Rosset
Winnipeg, Manitoba

Lesley Surtees
Regina, Saskatchewan

Joann Sweet
Centreville, Nova Scotia

Section A

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Caring for Children

Standard One

The practitioner protects and promotes the psychological and physical well-being of each child being cared for.

1. In order to maintain a sanitary environment that minimizes the risk of infection or food contamination:

a) I practise thorough hand-washing routines using warm water and soap before and after eating and food preparation and handling, after diapering and toileting, handling pets, wiping noses or whenever hands are soiled.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

b) I ensure that children practise thorough hand-washing routines using warm water and soap before and after eating and food preparation and handling, after diapering and toileting, handling pets, wiping noses or whenever hands are soiled.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

c) I sanitize food preparation and serving areas, diapering surfaces and potty chair after each use.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

d) I maintain separate food preparation and diapering areas.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

e) I sanitize toys, equipment and other surfaces regularly.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

f) I handle foods carefully to avoid contamination or spoilage, keeping hot foods hot and cold foods cold, and sanitizing utensils and surfaces.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

g) I ensure that all children have individual, easily identified, personal grooming items, linens, bottles and pacifiers and that these items are cleaned/laundered as required.

❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑ 4 ❑ 5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

2. In order to maintain a hazard-free environment that minimizes the risk of injury:

a) I do a visual check each day of the indoor and outdoor areas, toys, and equipment to ensure that they are hazard free, in good repair and safe for use by the children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I routinely undertake a detailed safety check of the environment to eliminate potential hazards.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I ensure that older children and other adults on the premises are aware of the potential safety risks to younger children of common items and engage their cooperation in keeping the environment safe.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I ensure that all potentially dangerous substances and items are stored out of reach of children
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I engage children in activities to help them gain awareness of safety issues and practices.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I provide supervision appropriate to the child's age, developmental level and personality.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I maintain current, valid first aid and CPR and/or infant CPR certification (depending on the ages of the children in my care).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I have on hand a fully equipped first aid kit that meets recommended standards (provincial/ territorial or local health authority).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I have an emergency evacuation plan; I orient new children to it and practise with all children monthly.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I plan for communication and action in emergency situations, whether in the usual care setting, or on field trips, and ensure that parents are aware of emergency procedures.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

3. In order to promote children's health:

a) I provide snacks and meals that are nutritious, well-balanced and take into account both parents' and children's preferences within the recommendations of the *Canada Food Guide* or the *Native Food Guide*. Where families are responsible for snacks, I encourage them to follow the *Canada Food Guide* or the *Native Food Guide*.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

b) I engage children in activities that promote good health and instruct and assist them with hand washing, teeth brushing, nose blowing and tissue disposal, and toileting.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I check each child each day on arrival to ensure they are in good health.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I have (or my centre has) health policies to protect the well-being of all children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I ensure that parents are aware of, understand, and comply with my/the centre's health policies; when or where parents fail to comply with health policies, I address the issue promptly in a clear and precise way.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I am familiar with symptoms of illness and common childhood diseases and take appropriate action as required.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I identify and monitor children who have allergies or chronic medical conditions that require special precautions or care and ensure that such precautions are taken and/or the requisite care is provided.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I follow a specific procedure for administering medications that meets all regulatory requirements.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I observe children each day and report concerns about possible neglect or abuse as required by provincial/territorial legislation.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

4. In order to protect and promote children's psychological health and well-being:

a) I ensure that both the child care environment and our activities reflect the culture and values of each child and his or her family.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I have a consistent daily routine that enables children to predict what comes next, but our routine is flexible enough to meet changing needs and circumstances.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I offer children a variety of activities that challenge their developing skills, but offer them many opportunities for success.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I have realistic expectations and set clear limits for the children and communicate these to parents and children in a positive manner.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I use only positive methods to guide children's behaviour, and avoid criticism, harshness, comparisons, negative language or physical punishment at all times.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I use a variety of responses to children's behaviour, considering the circumstances, viewing each child as an individual, with his or her own personality, culture, and level of development and understanding.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I am sensitive to children's needs and moods, whether expressed verbally or non-verbally, and respond promptly when a child is distressed or needs extra attention.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Two

The practitioner develops and maintains a warm, caring and responsive relationship with every child and with the group of children.

---

1. In order to maintain a warm and caring attitude to children:

a) I acknowledge and respond to children using supportive, encouraging and positive language with children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I use supportive, encouraging and positive non-verbal communications including facial expressions and body language with children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I greet each child and family warmly each day on arrival.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I use caring routines, from diapering to meal times, that take into account each child's culture and use those times as opportunities to bond with the children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I let children know that I am happy that they are with me.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I am gentle with children and show affection to each child in ways that make him/her feel comfortable and secure.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

2. In order to maintain a warm, caring, and responsive relationship with children:

a) I listen attentively to children and speak with them, not at them.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I show enthusiasm for and build on children's interests and ideas, offering materials and suggesting activities.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I enjoy sharing my own interests with the children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I show respect for children's individual needs, culture and family context.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I let children know that they can trust me by responding consistently and fairly at all times to all children and by respecting their confidences.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I show understanding with children when they are disappointed, anxious, upset or angry.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I celebrate children's achievements, large and small.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Three

The practitioner plans and provides daily experiences that support and promote each child's physical, emotional, social, communication, cognitive and creative skills.

---

1. In order to develop and maintain an overall environment that supports and encourages the development of all the children:

a) I provide activities appropriate for the children's developmental level including free play and planned activities – active and quiet, solitary and group, and indoor and outdoor activities.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide materials and equipment that are appropriate for the children's developmental levels, interests and cultures and that promote skill development.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I store and display materials, toys and equipment so that appropriate items are easily accessible to the children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I promote participation of all children by providing assistance in a variety of ways including adapting activities to the needs of children of different cultures and at varying developmental levels.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I involve children in planning and preparing for activities and seek their input when acquiring toys and materials.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I use everyday routines and activities as learning opportunities.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I arrange movement from one activity to another in the daily routine so that transitions occur smoothly.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I am alert to possible delays in children's physical, cognitive, emotional or social development and take appropriate action.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I provide and/or access supports that are needed for the successful inclusion of children with special/additional support needs.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I use community resources to broaden children's experience.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) I organize routines so that each child can receive some individual attention each day.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) I ensure television and/or video viewing is restricted to educational, developmentally appropriate programming and limit the amount of television children are permitted to view (e.g. a half hour per day for preschool-aged children, an hour per day for school-aged children).

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. In order to support and promote each child's physical skills:

a) I plan the environment to allow space for both fine and gross motor activities.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I select toys, materials and equipment appropriate for fine and gross motor activities.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I provide a variety of fine and gross motor activities that are appropriate to the children's developmental level.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I encourage children to engage in a balance of fine and gross motor activities on a daily basis.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I use opportunities and plan activities that encourage children to use their senses by noting colours, odours, tastes, sounds and textures.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

3. In order to support and promote each child's emotional well-being and growth:

a) I show respect and empathy for children's feelings, whether positive or negative.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I help children to recognize, express and accept a full range of feelings.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I employ a range of verbal and non-verbal, culturally-based communication strategies to encourage children to express their feelings.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I engage children in activities to develop language for expressing their feelings, and assist them in understanding the feelings of others.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I respond promptly to counter discriminatory words or actions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I provide frequent and sincere positive reinforcement to each child.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I encourage children to take pride in themselves as unique and special persons.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I encourage children to take pride in their culture, ethnicity, heritage and language.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I model positive self-esteem and self-respect at all times.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I allow children to assist in and take responsibility for routine chores and tasks.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) I allow children appropriate opportunities to make decisions and choices.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) I encourage and allow children to try things on their own.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

m) I involve children in setting appropriate limits and assist and encourage them to take responsibility for their actions.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) I am sensitive to indications of low self-esteem or negative self-concept and assist children to deal with situations in which these occur.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

4. In order to support and promote each child's social skills development:

a) I plan activities and routines to allow children opportunities to interact positively with one another.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I encourage a sense of community among the children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I provide activities that require cooperation and teamwork.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I assist children in understanding the feelings, expectations and needs of others.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I help children manage their anger and encourage them to resolve conflicts by talking about their concerns and working out solutions.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I model acceptance and respect for each of the children and their families.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I encourage children to provide assistance and support to one another.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

5. In order to support and protect each child's communication skills:

a) I communicate with children verbally and non-verbally in a style, manner and speed that is appropriate for their developmental level, culture, abilities and their personality.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide opportunities and activities that encourage children to develop their listening and understanding skills.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I pay attention to and support children's attempts to communicate.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I have frequent conversations with children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I ask children open-ended questions and seek their opinions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I encourage children to use their home language, both in the care situation and at home.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I encourage children and families whose home language is different from my own to teach me words, phrases and songs in their language and incorporate these into my program.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I provide opportunities and activities where children can express themselves through non-verbal means such as painting and music.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

6. In order to support and promote each child's cognitive skills:

a) I provide an environment that supports children's safe exploration of their world.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I encourage children's curiosity, questioning and probing and help them seek out answers.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I provide opportunities and activities that encourage inventiveness and problem-solving.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I encourage children to explain things and ideas, to predict what might happen and to experiment.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

7. In order to support and foster children's creativity:

a) I provide a variety of art, crafts, music, dress-up items and other materials for the children to use.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide a variety of opportunities and activities for creative expression.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I show appreciation for children's creative efforts and display their work proudly.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I allow opportunities for children to experiment with materials and toys and to use them in their own way.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I use music, dance, art, stories and songs that reflect and affirm the culture of the children in my care as well as that of other cultures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Four

That the practitioner uses a variety of observation techniques to identify children's skills, abilities, interests and needs and to evaluate the daily experience provided to the children.

---

1. In order to use and interpret observation techniques appropriately:

a) I use competently a range of informal and formal observation techniques to monitor children's progress, to identify children's skills, abilities, interests and needs, and to evaluate the daily experience provided to the children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I utilize the most appropriate observation technique(s) for the situation in which the observation is to occur, recognizing and respecting differences in ability, cultural values and approaches when selecting and utilizing observation techniques.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I record observations accurately and promptly.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I interpret my observations and develop appropriate objectives for each child and for the program.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I identify when an assessment may be required from another source and follow through with appropriate action.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Section B

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Partnerships With Children's Families

Standard Five

The practitioner establishes and maintains an open, cooperative partnership with each child's family.

1. In order to establish and maintain an open, cooperative partnership with each child's family that supports the family in meeting their responsibilities for the child:

a) I show respect and consideration for differences in child-rearing values and practices and individual, cultural and community values and traditions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I learn all that I am able to about varying cultural child-rearing values, practices and expectations, traditions, diet and dress.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I show respect for the parents' role as the child's primary caregivers, recognize their unique knowledge of their child and encourage them to share their expertise, needs, ideas and concerns about the child.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I follow (or my centre follows) a pre-enrolment process with each family that involves the exchange of comprehensive information about the child and family and the child care program, policies and procedures, philosophy and services.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I greet families warmly each day on arrival.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I use drop-off and pick-up times as an opportunity for informal conversations and exchanges of information between myself and the child's family.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

g) I use a variety of methods to communicate with families and encourage families to share information on an on-going basis.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I invite family members to visit with us at any time that the child is present.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I use a variety of methods to encourage and assist families to be involved in program activities and decision-making to the extent that they wish.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I work cooperatively with families to offer program activities that reflect children's cultural and religious backgrounds and the lifestyles of the children's families.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) I have (or my centre has) clear policies regarding issues of parental responsibility which parents understand and agree to before placing their child in care.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) I respond promptly and appropriately where differences of opinion occur or where parents fail to comply with policies, utilizing positive problem-solving strategies.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

m) I am aware of the importance to children of a positive relationship between their parents and myself.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) I keep family conversations, information and records confidential, unless I have the family's permission to share information or I am required to share information for the child's safety and well-being.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) I am familiar with other community resources and refer parents to those resources if required.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Standard Six

The practitioner strengthens the family in their roles as parents, nurturers and providers and empowers them to act on their own behalf.

1. In order to strengthen and empower the adults in the family:

a) I assist parents in defining their wishes, needs and goals for their child(ren).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I listen attentively and non-judgmentally to parents' ideas, views and concerns regarding their children.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I support and encourage parents in their role, and assist them to identify and use their own strengths to address needs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I respond promptly to family requests for information and assistance.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I share resources and information about child care and development with parents and offer them advice and suggestions if desired.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I ensure that parents feel comfortable exercising their rights to have their children cared for in a way that respects their culture, beliefs and values.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I assist families in developing and maintaining social support networks, introducing families to one another and encouraging discussion around common interests.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Section C

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Partnerships With Colleagues and Other Community Services

Standard Seven

The practitioner establishes and maintains collaborative working relationships with supervisors, colleagues, assistants, and alternates.

1. In order to establish and maintain collaborative working relationships with supervisors, colleagues, assistants and alternates:

a) I see myself, my supervisors, colleagues, assistants and alternates as a team.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide colleagues, assistants and alternates with verbal and practical support.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I seek out the ideas and experiences of supervisors, colleagues, assistants and alternates and incorporate these into my own practice.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I communicate my own concerns, and respond to concerns of supervisors, colleagues, assistants and alternates, in a calm and respectful manner.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I view differences in practice, caregiving and teaching styles as opportunities to learn new approaches.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I keep confidential private or personal information shared with me by supervisors, colleagues, assistants and alternates.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I do not gossip about supervisors, colleagues, assistants or alternates and discourage others from doing so.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Standard Eight

The practitioner establishes and maintains cooperative working relationships with other community services.

1. In order to establish and maintain cooperative working relationships with community services:

a) I am familiar with the roles, responsibilities, programs and services of other organizations involved with children and families.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide information on my/my centre's services to other organizations in the community.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I advocate for, and support, services for children and families in my community.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I utilize resources and services in the community to enhance the children's care and my performance.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I seek information from families regarding any other organizations involved with the child.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I establish, with the family's consent, contact with other organizations involved with the child and/or family.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I assist other organizations involved with the child and/or family, sharing information about children and families, if requested, within the parameters of the family's consent and in keeping with legislated or court requirements.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I collaborate as part of a service provision team with other community agencies where this approach is appropriate.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Section D

Professionalism

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Standard Nine

The practitioner adheres to ethical standards in all aspects of practice.

1. In order to engage in ethical practice:

a) I am familiar with the provincial and/or national Code of Ethics and use same to guide my practice.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I appreciate and celebrate, every person, adult and child, as a unique individual.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I keep confidential all personal information about children and families sharing such information only with the family's consent or when obliged to by legislation or court order.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I am reliable, trustworthy and honest in my relationships with others.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I accept responsibility for my actions and mistakes.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I belong to, and participate actively in, a child care association or organization.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I demonstrate pride in my work.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I take responsibility for my own professional development, accessing appropriate resources, training, advice and expertise.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I demonstrate respect and appreciation for the work of others involved with the care of children in all settings.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Standard Ten

The practitioner balances personal and work roles.

1. In order to maintain enthusiasm and effectiveness professionally:

a) I view my work as interesting and challenging.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I am continuing to grow and learn in my work.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I seek out opportunities to renew my enthusiasm and recharge my batteries.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I continually strive to enhance the status of the child care field and celebrate the important contribution we make.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I see myself as a valuable resource to families and to the community and seek out ways to share my expertise with others.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I recognize and have come to terms with the limitations inherent in my role and focus on the positive impact my work can have on children, families and the community.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. In order to meet my own needs as an individual:

a) I value and protect my own physical health, ensuring that I have adequate sleep, proper nutrition, fresh air, exercise and regular physical and dental check-ups.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I value and protect my emotional well-being, ensuring that I spend time with friends and family, engage in enjoyable hobbies and interests and have adequate time for relaxation.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I manage my time efficiently, accomplishing the "must do's" but saving some time for the "want to do's".
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

d) I have learned to say no, and do not respond to requests that are unrealistic, unreasonable or will demand too much of my time.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I have realistic expectations of myself and others.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Eleven

The practitioner reflects on his/her own practice and identifies areas where obtaining additional knowledge or changing approaches is indicated.

---

1. In order to reflect on my own practice and identify areas where obtaining additional knowledge or changing approaches is indicated:

a) I think critically about my daily practice and how I respond/react to situations and individuals.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I review situations that I find uncomfortable, difficult, or unfamiliar to determine the source of my discomfort or concern.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I access and utilize any available resources and information on examining/evaluating my performance.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I see self-reflection as an opportunity to identify areas where I can improve my performance and my satisfaction with my work.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. In order to use performance feedback provided by others to reflect on my practice and knowledge base:

a) I respect and appreciate the objectivity that others can bring to evaluating my practice and benefit from their feedback.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

b) I am confident enough in my own performance that I see the feedback of others as helpful and constructive.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I listen carefully and with an open mind to the feedback provided by others about my practice.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Twelve

The practitioner establishes, implements, reviews and revises an achievable, realistic, professional development plan.

---

1. In order to establish achievable and appropriate short- and long-term professional development goals and objectives:

a) I set goals for my professional development that are realistic and review them regularly to ascertain my progress, ensure continued relevance and adjust goals as necessary.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I prioritize my professional development goals, addressing first those areas that have the most immediate positive impact on my practice.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I seek out, identify and access appropriate books, journals, and educational activities such as workshops and courses to address my professional development plan.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Section E

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Operation of a Family Child Care Home

Standard Thirteen

The practitioner operates the family child care home as a small business consistent with legislative requirements.

This is accomplished:

1. **In order to ensure the efficient operation of my family child care home as a small business consistent with legislative requirements:**

a) I maintain current information about regulatory requirements.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I meet all applicable provincial and municipal regulations.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I ensure that assistants, co-providers or alternates are familiar with and meet all applicable provincial and municipal regulations.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I utilize a written agreement with each family which clearly states the responsibilities of both parties in the child care arrangement.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I utilize written policies and procedures regarding such areas as program philosophy, guidance methods, field trips, authorization for pick-up, child illness and administration of medication.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I review policies and procedures annually and make changes as required.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

g) I ensure that assistants, co-providers or alternates are familiar with, understand and comply with policies and procedures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I ensure that families are familiar with, understand, and comply with policies and procedures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I review policies and procedures annually with families, or more often if there have been changes or circumstances that warrant a review.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I respond promptly and appropriately if families, assistants, co-providers or alternates fail to comply with policies or procedures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) I maintain up-to-date, easily accessible, records for each child that includes health and emergency contact information and consent forms.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) I ensure that records are maintained in a way that protects confidentiality and meets legislative and regulatory requirements.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

m) I maintain up-to-date business and financial records in an organized manner.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) I ensure that I have comprehensive liability insurance coverage for my family child care business, including coverage when parents and children are in my home, on field trips, or in the care of alternates, assistants or co-providers.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) I use human and other resources in ways that maximizes their potential to foster the provision of quality child care.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

p) I work with alternates, co-providers and assistants to develop and implement methods to evaluate the extent to which the overall program is meeting the needs of the children and their families and methods for taking corrective action as needed.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Standard Fourteen

The practitioner manages the family child care home's financial resources so that they are used effectively.

1. In order to manage the family child care home's financial resources effectively:

a) I use an operating budget and have in place effective procedures for tracking income and expenses on an ongoing basis.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I periodically review my operating budget, income and expenses and take corrective action where indicated.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I am aware of the amount of income required to enable the child care service to continue and take that into consideration when planning hours of operation and enrolment.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I seek information about possible sources of funding, including government funding.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I access funding, where appropriate, and meet all reporting and other requirements for same.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Fifteen

The practitioner interacts positively and effectively with a broad range of stakeholders including, but not limited to, families, colleagues, assistants and alternates, practitioner's family members, other community services and regulatory and/or agency staff and officials.

1. In order to interact positively and effectively with a broad range of stakeholders:

a) I ensure that my family understands and supports my role and responsibilities as a family child care practitioner.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

b) I consider my family's needs in planning and operating my family child care home.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I provide opportunities for my family to actively participate in the family child care.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I keep my family informed about events, issues and any changes in the normal routines.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I establish and maintain a cooperative partnership with the family of each child receiving care.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I effectively communicate my philosophy, policies and procedures to families and to other people working in my home.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I consult with and seek input from families regarding the child care's policies and program and encourage and enable them to have meaningful input into their child's care.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I work with colleagues, assistants and alternates to provide the families of the children being cared for with clear and timely information and to assist them to express their needs and preferences.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) I assist families in obtaining a fee subsidy if required.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) I work with colleagues, assistants and alternates to develop and implement user-friendly ways of providing child care and other related information to families.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) I see representatives of regulatory bodies and/or the sponsoring family child care agency as an important resource to my program and maintain a positive relationship with them.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) I network with other organizations and family child care practitioners in the community and provide information about my program.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

m) I develop and maintain on-going communication and collaborative working relationships with other practitioners and community services for children and families.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) I maintain an awareness of and access resources and/or required services from other community agencies.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) I work cooperatively with training services and institutions and, if involved in practicum placements, facilitate the learning opportunities for the student.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

p) I provide information to the general public in order to increase general awareness about family child care and the role of family child care practitioners.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Sixteen

The practitioner hires, develops and maintains knowledgeable, sensitive, and motivated colleagues, assistants and alternates.

1. In order to hire, develop and maintain knowledgeable, sensitive, and motivated colleagues, assistants and alternates:

a) I have developed job descriptions that accurately reflect the skills and abilities required of colleagues, assistants, and alternates.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I have in place personnel policies, practices and procedures that are consistent with legislative requirements and that are reviewed periodically and amended as required.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I undertake recruitment, hiring, training, evaluation and termination of colleagues, assistants and alternates in keeping with my policies.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I ensure that others working with me are familiar with, and understand their job description and the personnel policies, practices and procedures.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

e) I provide support to others working with me, promoting an environment that meets their needs and opportunities for meaningful input into the development of the policies and the program.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) I maintain confidentiality regarding personnel issues.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Standard Seventeen

The practitioner ensures a safe, healthy, well-organized environment and purposeful daily program that meets the needs of the children being cared for and their families.

---

1. In order to ensure a safe, healthy, well-organized environment and purposeful program:

a) I work with colleagues, assistants, and alternates, to ensure that policies, procedures and practices are developed and implemented in regard to issues such as: safeguarding children's health and safety, nutrition, culturally sensitive care, maintenance of updated medical and developmental progress records on all children, behaviour management, developmentally appropriate supervision of children, handling sick or injured children or emergencies, obtaining parental consent where applicable, release of children, emergency evacuations, and reporting protection concerns and/or complying with court orders.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) I provide training for others working in the home in regard to all policies and procedures.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) I have in place plans for responding in the event of any allegations of misconduct by people working in the home.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) I work with colleagues, assistants and alternates to ensure physical environments that are safe, clean, organized to provide for quiet and active activities, have materials and equipment that are developmentally appropriate in size and function, and to provide access to safe outdoor play space.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) I provide leadership and support for others working in the home in their development of the daily program.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

f) I promote the use of a variety of observational techniques to assist in the identification of children's skills, abilities, interests and needs and the evaluation of the activities provided for the children and the program as a whole.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) I work with colleagues, assistants and alternates to develop and implement a variety of user-friendly methods for providing families with information about the home's program and their children.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) I work with colleagues, assistants and alternates to develop and implement a variety of user-friendly approaches for encouraging and supporting children and parents to express their needs and preferences and to have meaningful input into their children's care.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Evaluate your practice using a scale of 1 to 5, where 1 is the lowest and 5 is the highest.

Resources

Publications

Allen, J., Fisher, M., & Goldman, C. (1991). *Growing through play.* (Information geared to family child care providers related to development at different ages and ideas for activities and equipment, including homemade equipment). Available from the Canadian Institute of Child Health, 384 Bank Street, Suite 300, Ottawa, Ontario K2P 1Y4. Telephone (613) 230-8838. Fax (613) 230-6654.

Bailey, C. (1993). *Start-up multiculturalism: Integrate the Canadian cultural reality in your classroom.* Markham, Ontario: Pembroke Publishers.

Bailey, D. (1996). *Active learning for children with disabilities.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Bailey, D., & Wolery, M. (1992). *Teaching infants and preschoolers with disabilities.* Toronto: Maxwell Macmillan Canada.

Beebe, S.A., Beebe, S.J., Redmond, M.V., & Milstone, C. (1997). *Interpersonal communication.* Scarborough, Ontario: Allyn & Bacon Canada.

Bender, J., Elder, B.S., & Flatter, C. (1982). *Half a childhood: Time for school-age care.* Auburn House, Westport, CT.

British Columbia Ministry for Children and Families. *Supported childcare: Enhancing accessibility. A resource manual for communities, child care settings and child care providers.* (Information about ways to improve accessibility and adapt toys for children with special needs.) Available from the Child Care Branch, Ministry for Children and Families, Parliament Buildings, Victoria, B.C. V8V 1X4.

Canadian Child Care Federation (1988-). *Interaction.* (A quarterly magazine on child care and related issues published by the Canadian Child Care Federation, 201-383 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, K1Y 4R4. Telephone 1 800 858-1412, or (613) 729-5289.)

Canadian Child Care Federation (1988-). *Resource Sheets.* (The series contains over 50 resource sheets on a wide range of topics of interest to child care practitioners and parents.) Available from the Canadian Child Care Federation, 201-383 Parkdale Avenue, Ottawa, Ontario, K1Y 4R4. Telephone 1 800 858-1412, or (613) 729-5289.

Canadian Child Care Federation. (1992). *National statement on quality child care.* Ottawa: Author.

Canadian Children's Book Centre. (1994). *Share our story: Canadian multicultural books for young children.* (Annotated bibliography, information about authors, and an index to the cultural groups represented by the books.) Available from the Canadian Children's Book Centre, 35 Spadina Road, Toronto, Ontario M5R 2S9, Telephone (416) 975-0010.

Canadian Institute of Child Health. *Moving and Growing Series.* (A series of three booklets that outline exercises, activities and games for children up to six years of age.) Available from the Canadian Institute of Child Health, 384

Bank Street, Suite 300, Ottawa, Ontario K2P 1Y4. Telephone (613) 230-8838. Fax (613) 230-6654.

Canadian Paediatric Society. (1992). *Well-beings: A guide to promote the physical health, safety and emotional well-being of children in child care centres and family day care homes.* Toronto: Creative Premises Ltd., and (1994) *Little well-beings: A handbook on health in family day care.* They may be ordered through a bookstore or from the Canadian Paediatric Society, 401 Smyth Road, Ottawa, Ontario K1H 8L1.

Canadian Standards Association. (Revised edition, 1998). *A guideline on children's play spaces and equipment.* Available from the Canadian Standards Association, 178 Rexdale Blvd., Etobicoke, Ontario M9W 1R2, Telephone (416) 747-4000.

Canadian Toy Testing Council. *The toy report.* (A yearly publication that reviews toys for their safety.) Available from the Canadian Toy Testing Council, 22 Hamilton Avenue, Ottawa, Ontario K1Y 1B6, Telephone (613) 729-7101.

Cashin-Supos, A., Serra, L., DiNunizio, P., McCarl, K., & Quesnel, M. (1996). *Jelly beans in a jar: Inclusive child care — a practitioner's guide to integration in preschool settings.* (Provides hints for modifying, individualizing and adapting activities for children with special needs.) North York, Ontario: The Roeher Institute. Available through St. Catharines Association for Community Living, 437 Welland Avenue, St. Catharines, Ontario L2M 5V2.

Cech, M. (1991). *Global child: Multicultural resources for young children.* (Includes songs, folk toys, finger plays, games, recipes and art activities). Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Colorosso, B. (1995). *Kids are worth it — Giving your child the gift of inner discipline.* Toronto: Sommerville House Publishing.

DeVito, J. (1995). *The interpersonal communication book.* 7th edition. New York: Harper Collins College Publishers.

Dunster, L. (1994). *Home child care: A caregiver's guide.* Ottawa: Child Care Providers Association, Ottawa. Available from Home Child Care Publications, c/o 2085 Alton Street, Ottawa, Ontario K1G 1X3., Phone (613) 731-1991, Fax (613) 731-7975.

Dunster, L. (1992) *Supporting Family Day Care Providers.* Child Care Providers Association, Ottawa. Available from Home Child Care Publications, c/o 2085 Alton Street, Ottawa, Ontario K1G 1X3., Phone (613) 731-1991, Fax (613) 731-7975.

Dunster, L. (1993) *Caregiver to Caregiver: A Guide to Devèloping Caregiver Groups.* Ottawa: Child Care Providers Association. Available from Home Child Care Publications, c/o 2085 Alton Street, Ottawa, Ontario K1G 1X3., Phone (613) 731-1991, Fax (613) 731-7975.

Dunster, L. (1995) *Caring for the Caregiver.* Ottawa: Child Care Providers Association, Ottawa. Available from Home Child Care Publications, c/o 2085 Alton Street, Ottawa, Ontario K1G 1X3., Phone 613-731-1991, Fax 613-731-7975.

Eagan, R. (1994). *Kid concoctions.* Carthage, Illinois: Teaching and Learning Co.

Early Childhood Multicultural and Diversity Services. *Multicultural/anti-bias equipment resource list.* (This publication, updated annually, lists equipment, materials, toys, suppliers and prices for articles that aid in the development of a multicultural dimension in the classroom and assist children to understand and accept disabilities and varying ability levels.) Available from Multicultural and Diversity Services, 210 West Broadway, 3rd Floor, Vancouver, BC V5Y 3W2, Telephone (604) 709-8366, Fax (613) 709-5662.

Esbensen, S. (1984). The early childhood playground: An outdoor classroom.Ypsilanti, Michigan: High Scope Press.

Essa, E. (1995, 3rd edition). *A practical guide for solving preschool behaviour problems.* Albany, New York: Delmar Publications.

Faber, A., & Mazlish, E. (1982). *How to talk so kids will listen and listen so that kids will talk.* New York: Avon Books.

Fahlman, R., & Graeme, J. (1990). *Hand-in-hand: Multicultural experiences for young children.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Feldman, J. (1995). *Transition time: Let's do something different.* Mt. Rainer, Maryland: Gryphon House.

Fralick, P. (1989). *Make it multicultural — Musical activities for early childhood education.* Hamilton, Ontario: Mohawk College. Available through Mohawk College Campus Bookstore, 135 Fennell Ave. West, Hamilton, Ontario L8N 3T2, Telephone (905) 575-1212, ext. 3191.

Greenman, J. (1988). *Caring spaces, learning spaces: Children's environments that work.* Available from Child Care Information Exchange, P.O. Box 3249, Redmond, WA 98073-3249, Telephone 1 800 221-2864 or (206) 833-9394.

Gonzales-Mena, J., & Widmeyer, E.D. (1989). *Infants, toddlers and caregivers.* Mountain View, California: Mayfield Publishing.

Haas-Foletta, K., & Cogley, M. (1990). *School-age ideas and activities for after-school programs.* Available from School-Age Notes, P.O. Box 40205, Nashville, TN 37204.

Hall, N., & Rhomber, V. (1995). *The affective curriculum: Teaching the anti-bias approach to young children.* (Suggests activities for children from birth through school-age.) Toronto: Nelson Canada.

Hamilton, L. *Child's play 200 instant crafts and activities for preschoolers.* Redleaf Press, 450 N. Syndicate, #5, St. Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Health Canada. *Canada's food guide for children.* Available from Publications, Health Canada, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario K1A 0K9, Telephone 1 800 667-3355. This may also be available from your local public health unit.

Henricks, J., & Chandler, K. (1996). *The whole child.* Scarborough, Ontario: Prentice Hall Canada Inc.

Jorde, P. (1982). *Avoiding burn-out. Strategies for managing time, space and people in early childhood education.* Washington, DC: Acropolis Books.

Kilbride, K.M. (1997). *Include me too! Human diversity in early childhood.* (Discusses cultural and linguistic diversity). Toronto: Harcourt Brace & Company Canada Limited.

Kircinka, M.S. (1991). *Rasing your spirited child.* New York: Harper Collins Publishers.

Kohl, M.A. (1994). *Scribble cookies and other independent art experiences for children.* Mt. Rainer, Mayland: Gryphon House.

Maguire, J. (1990). *Hopscotch, hangman, hot potato and ha, ha, ha.* (A collection of activity ideas for preschoolers). Toronto: Simon & Shuster.

Marion, M. (1995). *Guidance of young children.* 3rd edition. Toronto: Prentice Hall.

Martin, E. (1988). *Baby games: The joyful guide to child's play from birth to three years.* Toronto: Stoddart Publishing Co. Ltd., Toronto. Also available through Redleaf Press, 450 N. Syndicate, #5, St. Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Martin, S. (1994). *Take a look: Observation and portfolio assessment in early childhood.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

McKay, M., Davis, M., & Fanning, P. (1995). *Messages.* Oakland, California: New Harbinger Publications.

Morris, L. R., & Schultz, L. *Creative play activities for children with disabilities — A resource book for teachers and parents.* Redleaf Press, 450 N. Syndicate, #5, St. Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Mulligan, V. (1996). *Children's play: An introduction for care providers.* (Information on how to support the play and skill development of children of different ages.) Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Musson, S. (1994). *School-age care: Theory and practice.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Neugebauer, B. (Ed.). *The wonder of it: Exploring how the world works.* (A group of articles that address how to support children's curiousity.)Available from Child Care Information Exchange, P.O. Box 3249, Redmond, WA 98073-3249, Telephone 1 800 221-2864 or (206) 833-9394.

Osbourn, H. *Room for loving, room for learning — Finding the space you need in your family child care home.* Available from Redleaf Press, 450 N. Syndicate, #5, St. Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Paasche, C., Gorrill, L., & Strom, B. (1990). *Children with special needs in early childhood settings: Identification, intervention and mainstreaming.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Pimento, B., & Kernested, D. (1996). *Healthy foundations in child care.* Toronto: Nelson, Canada.

Raines, S.C., & Canady, R. J. (1989). *Story stretchers: Activities to expand children's favorite books.* Mt. Rainer, Maryland: Gryphon House.

Regina Public Library. (1996). *Creative storytimes.* (Annotated list of picture books, lists of songs and films, information on using felt boards, finger plays and puppets.) Available from the Regina Public Library, P.O. Box 2311, Regina, Saskatchewan S4P 3Z5. Tel (306) 777-6030.

Shimoni, R., & Baxter, J. (1996). *Working with families: Perspectives for early childhood educators.* Don Mills, Ontario: Addison-Wesley Publishers Limited.

Silberg, J. *Games to play with toddlers.* Redleaf Press, 450 N. Syndicate, #5, St Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Stonehouse, A. *How does it feel? Child care from a parent's perspective.* (Discusses how 30 specific situations would feel from the perspective of a parent.) Available from Child Care Information Exchange, P.O. Box 3249, Redmond, WA 98073-3249, Telephone 1 800 221-2864 or (206) 833-9394.

Thompson, D. *Easy woodstuff for kids.* Mt. Ranier, Maryland: Gryphon House.

Turecki, S. *The difficult child.* Redleaf Press, 450 North Syndicate, #2, St. Paul, MN 55104, Telephone 1 800 423-8309.

Weitzman, E. (1993). *Learning language and loving it: A guide to promote children's social and language development in early childhood.* Available from the Hanan Centre, 252 Bloor Street West, #390, Toronto, Ontario M5S 1V5, Tel (416) 921-1073.

White, B. (1995). *Raising a happy, unspoiled child.* New York: Simon & Schuster Inc.

Williams, R.A., Rockwell, R.E., & Sherwood, E.A. (1987). *Mudpies to magnets: A preschool science curriculum.* Mt. Ranier, Maryland: Gryphon House.

Wilson, L. (1997). *Partnerships: Families and communities in Canadian early childhood education.* Scarborough, Ontario: International Thompson Publishing Nelson.

Wolf, D.P., & Neugebauer, B. (Eds.). *More than numbers: Mathematical thinking in the early years.* (A group of articles that suggests hands-on experiences to expose young children to mathematical ideas.) Available from Child Care Information Exchange, P.O. Box 3249, Redmond, WA 98073-3249, Telephone 1 800 221-2864 or (206) 833-9394.

Self-study Programs

Alberta Association for Family Day Care Home Services. (1996). *Step Ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program.* Available from Family Life Options, Suite 204, 4015 17th Avenue S.E., Calgary, Alberta T2A 0S8, Telephone (403) 273-8383.

Family Day Care Association of Manitoba.(1994) *Family Day Care Training Program.* Available from the Manitoba Child Care Association, 364 McGregor Street, Winnipeg, Manitoba R2W 4X3. Telephone (204) 586-8587, Fax (204) 589-5613.

School of Child and Youth Care, University of British Columbia (1996). *Working collaboratively with parents and professionals.* A self-study staff development package available from the University of Victoria Bookstore, General Book Department, P.O. Box 2200, Victoria, B.C. V8W 3H7, Telephone (604) 721-8314.

Western Canada Family Child Care Association. (1996). *Good Beginnings: Caregiving Skills for Family Child Care Providers.* Available from the Western Canada Family Child Care Association of B.C., #212 - 9527 120th Street, Delta, B.C. V4C 6S4. Telephone & Fax (604) 951-1870.

Family Child Care Training Program: Level 1 (2000). Twelve units covering a range of subjects including child development and guidance, health, safety, nutrition, relationships with families and the business of home child care. Broadly disseminated to the family child care community. The package may be reproduced for personal use or caregiver training and/or information purposes, provided such training and/or information is offered on a not-for-profit basis. Additional copies are available at $12 each for 1-9 packages or $10 each for 10 or more from the Canadian Child Care Federation, 201-383 Parkdale Avenue, Ottawa, ON K1Y 4R4, telephone (613) 729-5289 or 1 800 858-1412, fax (613) 729-3159 or email cccf@cfc-efc.ca.

Resource kits

Before I am six. A health and safety learning guide including games, songs, and finger play related to safety in the home and in traffic. Available from Red Cross Youth, Box 666, Halifax, Nova Scotia B3J 2P8.

HIV/AIDS and child care. A facilitator's guide, fact book, resource sheet and poster on universal precautions. Developed by the Canadian Child Care Federation. Available through the National AIDS Clearing House, Telephone (613) 725-3434, Fax (613) 725-9826.

Learn not to burn preschool program. Includes identification of eight key fire safety behaviours for children age 3 to 5, detailed lesson plans for the eight fire safety behaviours, an additional song lesson for each behaviour to be used with an accompanying audio cassette tape of fire safety songs, and learning/play activities to reinforce lesson plans. Available from the Canadian Association of Fire Chiefs, Telephone 1 800 668-2955.

Learn not to burn program for older children. Series of four books for children from kindergarten to grade three arranged in a four-step program that teaches 14 fire safety and burn prevention behaviours. Also included are songs and finger play games, Sparky puppets and activities, a play for children to perform, and instructions plus a masthead for developing a fire safety newsletter. Available from the Canadian Association of Fire Chiefs, Telephone 1 800 668-2955.

Max the Cat safety kits

1. *Healthy habits for healthy happy kids.* Deals with promoting hand washing among children, the kit includes a book "William won't you wash your hands?", a Max the Cat puppet, posters and resource sheets (1991). Publication #41.
2. *Safe and happy personal safety kit.* Features Max the Cat addressing the issue of child sexual abuse. The Kit contains a care provider's manual, a Max the Cat Puppet and a series of 14 full-colour posters. Second edition (1990), Publication #37

Both of these, and other educational materials, are available from The Canadian Institute of Child Health, 384 Bank Street, Suite 300, Ottawa, Ontario K2P 1Y4. Telephone (613) 230-8838. Fax (613) 230-6654.

Videotapes

Caring for young children. A series of five 25-minute videos produced by Dreams and Realities, Toronto, 1991. Available with a viewer's guide through Dreams and Realities, 212 King Street West, Toronto, M5H 1K5, Telephone (416) 599-3344.

Cutting the risk, keeping the magic: A guide to playground safety. (1997). Children's Services Division, Community Services Department, Municipality of Metropolitan Toronto, 10th floor, Metro Hall, 55 John Street, Toronto M5V 3C6, Telephone (416) 392-8128.

Early Childhood Multicultural Services. (1992). *Educating young children in a multicultural society: An introduction to goals, strategies and resources.* Available from Multicultural and Diversity Services, 210 West Broadway, 4th Floor, Vancouver, BC V5Y 3W2, Telephone (604) 739-9456, Fax (613) 739-3289.

Good beginnings: Family Day Care. A six-part series, including:
1. Introduction to family day care
2. Exploring children's development
3. Guiding children's behaviour
4. Promoting health, safety and nutrition
5. Planning children's experiences
6. Managing the business

Produced by the Western Family Child Care Association of B.C. Available through the Open Learning Agency, 4355 Mathissi Place, Burnaby, B.C. V5G 4S8, Telephone (604) 431-3210.

Kids are worth it! Barbara Colorosso, 1989. This may be available for loan from your local public library, local public health unit or may be purchased from Barbara Colorosso, Box 621108, Littleton, Colorado 80162. Telephone 1 800 729-1588, Fax (303) 972-1204.

Let babies be babies: Caring for infants and toddlers with love and respect. A six-part series including:
1. Rethinking infants and toddlers
2. Keeping babies healthy and safe (Parts 1 and 2)
3. Helping babies learn
4. Guiding the journey to independence
5. Understanding the partnership with parents
6. Caring for the caregiver

Available from the Manitoba Child Care Association, 364 McGregor Street, Winnipeg, Manitoba R2W 4X3, Telephone (204) 586-8587.

Making friends: early childhood social interaction. (1991). Three videotapes and a guide book on assessment, planning and implementation of strategies for behaviour guidance. Available from Anne Carr, Department of Early Childhood Education, Capilano College, 4508 West 12th Avenue, Vancouver, B.C.V6R 2R5, Telephone (604) 983-7570, ext. 2210.

The creative curriculum for family child care. (1991). Teaching Strategies Inc., P.O. Box 42243, Washington, D.C. 20015, Telephone 1 800 637-3652.

Welcome to parenting: The first six years. Five 25-minute segments on children's physical, mental and behavioural development, safety issues, and effective parenting techniques. Developed by Health Canada (1997) and available through Family Service Canada, Telephone 1 800 668-7808 or Fax (613) 722-8610.

Winning at teaching (1990) and *Winning at parenting without beating your kids* (this is from the series *Kids are worth it!* 1989). Both videotapes are available from Barbara Colorosso, Box 621108, Littleton, Colorado 80162. Telephone 1 800 729-1588, Fax (303) 972-1204.

Programs

The Nobody's Perfect Program. This provides a series of six to eight weekly group sessions with trained facilitators who assist caregivers and parents to discover positive ways of guiding children from birth to age five. Contact the National Office at 1430 Prince of Wales Drive, P.O. Box 38065, Ottawa, Ontario K2C 3X7. Telephone (613) 728-3307, Fax (613) 729-5421, e-mail:np-yapp@frp.ca.

National Organizations

Canadian Child Care Federation
201-383 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario K1Y 4R4
Telephone (613) 729-5289; (800) 858-1412
Fax (613) 729-3159
E-mail cccf@cfc-efc.ca

The Canadian Association of Family Resource Programs
707 - 331 Cooper Street
Ottawa, Ontario K2P 0G5
Telephone (613) 237-7667
Fax (613) 237-8515
E-mail info@frp.ca

Provincial Associations

Alberta

Alberta Association of Family Day Care Home Agencies
Red Deer College
Family Day Home
56th Avenue - 32nd Street
Red Deer, Alberta T4N 5H5
Telephone (403) 357-3601
Fax (403) 340-8940

Early Childhood Professional Association of Alberta
10227 118 Street
Edmonton, Alberta T5K 2V4
Telephone (403) 482-2116
Fax (403) 488-5545

British Columbia

Early Childhood Educators of B.C.
3rd Floor, 210 West Broadway
Vancouver, British Columbia V5Y 3W2
Telephone (604) 709-6063
Fax (604) 709-5662

Western Canada Family Child Care Association of B.C.
9527 - 120th Street, Suite 212B
Delta, British Columbia V4C 6S4
Telephone & Fax (604) 951-1870

Manitoba

Manitoba Child Care Association
364 McGregor Street
Winnipeg, Manitoba R2W 4X3
Telephone (204) 586-8587
Fax (204) 589-5613

New Brunswick

At the time of printing, no child care association existed in New Brunswick.

Newfoundland and Labrador

Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 21462
140 Torbay Road
St. John's, Newfoundland A1A 4J7
Telephone (709) 779-2630
Fax (709) 778-2602

Family Home Day Care Association of
Newfoundland and Labrador
20 Caroll Drive
Mount Pearl, Newfoundland A1N 3B1
Telephone (709) 368-2199
Fax (709) 368-6251

Northwest Territories

At the time of printing, no child care association existed in the Northwest Territories.

Nova Scotia

Certification Council of Early Childhood
Educators of Nova Scotia
1200 Tower Road, Suite 100
Halifax, Nova Scotia B3H 4K6
Telephone and Fax (902) 425-2147

Child Care Connections - N.S.
Suite 100, 1200 Tower Road
Halifax, Nova Scotia B3H 4K6
Telephone 1-800-565-8199 or (902) 423-8199
Fax (902) 492-8106

Ontario

Association of Early Childhood Educators,
Ontario
Suite 211, 40 Orchard View Blvd.
Toronto, Ontario M4R 2G1
Telephone (416) 487-3157
Fax (416) 487-3758

Home Child Care Association of Ontario
756 Ossington Avenue
Toronto, Ontario M6G 3T9
Telephone (416) 684-2183

Ontario Network of Home Child Care
Provider Groups
c/o Lee Dunster
2085 Alton Street
Ottawa, Ontario K1G 1X5
Telephone (613) 731-1991
Fax (613) 731-7975
Email dunster@sympatico.ca

School-Age Care Association of Ontario
Box 31087
1300 King Street East
Oshawa, Ontario L1H 8N9
Telephone (905) 457-4220
Fax (905) 266-5835

Prince Edward Island

Early Childhood Development Association
of P.E.I.
81 Prince Street
Charlottetown, P.E.I. C1A 4K3
Telephone (902) 894-5221
Fax (902) 368-7180

Québec

Association des éducatrices et éducateurs
en milieu familial du Québec
1287, rue St-Paul
Ancienne-Lorrette, Québec G2E 1Z2
Telephone (418) 877-2363 or 1 877 530-2363
Fax (418) 877-4311

Association of Early Childhood Educators
Quebec/Association des éducateurs et
éducatrices de la petite enfance Québec
Suite 201, 828 boul. Décarie
St. Laurent, Québec H4L 3L9
Telephone (514) 747-0519
Fax (514) 748-5596

Concertaction inter-régionale des centres
de la petite enfance
du Québec
438, rue Victoria
St-Lambert, Québec J4P 2J4
Telephone (450) 672-2799
Fax (450) 672-9648

Fédération des centres de la petite enfance
du Québec
4875, rue de la Promenade-des-soeurs
Cap-Rouge, Québec G1Y 2W2
Telephone (418) 659-3059
Fax (418) 659-7957

Saskatchewan

Saskatchewan Child Care Association
628 - 10th Street
Saskatoon, Saskatchewan S7H 0G9
Telephone (306) 664-4408
Fax (306) 664-7122

Yukon

Yukon Child Care Association
P.O. Box 5439
Whitehorse, Yukon Y1A 5H4
Telephone (403) 668-3809
Fax (403) 668-7199

Other Resources

Information and/or pamphlets may also be available from the following:

- local public health unit;
- local pharmacy;
- local children's hospital (for example, the poison control centre);
- local branch of the Canadian Red Cross;
- fire department;
- provincial/territorial government's safety council;
- other family or centre-based child care providers;
- elementary school teachers; and
- the Early Childhood Education program at your local community college.

Family child care providers can obtain additional relevant information from:

- an accountant, insurance broker (or agent), and lawyer who have prior experience with family child care and are familiar with the relevant legislation;
- the local Revenue Canada office for questions related to income tax;
- the municipal office for requirements on a business licence to operate in your community.

Partenaires pour la qualité

Outils

pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants

Normes de pratique
Code de déontologie
Guide d'introspection

Un projet de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
en partenariat avec ses organismes affiliés des provinces et des territoires

Outils

pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants

ISBN: 0-9685157-7-0

Partenaires pour la qualité est un projet de recherche et développement parrainé par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et ses organismes affiliés des provinces et des territoires ayant pour but d'examiner la façon dont les intervenantes en services de garde à l'enfance, les parents et les autres partenaires peuvent se donner la main pour favoriser et améliorer la qualité des services de garde d'enfants. Bien qu'il soit reconnu que la réglementation est une importante voie d'accès à la qualité, la recherche montre que l'interaction entre l'intervenante et l'enfant constitue un élément clé d'un service de garde de qualité. Les ressources pouvant aider l'intervenante à développer des outils d'introspection lui permettant d'évaluer sa pratique quotidienne peuvent contribuer de façon importante à l'amélioration de la qualité. Le travail que nous effectuons dans le cadre du projet Partenaires pour la qualité nous permet d'enrichir nos visions traditionnelles de la qualité afin de venir en aide aux intervenantes travaillant dans différents contextes de services de garde et de donner davantage de poids à leurs méthodes d'intervention. Nous développons des ressources destinées à soutenir et à encourager une pratique quotidienne réfléchie, d'après un modèle de dialogue et de participation communautaires.

La série de ressources produites dans le cadre du projet Partenaires pour la qualité aborde quatre domaines : les enjeux, les relations, l'infrastructure et les collectivités. Viendront s'y ajouter plusieurs outils pratiques : des normes de travail, un outil d'auto-examen pour les personnes qui œuvrent dans le domaine des services de garde, un code de déontologie, des outils d'examen des milieux de garde.

Organismes affiliés à la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
Alberta Association for Family Day Home Services
Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador
Association of Early Childhood Educators, Ontario
Association ontarienne de garde d'enfants à domicile
Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia
Early Childhood Development Association of P.E.I.
Early Childhood Educators of B.C.
Early Childhood Professional Association of Alberta
Fédération des centres de la petite enfance du Québec
Manitoba Child Care Association
Saskatchewan Child Care Association
School-Age Care Association of Ontario
Yukon Child Care Association
Western Canada Family Child Care Association of B.C.

Comité de direction
Karen Charlton, présidente, Alberta
Dianne Bascombe, Ontario
Lee Dunster, Ontario
Robyn Gallimore, Ontario
Jane Hewes, Alberta
Chris McCaffrey, Québec
Trudy Norton, Colombie-Britannique
Marie Rosset, Manitoba

Chercheure principale
Gillian Doherty, Adjunct Professor, Department of Family Relations and Applied Nutrition, University of Guelph

Chercheurs
Allison Benner, Unit for Child Care Research, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Ruth Chapple, consultante, Ottawa
Teresa Hunter, Unit for Child Care Research, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Marilynn Kuhn, consultante, Ottawa
Alan Pence, Unit for Child Care Research, School of Child and Youth Care, University of Victoria
Andrew Taylor, Centre for Research and Education in Human Services, Kitchener

Coordination de la production : Anne Maxwell
Conception et mise en page : Fairmont House Design
Traduction : Diane Archambault
Impression : M.O.M. Printing

Ce projet est subventionné par Visions de la garde d'enfants, Développement des ressources humaines Canada.

© FCSGE, 2000

63

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
383, avenue Parkdale, bureau 201, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4
Tél. : (613) 729-5289 ou 1 800 858-1412; Téléc. : (613) 729-3159; Courriel : cccf@cfc-efc.ca

Outils

pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants

Normes de pratique
Code de déontologie
Guide d'introspection

Tables des matières

Normes de pratique

Introduction **2**

Section A : La garde des enfants **4**
- Première norme 4
- Deuxième norme 5
- Troisième norme 5
- Quatrième norme 7

Section B : Les partenariats avec les familles des enfants **8**
- Cinquième norme 8
- Sixième norme 9

Section C : Les partenariats avec les collègues et les autres services communautaires **9**
- Septième norme 9
- Huitième norme 10

Section D : Le professionnalisme **11**
- Neuvième norme 11
- Dixième norme 11
- Onzième norme 11
- Douzième norme 12

Section E : L'administration d'un service de garde en milieu familial **12**
- Treizème norme 12
- Quatorzième norme 13
- Quinzième norme 13
- Seizième norme 14
- Dix-septième norme 15

Notes **16**

Références **16**

Code de déontologie

Introduction 18
Les principes du Code 19
Notes 22

Guide d'introspection

Introduction **24**

Section A : La garde des enfants **25**
- Première norme 25
- Deuxième norme 28
- Troisième norme 29
- Quatrième norme 34

Section B : Les partenariats avec les familles des enfants **35**
- Cinquième norme 35
- Sixième norme 37

Section C : Les partenariats avec les collègues et les autres services communautaires **38**
- Septième norme 38
- Huitième norme 39

Section D : Le professionnalisme **40**
- Neuvième norme 40
- Dixième norme 41
- Onzième norme 42
- Douzième norme 43

Section E : L'administration d'un service de garde en milieu familial **44**
- Treizème norme 44
- Quatorzième norme 46
- Quinzième norme 46
- Seizième norme 48
- Dix-septième norme 49

Ressources **51**

Normes de pratique

pour les praticiennes en milieux de garde d'enfants

par Gillian Doherty

Introduction

Définitions

Le terme **intervenantes** ou **praticiennes** désigne : Les adultes qui travaillent dans le domaine de la garde d'enfants, y compris : les éducatrices de la petite enfance, les responsables de services de garde en milieu familial, le personnel des programmes de ressources pour la famille et celui des programmes de ressources et d'aiguillage.[1]

Un **milieu de garde** est : Un lieu autre que la maison de l'enfant où des services de soins et d'éducation sont fournis à l'enfant par une personne qui n'est pas membre de sa famille immédiate.

Par **normes de pratique**, on entend : Des critères ou points de référence à partir desquels on mesure ou on évalue les professions et la capacité des gens de les exercer.[2]

Quelle est la portée des normes de pratique?

Les normes de pratique définissent les compétences et les capacités nécessaires pour accomplir les tâches requises d'une manière compétente. Habituellement, elles n'englobent pas l'éventail complet des tâches qui sont d'ordinaire accomplies mais elles s'attardent plutôt sur «l'ensemble des tâches [qui] sont considérées comme l'aspect essentiel de la profession.»[3]

Dans les métiers où il est possible de décrire les tâches à accomplir d'une façon tangible et mesurable, les normes de pratique peuvent se limiter à énoncer ces tâches comme telles. Toutefois, pour les professions qui ne peuvent pas être décrites adéquatement de cette façon, comme c'est le cas des services de garde d'enfants, les normes de pratique exigent souvent d'une intervenante «qu'elle ait un niveau minimum de compréhension des concepts, des théories et des pratiques en usage dans la profession avant de pouvoir travailler dans le domaine.»[4]

Pour pouvoir soutenir et favoriser le bien-être et le développement de l'enfant dans les milieux de garde, il faut lui offrir certaines expériences. Les compétences, les connaissances et les capacités de l'adulte qui entre en relation avec l'enfant détermineront en partie le degré auquel ces expériences seront appropriées et efficaces. Par ailleurs, établir et maintenir un partenariat avec la famille de l'enfant exige des compétences et des capacités qui découlent de l'apprentissage de certains types de connaissances.

À quoi servent les normes de pratique?

Les règlements augmentent la probabilité qu'un milieu de garde d'enfants soit de qualité en stipulant des normes, comme des ratios enfant-adulte, conformes à celles que la recherche a associées au bien-être de l'enfant et jugées favorables à son développement. Toutefois, les règlements gouvernementaux ne servent que de points de repère, et n'offrent aucune garantie de succès. Par conséquent, comme le fait remarquer Griffin, il est essentiel que les intervenantes en milieu de garde d'enfants «établissent [elles-mêmes] le système de qualité recherché et assurent son maintien».[5] Ailleurs, dans d'autres domaines des services à la personne, on a atteint cette qualité grâce à des mécanismes comme l'établissement et l'application de normes de pratique.

Divers auteurs[6] ont indiqué que les normes de pratique servent :

- à s'assurer que les gens qui reçoivent le service ne courent pas de risque;
- à déterminer le genre de préparation requise et de compétences nécessaires pour exécuter le travail à un niveau acceptable;
- à fournir des lignes directrices pour la conception et la prestation d'activités de formation, et des critères à partir desquels il est possible de juger de la valeur de la formation;
- à aider les établissements où se donne la formation à faire part de leurs attentes aux étudiantes, les employeurs à faire part de leurs attentes aux directrices et aux superviseures, et les directrices et superviseures à faire part des leurs aux travailleuses de première ligne;

73

- à établir des critères à partir desquels une pratique peut être jugée par son auteure ou par quelqu'un d'autre;
- à cerner les besoins de formation ou de perfectionnement des compétences ou des connaissances d'une personne;
- à déterminer si les personnes qui ont acquis les qualités requises de base dans une autre province peuvent satisfaire aux attentes de la province (ou du territoire) dans laquelle elles désirent maintenant travailler.

Tant au Canada[7] qu'aux États-Unis[8], on a reconnu la nécessité d'établir des normes de pratique dans le domaine des services de garde d'enfants.

Sur quoi se base-t-on pour établir ces normes de pratique?

Les normes de pratique peuvent être fondées sur le travail qu'accomplissent effectivement les praticiennes et sur les compétences et les capacités requises pour offrir des soins qui à la fois favorisent le bien-être et le développement de l'enfant et qui aident la famille à s'acquitter de ses responsabilités envers l'enfant. À partir d'une vaste consultation menée dans le domaine, on a extrait des points de convergence entre les déclarations, ce qui nous a permis de dégager un consensus national sur les aspects indispensables de la prestation de ces soins, qu'ils soient offerts dans une garderie ou à domicile. Les documents de référence sont les suivants :

- Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde (Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 1991);
- Early Childhood Education Professional Competencies (Les coordonnatrices du programme d'éducation de la petite enfance dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, 1991);
- Certification Criteria (Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia, 1993);
- Lignes directrices nationales pour la formation en soins et en éducation de la petite enfance (Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 1994);
- A Training Plan for Family Day Care Providers (Family Day Care Association of Manitoba, 1994);
- Step Ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program (Alberta Association of Family Day Care Homes, 1994);
- Normes en formation professionnelle du programme de garde éducative à l'enfance (Le Conseil des normes et de l'agrément des programmes collégiaux, 1996);
- Good Beginnings: Caregiving Skills for Family Child Care Providers (Western Canada Family Child Care Association of B.C., 1996);
- Child Care Sector Occupational Competencies (B.C. Multi-lateral Task Force on Training, Career Pathing and Labour Mobility in the Community Social Services Sector, 1997);
- Canadian Approaches to Family Support (The Canadian Association of Family Resource Programs, 1995).

À qui s'adressent ces normes de pratique?

Ces normes s'adressent aux adultes qui travaillent avec les enfants dans l'un ou l'autre des milieux suivants :

- **Un service de garde d'enfants en milieu familial.** Toutes les sections s'appliquent à ce milieu.
- **Une garderie**. Toutes les sections, sauf la cinquième, s'appliquent à ce milieu.
- **Un programme de ressources pour la famille*** qui offre l'un ou l'autre des services suivants : un service de garde habituel ou occasionnel, un programme de développement de l'enfant d'une demi-journée comme le programme Bon départ ou le programme de préparation à la maternelle, un programme de prématernelle, une halte-accueil pour les parents, les enfants et les intervenantes, un groupe de jeux, un service de garde avant et après l'école, ou un service de garde pour venir en aide aux adultes qui suivent un autre programme comme, par exemple, l'anglais ou le français langue seconde. Toutes les sections s'appliquent si elles sont pertinentes eu égard aux services offerts.

** Ces programmes peuvent aussi porter d'autres noms : programme ou centre de ressources pour parents et enfants, programme de soutien aux enfants et aux familles, centre familial et place familiale.*

Section A

La garde des enfants

Première norme

Protéger et assurer la sécurité, la santé et le bien-être psychologique et physique de chaque enfant dont on a la garde.

1. **La praticienne est en mesure d'offrir un environnement hygiénique qui minimise le risque d'infection ou de contamination alimentaire parce qu'elle :**
   - maintient le niveau requis de propreté et d'hygiène;
   - encourage les enfants à prendre conscience de l'importance des bonnes pratiques en matière de santé et d'hygiène.

2. **La praticienne est en mesure d'offrir un environnement exempt de danger qui minimise le risque de blessures parce qu'elle :**
   - veille à ce que les aires de jeu, à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que les meubles, les jouets et le matériel soient en bon état et puissent être utilisés sans danger par les enfants;
   - s'assure que tout le matériel potentiellement dangereux est rangé en lieu sûr;
   - offre une supervision adaptée au niveau de développement des enfants;
   - élabore et met en œuvre des procédures efficaces en cas d'urgence;
   - aide les enfants à prendre conscience de l'importance de la sécurité.

3. **La praticienne est en mesure de promouvoir la santé des enfants parce qu'elle :**
   - offre des casse-croûte et des repas qui sont nutritifs et équilibrés et qui tiennent compte des préférences culturelles tout en s'inscrivant dans les paramètres du *Guide alimentaire canadien* ou du *Native Food Guide,* ou, lorsque ce sont les familles qui ont la responsabilité des casse-croûte, parce qu'elle encourage et aide les parents à suivre les préceptes de ces guides;
   - veille à la santé des enfants de façon quotidienne et signale tout doute concernant la négligence ou le mauvais traitement d'un enfant tel que prescrit dans la loi provinciale ou territoriale;
   - reconnaît les symptômes des maladies, en particulier les maladies courantes dans l'enfance, et prend les mesures qui s'imposent;
   - élabore et suit une procédure précise d'administration des médicaments;
   - sait quels enfants ont des allergies ou des problèmes de santé chroniques qui exigent des précautions ou des soins spéciaux et qu'elle veille à ce que ces précautions soient prises ou à ce que les soins requis soient fournis.

4. **La praticienne est en mesure de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être psychologiques de l'enfant parce qu'elle :**
   - lui fournit un environnement qui lui donne une impression d'ordre, de routine, d'uniformité et de continuité;
   - nourrit des attentes réalistes et fixe des limites claires et utilise, pour guider le comportement de l'enfant, des méthodes positives et adaptées à son stade de développement, et qu'elle adapte ces méthodes en se fondant sur la connaissance qu'elle a de la personnalité de l'enfant, de sa culture, de son niveau de développement et de sa situation actuelle;
   - offre des activités qui sont adaptées au niveau de développement de l'enfant et réagit de façon positive aux efforts de

l'enfant qui cherche à s'améliorer et à acquérir des compétences;
- remarque, accepte et respecte l'expression des sentiments de l'enfant, qu'ils soient positifs ou négatifs, et le message sous-jacent qu'il transmet par ses gestes ou par ses expressions faciales;
- aide à l'enfant à exprimer ouvertement ses sentiments positifs et négatifs grâce à tout un éventail de stratégies verbales, non verbales et culturellement adaptées;
- met au programme des activités qui respectent le patrimoine ethnique et culturel de chaque enfant et qui l'encouragent à éprouver de la fierté à l'endroit de son patrimoine.

Deuxième norme

Établir et maintenir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec chaque enfant et avec le groupe d'enfants.

1. **La praticienne est en mesure d'adopter une attitude chaleureuse et attentive parce qu'elle :**
   - utilise des paroles, des expressions faciales et un langage corporel réconfortants et positifs avec les enfants;
   - réagit rapidement, avec sensibilité et de façon appropriée à l'expression verbale et non verbale des besoins et des intérêts des enfants et à leurs tentatives de communication;
   - soutient et encourage les enfants qui éprouvent des difficultés et les réconforte lorsqu'ils sont en désarroi.

2. **La praticienne est en mesure d'entretenir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec les enfants parce qu'elle :**
   - prête attention et réagit aux comportements, aux intérêts et aux idées des enfants d'une façon attentive, respectueuse et cohérente;
   - est émotivement et physiquement disponible pour chaque enfant;
   - respecte les besoins et le contexte culturel et familial de chaque enfant.

Troisième norme

Planifier et organiser des activités quotidiennes qui soutiennent et mettent en valeur les aptitudes physiques, émotives, sociales et cognitives de chaque enfant et développent sa créativité et sa capacité de communication.

1. **La praticienne est capable d'établir et de maintenir un environnement global qui soutient et encourage le développement de tous les enfants parce qu'elle :**
   - planifie et offre aux enfants des activités adaptées à leur niveau de développement, qui sont tantôt proposées par eux et tantôt par les adultes, et qu'elle leur offre des moments d'action et de détente, des activités solitaires et de groupe et des activités qui s'exercent à l'intérieur et à l'extérieur;
   - choisit du matériel et de l'équipement qui conviennent aux niveaux de développement des enfants ainsi qu'à leurs secteurs d'intérêts et à leurs antécédents culturels, et qui favorisent l'acquisition de compétences;
   - s'assure que tout le matériel et l'équipement est accessible aux enfants;
   - cherche à faire participer activement tous les enfants en leur offrant de l'aide de diverses façons;
   - cherche à susciter la collaboration des enfants et tient compte de leurs idées;
   - voit dans les activités et la routine quotidienne des possibilités d'apprentissage et agit en conséquence;

- veille à ce que les transitions entre les activités et les tâches routinières quotidiennes se fassent en douceur;
- utilise les ressources communautaires pour élargir la portée de l'expérience des enfants;
- organise les tâches routinières de façon à ce que chaque enfant reçoive une attention individuelle chaque jour;
- sait reconnaître les retards de développement physique, cognitif, émotif ou social et prend les mesures qui s'imposent;
- trouve le moyen de fournir le soutien nécessaire à l'intégration réussie des enfants ayant un handicap.

2. **La praticienne est en mesure de soutenir et de mettre en valeur les capacités physiques des enfants parce qu'elle :**
   - choisit une variété de jouets, de matériel et d'équipement propres à développer leur motricité fine et globale et qu'elle veille à ce que ceux-ci soient accessibles aux enfants;
   - planifie et met en œuvre toutes sortes d'activités motrices fines et globales adaptées au niveau de développement et aux intérêts des enfants;
   - encourage les enfants à exercer des activités motrices fines et globales chaque jour;
   - planifie des activités et utilise les occasions qui se présentent de manière à encourager les enfants à utiliser leurs sens en leur faisant remarquer les couleurs, les odeurs, les goûts, les sons et les textures.

3. **La praticienne est en mesure de soutenir et de promouvoir le bien-être et l'épanouissement émotif de l'enfant parce qu'elle :**
   - l'aide à reconnaître, à exprimer et à accepter toute une gamme d'émotions;
   - confirme l'enfant dans ses émotions et ses désirs et lui donne des occasions de les exprimer;
   - réagit rapidement à l'encontre de toute parole ou de tout acte discriminatoire;
   - aide l'enfant à exprimer ses sentiments et ses désirs de façon socialement acceptable;
   - aide l'enfant à alimenter son estime de soi;
   - soutient l'enfant dans son désir d'indépendance et d'autonomie d'une façon culturellement appropriée;
   - favorise le développement de la maîtrise de soi et de l'auto-direction chez l'enfant;
   - perçoit les indices d'une piètre estime de soi ou d'un concept de soi négatif et aide l'enfant à faire face à ces situations lorsqu'elle se produisent;
   - favorise la diversité culturelle dans la pratique quotidienne en y incorporant un langage, des aliments, des livres, des contes, des anecdotes historiques, de la musique, des images, des jeux, des danses et des vêtements qui reflètent l'origine culturelle et familiale des enfants et celle d'autres cultures.

4. **La praticienne est en mesure de soutenir et de promouvoir le développement de la compétence sociale chez l'enfant parce qu'elle :**
   - planifie un environnement et des activités qui appuient et encouragent une interaction sociale positive et le développement de compétences sociales;
   - cherche à développer chez l'enfant sa capacité de comprendre et de collaborer avec les autres;
   - aide l'enfant à comprendre les «règles» et les attentes de ses camarades;
   - aide l'enfant à résoudre ses conflits d'une façon efficace et acceptable sur le plan social.

5. **La praticienne est en mesure de soutenir et promouvoir les capacités de communication de chaque enfant parce qu'elle :**
   - communique avec les enfants en adoptant un style, une manière et un rythme qui conviennent à leur culture, à leur niveau de développement et à leurs capacités;
   - fournit aux enfants des occasions d'exercer leur capacité d'être à l'écoute des autres et de les comprendre et organise des activités en ce sens;

- encourage les enfants à exprimer leurs besoins, leurs désirs, leurs émotions et leurs pensées d'une façon verbale et non verbale qui soit en harmonie avec leur culture, leur personnalité et leur niveau de développement;
- est attentive aux efforts de communication des enfants et les soutient à cet égard en les encourageant à utiliser leur langue maternelle;
- parle aux enfants, leur pose des questions ouvertes, s'intéresse à ce qu'ils ont à dire et cherche à connaître leur opinion;
- offre aux enfants des occasions d'exprimer leurs idées de façon non verbale, comme par la peinture et la musique, et organise des activités en ce sens.

6. **La praticienne est en mesure de soutenir et de promouvoir les capacités cognitives de chaque enfant parce qu'elle :**
   - crée un environnement qui encourage et favorise l'exploration de l'univers des enfants et leur capacité de résoudre des problèmes;
   - offre des activités qui stimulent la curiosité, l'esprit d'invention, la résolution de problèmes et la capacité de communication des enfants;
   - offre des activités propices à l'apprentissage de la lecture et du calcul en faisant, par exemple, compter les enfants, en leur lisant des histoires et en leur donnant accès à des livres;
   - incite les enfants à poser des questions, à chercher des réponses et à résoudre des problèmes;
   - encourage les enfants à expliquer ce qu'ils voient et ce qu'ils pensent, à prédire ce qui peut arriver et à tenter des expériences.

7. **La praticienne est en mesure de soutenir et d'encourager la créativité chez les enfants parce qu'elle :**
   - met à la disposition des enfants toutes sortes de matériel d'art ou d'artisanat, d'instruments musicaux ou de vêtements et leur fournit toutes sortes d'occasions d'exercer des activités créatives.
   - encourage les enfants à essayer de nouvelles activités, à trouver des idées et a utiliser le matériel d'art et d'artisanat et les jouets de la façon qui leur convient;
   - montre qu'elle apprécie les efforts créatrifs des enfants et les encourage dans ce sens;
   - expose les enfants à des airs de musique ou de danse, à de l'art, à des légendes et à des chansons qui reflètent et mettent en valeur leur culture et leurs intérêts et ceux d'autres peuples.

Quatrième norme

Utiliser une variété de techniques d'observation en vue de cerner les compétences, les capacités, les intérêts et les besoins des enfants et d'évaluer leur expérience quotidienne.

1. **La praticienne est en mesure d'utiliser une variété de techniques d'observation en vue de cerner les compétences, les intérêts et les besoins des enfants et d'évaluer leur expérience quotidienne parce qu'elle :**
   - choisit et utilise les techniques d'observation informelles et officielles qui se prêtent le mieux à la situation dans laquelle se déroule l'observation;
   - utilise des techniques d'observation appropriées pour surveiller le progrès des enfants;
   - note ses observations avec précision et rapidité sous une forme telle qu'elles lui seront utiles pour planifier des activités qui conviennent aux enfants;
   - utilise des techniques appropriées pour analyser l'information recueillie, et reconnaît et respecte les différentes capacités, valeurs et approches culturelles lorsqu'elle effectue et interprète ses observations;
   - sait le reconnaître lorsqu'il y a lieu d'obtenir une évaluation d'une autre source et entreprend les démarches d'aiguillage nécessaires.

Section B

Les partenariats avec les familles des enfants

Cinquième norme

Établir et maintenir un partenariat ouvert et coopératif avec la famille de chaque enfant de façon à l'aider à s'acquitter de ses responsabilités parentales.

1. **La praticienne est en mesure d'établir et de maintenir un partenariat ouvert et coopératif avec la famille de chaque enfant parce qu'elle :**
   - manifeste envers les familles du respect et de la considération pour leurs différentes valeurs et pratiques en matière d'éducation des enfants et leurs différentes valeurs et traditions individuelles, culturelles et communautaires;
   - respecte le rôle des parents à titre de principaux éducateurs de l'enfant et leur offre des possibilités d'exprimer en toute liberté leurs souhaits et leurs besoins;
   - offre aux familles des renseignements accessibles au sujet de la philosophie, des politiques, des approches et des procédures du service, avant que l'enfant n'entre dans le milieu de garde et de façon constante par la suite;
   - utilise toutes sortes de méthodes afin d'encourager les familles à parler souvent de l'enfant et notamment de ses goûts et de ses aversions, et à parler des préférences quant à l'horaire et des préférences familiales en matière d'éducation, d'alimentation et d'habillement;
   - aide les familles à se sentir à l'aise d'entrer dans la garderie lorsque l'enfant est présent;
   - utilise diverses méthodes, y compris l'interprétation et la traduction de documents au besoin, pour communiquer périodiquement avec les familles à propos de l'enfant, et notamment pour leur transmettre les résultats d'observations sur les activités quotidiennes et le développement de l'enfant;
   - offre aux familles diverses façons conviviales d'intervenir, tant qu'elles le veulent, dans les activités du programme et de participer aux décisions qui s'y prennent;
   - offre aux familles diverses façons conviviales de participer aux prises de décisions administratives;
   - travaille en collaboration avec les familles en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des activités au programme et d'établir une routine dans les soins qui tiennent compte de l'origine culturelle et religieuse des enfants et du mode de vie des familles;
   - négocie et utilise des stratégies de résolution de problèmes en vue de trouver des solutions aux divergences d'opinion ou aux difficultés qui se posent;
   - garde confidentiels les demandes d'information des familles, les conversations qu'elle a avec elles et les dossiers des enfants.

Sixième norme

Prêter main-forte aux adultes de la famille dans leur rôle de parents, de dispensateurs de soins et de gagne-pain et leur donner le pouvoir d'agir en leur propre nom.

1. **La praticienne est en mesure de prêter main-forte aux adultes de la famille et de leur donner du pouvoir parce qu'elle :**
   - les invite de façon convaincante et dynamique à définir leurs souhaits, leurs besoins et leurs buts par rapport à leur enfant;
   - les aide à percevoir et à utiliser leurs points forts pour répondre à leurs besoins et régler leurs problèmes;
   - répond rapidement aux demandes d'information ou d'aide des familles;
   - leur fournit des renseignements au sujet du développement de l'enfant et des suggestions visant à les aider à exercer leur rôle parental d'une façon qui respecte leur façon particulière d'élever un enfant et leur droit de transmettre à celui-ci leurs valeurs, leurs croyances et leur patrimoine culturel, et parce qu'elle les encourage à utiliser leur langue maternelle avec leur enfant et les invite à lui enseigner, à elle, des rudiments de leur culture;
   - leur fournit des renseignements précis et à jour au sujet des autres organismes, programmes et formes de soutien communautaires;
   - les aide à établir et à maintenir en place des réseaux de soutien social.

Section C

Les partenariats avec les collègues et les autres services communautaires

Septième norme

Établir et entretenir des relations de travail coopératives avec ses superviseures, ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes.

1. **La praticienne est en mesure d'établir et d'entretenir des relations de travail coopératives avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes parce qu'elle :**
   - offre à ses collègues, assistantes et remplaçantes un soutien verbal et concret;
   - cherche à savoir ce que pensent et ce qu'ont vécu ses directrices ou les personnes qui lui rendent visite à domicile, ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes, en tient compte dans sa pratique;
   - règle les divergences d'opinion d'une façon ouverte, franche et respectueuse;
   - favorise le perfectionnement professionnel de ses compagnes en partageant avec elles ce qu'elle a appris.

Huitième norme

Établir et entretenir des relations de travail coopératives avec les autres services communautaires.

1. **La praticienne est en mesure d'entretenir des relations de travail coopératives avec les autres services communautaires parce qu'elle :**
   - cherche à connaître les rôles et les responsabilités des autres services auxquels a périodiquement recours l'enfant ou la famille et, avec la permission de la famille, établit un contact avec ces services;
   - aide les responsables des autres services auxquels l'enfant ou la famille a périodiquement recours à exprimer en toute liberté leurs besoins;
   - aide les responsables des autres services auxquels a recours l'enfant ou la famille à ne pas hésiter à venir rendre visite à l'enfant dans le milieu de garde n'importe quand, avec la permission de la famille;
   - transmet, au besoin, des renseignements au sujet de l'enfant et de sa famille, avec le consentement de la famille et conformément aux exigences de la loi ou du tribunal;
   - collabore à titre de membre d'une équipe de prestation de services avec d'autres organismes communautaires lorsque cette approche est souhaitable;
   - élabore et met en œuvre des façons de tenir les autres services communautaires au courant des changements apportés au service de garde, qui peuvent avoir un effet sur les enfants à qui ils offrent eux-mêmes des services ou sur leurs propres services;
   - travaille en collaboration avec les services et les établissements où on offre une formation et, si elle accueille des stagiaires, facilite leur apprentissage.

Section D

Le professionnalisme

Neuvième norme

Adhérer aux normes de déontologie dans tous les aspects de la pratique.

1. **La praticienne est en mesure d'adhérer aux normes de déontologie dans tous les aspects de la pratique parce qu'elle :**
   - se procure le code de déontologie provincial ou national, ou les deux, et s'en sert pour guider sa pratique;
   - respecte la singularité de chaque personne avec qui elle entre en contact;
   - assure la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elle détient au sujet des familles et des enfants et ne révèle ces renseignements qu'avec le consentement de la famille ou lorsqu'elle en est obligée par la loi ou par une ordonnance de la cour;
   - fait preuve d'intégrité dans toutes ses relations;
   - assume la responsabilité de ses actes.

Dixième norme

Trouver un équilibre entre ses rôles personnel et professionnel.

1. **La praticienne est en mesure de trouver un équilibre entre ses rôles personnel et professionnel parce qu'elle :**
   - demeure enthousiaste et efficace, protège sa santé physique et émotive et fait place à d'autres activités dans sa vie, à part son travail;
   - clarifie auprès des membres de sa famille, si elle est responsable d'un service de garde en milieu familial, son rôle et ses responsabilités ainsi que leurs responsabilités lorsque d'autres enfants sont présents et qu'elle répond aux besoins de sa famille et du programme de service de garde de façon à protéger les droits de chacun.

Onzième norme

Réfléchir à sa propre pratique et déterminer les secteurs où il y aurait lieu de perfectionner ses connaissances ou de changer sa manière d'agir.

1. **La praticienne est en mesure de réfléchir à sa propre pratique et de déterminer les secteurs où il y aurait lieu de perfectionner ses connaissances ou de changer sa manière d'agir parce qu'elle :**
   - évalue les points forts de sa pratique quotidienne et son bagage de connaissances et détermine les secteurs qui nécessitent une amélioration;

- évalue la rétroaction qu'elle reçoit des autres à propos de son rendement et utilise ces renseignements pour réfléchir à sa pratique et cerner les limites de ses connaissances.

Douzième norme

Établir, mettre en œuvre, examiner et réviser un plan de perfectionnement professionnel réaliste, et donc réalisable.

1. **La praticienne est en mesure d'établir, de mettre en œuvre, d'examiner et de réviser un plan de perfectionnement professionnel réaliste, et donc réalisable, parce qu'elle :**
   - se fixe des buts et des objectifs de perfectionnement professionnel à court et à long terme réalisables et appropriés;
   - trouve des livres, des périodiques et des activités éducatives, comme des ateliers, des cours ou des conférences, qui cadrent avec son plan de perfectionnement professionnel;
   - évalue jusqu'à quel point ses buts et ses objectifs en matière de perfectionnement professionnel ont été atteints ou continuent d'être pertinents, et fait les ajustements nécessaires.

Section E

L'administration d'un service de garde en milieu familial

Treizième norme

Administrer un service de garde en milieu familial comme une petite entreprise, conformément aux exigences législatives.

1. **La praticienne est en mesure d'administrer son service de garde en milieu familial comme une petite entreprise, conformément aux exigences législatives parce qu'elle :**
   - se tient au courant des exigences réglementaires;
   - se conforme à tous les règlements provinciaux et municipaux applicables;
   - élabore et met en application un contrat écrit, ainsi que des politiques écrites, avec chaque famille touchant des questions comme la philosophie du programme, les méthodes disciplinaires et les méthodes d'encadrement, l'autorisation de venir chercher l'enfant, les soins personnels de l'enfant, le calendrier de paiement et les maladies de l'enfant;
   - veille à ce que les politiques et les procédures écrites soient comprises par toutes les personnes concernées, qu'elles soient mises en œuvre et examinées afin de s'assurer qu'elles sont toujours pertinentes et efficaces et qu'elles soient modifiées au besoin;

- élabore et met en œuvre des stratégies de communication efficaces de façon à tenir ses substituts, ses collègues ou ses assistantes au courant des changements apportés aux politiques ou aux règlements;
- tient à jour, de façon bien organisée, des dossiers administratifs et des dossiers sur chacun des enfants, dans lesquels elle verse des renseignements en matière de santé et les numéros à composer en cas d'urgence;
- s'assure que les dossiers et les renseignements sont tenus de façon à protéger leur caractère confidentiel et à satisfaire aux exigences législatives, réglementaires et contractuelles; utilise les ressources humaines et autres de façon à maximiser leur potentiel en vue de favoriser la prestation d'un service de garde de qualité;
- élabore et met en œuvre, en collaboration avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes, des méthodes visant à évaluer jusqu'à quel point le programme dans son ensemble répond aux besoins des enfants et des familles et qu'elle prend les mesures correctives qui s'imposent s'il y a lieu;
- s'interroge sur tous les aspects juridiques liés à l'administration d'un service de garde en milieu familial.

Quatorzième norme

Administrer efficacement les ressources financières du service de garde en milieu familial.

1. **La praticienne est en mesure d'administrer efficacement les ressources financières du service de garde en milieu familial parce qu'elle :**
   - établit un budget de fonctionnement annuel et des procédures efficaces en vue de tenir compte des recettes et des dépenses de façon constante et de prendre des mesures correctives au besoin;
   - élabore et met en œuvre des procédures afin d'obtenir un financement du gouvernement et satisfait à toutes les exigences en matière de rapports;
   - tient compte des besoins financiers futurs lorsqu'elle analyse la possibilité d'accueillir de nouveaux enfants afin de s'assurer un revenu qui lui permettra de continuer à offrir le service.

Quinzième norme

Communiquer de façon positive et efficace avec toute une gamme d'intéressés y compris, sans s'y limiter, les familles, les collègues, les assistantes et les remplaçantes, les membres de sa propre famille de même que le personnel et les représentants d'autres services communautaires ou organismes de réglementation.

1. **La praticienne est en mesure de communiquer de façon positive et efficace avec toute une gamme d'intéressés, parce qu'elle :**
   - intègre sa propre famille dans le service de garde en milieu familial tout en protégeant l'intimité et les droits des membres de sa famille;
   - établit et maintient un partenariat axé sur la collaboration avec la famille de chaque enfant dont elle a la garde;
   - communique efficacement sa philosophie ainsi que les politiques et procédures du service aux familles et aux autres personnes qui travaillent dans la maison;

- sollicite avec efficacité l'opinion des familles et de la collectivité au sujet des politiques et du programme mis en place dans la maison;
- travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes en vue d'offrir aux familles des enfants qui sont sous sa garde des renseignements clairs et opportuns, de les aider à exprimer leurs besoins et leurs préférences, de les aider également à obtenir une subvention pour couvrir leurs frais de garde au besoin et de leur permettre d'avoir réellement leur mot à dire à propos du service offert à leur enfant;
- travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre une façon conviviale d'offrir aux familles des renseignements au sujet du service de garde ou tout autre sujet connexe;
- offre un soutien à ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes et travaille en collaboration avec elles;
- établit et entretient une bonne relation avec les représentants des organismes de réglementation ou de l'organisme qui parraine son service de garde;
- fournit des renseignements précis au sujet de la maison et du programme aux autres organismes de la collectivité;
- établit et maintient une communication constante et des relations de travail axées sur la collaboration avec les autres services communautaires qui se consacrent aux enfants et aux familles;
- se tient au courant des services offerts par les autres organismes communautaires et y a recours au besoin;
- diffuse de l'information dans le grand public afin de mieux faire connaître l'existence des services de garde en milieu familial et le rôle des responsables de ces services.

Seizième norme

Assurer l'embauche, le perfectionnement et le maintien en fonction de collègues, d'assistantes et de remplaçantes informées, sensibles et motivées.

1. **La praticienne est en mesure d'assurer l'embauche, le perfectionnement et le maintien en fonction de collègues, d'assistantes et de remplaçantes informées, sensibles et motivées parce qu'elle :**
   - élabore des descriptions de tâches qui reflètent avec précision les compétences et les capacités requises de ses collègues, assistantes et remplaçantes;
   - élabore des politiques, des pratiques et des procédures en matière de personnel qui sont conformes aux exigences législatives et les modifie au besoin;
   - s'occupe du recrutement, de l'embauche, de la formation, de l'évaluation du rendement au travail et de la cessation d'emploi de ses collègues, assistantes et remplaçantes de façon conforme aux exigences administratives et législatives de la maison;
   - veille à ce que les autres personnes qui travaillent dans la maison comprennent leur description de tâches ainsi que les politiques, pratiques et procédures de la maison touchant le personnel;
   - offre un soutien aux autres personnes qui travaillent dans la maison en créant un environnement physique et humain propre à satisfaire à leurs besoins tout en leur donnant la possibilité de contribuer de façon réelle à l'élaboration des politiques et du programme de la maison;
   - garde confidentiels les problèmes concernant le personnel.

Septième norme

Offrir un environnement sain, bien organisé et exempt de danger et un programme quotidien bien orchestré qui répond aux besoins des enfants et de leur famille.

1. La praticienne est en mesure d'offrir un environnement, sain, bien organisé et exempt de danger et un programme quotidien bien orchestré qui répond aux besoins des enfants dont elle a la garde et de leur famille parce qu'elle :
   - travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des procédures et des pratiques sur des questions comme : la protection de la santé et de la sécurité des enfants, la nutrition, les soins culturellement adaptés, la tenue de dossiers à jour sur l'état de santé et les progrès réalisés par tous les enfants sur le plan du développement, la gestion du comportement, la supervision adaptée au stade de développement des enfants, les mesures à prendre en cas de maladie ou de blessures chez les enfants ou en cas d'urgence, l'obtention du consentement des parents au besoin, l'autorisation de venir chercher les enfants ainsi que le signalement des préoccupations en matière de protection et (ou) l'application des ordonnances de la cour;
   - offre une formation aux autres personnes qui travaillent dans la maison en ce qui concerne les procédures à suivre lorsqu'il faut signaler une préoccupation en ce qui concerne la protection de l'enfant ou appliquer une ordonnance de la cour ou lorsqu'il faut procéder à une évacuation en cas d'urgence;
   - établit et met en œuvre des plans afin de réagir en cas d'allégation de mauvaise conduite de la part des personnes travaillant dans la maison;
   - travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes en vue d'offrir aux enfants un environnement physique sûr, propre et organisé de façon à ce qu'ils puissent avoir accès à la fois des activités énergiques et de détente, à du matériel et à de l'équipement adaptés, sur le plan de la taille et de la fonction, à leur niveau de développement et à un terrain de jeu où ils peuvent s'amuser en toute sécurité à l'extérieur;
   - assume un rôle de chef de file en aidant les autres qui travaillent dans la maison à élaborer leur programme quotidien avec les enfants de façon à ce que les activités et le matériel soient adaptés à la culture et au stade de développement des enfants;
   - aide ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes à choisir et à utiliser toutes sortes de techniques d'observation afin de pouvoir cerner les compétences, les aptitudes, les intérêts et les besoins des enfants et évaluer les activités qui leur sont offertes ainsi que le programme dans son ensemble;
   - travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes en vue d'élaborer et de mettre en œuvre toutes sortes d'approches conviviales visant à donner aux familles de l'information au sujet du programme et de leur enfant;
   - travaille avec ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes en vue d'élaborer et de mettre en œuvre toutes sortes d'approches conviviales destinées à encourager et à aider les enfants et les parents à exprimer leurs besoins et leurs préférences, et les parents à vraiment contribuer à l'orientation du service offert à leur enfant.

Notes

1. Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 1998, p.3.
2. Emploi et Immigration Canada, 1993a, pp. 3-4.
3. Emploi et Immigration Canada, 1993, p.3.
4. Ibid., p.15.
5. Griffin, 1994, p.5.
6. Emploi et Immigration Canada, 1993, pp.7-8; Griffin, 1994, p.3; Occupational Competency Project, 1997, p.2.
7. Association of Early Childhood Educators, Ontario, 1993, p.3.
8. Willer, 1994, p.9.

Références

Alberta Association for Family Day Care Home Services. (1994). *Step ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program.* Calgary, Alberta: Family Life Options.

Association of Early Childhood Educators, Ontario. (1993). *Final report for a feasibility study regarding legislation recognition of early childhood educators in Ontario.* Toronto: Auteur.

Canadian Association of Family Resource Programs. (1995). *Canadian approaches to family support.* Ottawa: Auteur.

Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia. (1993). *Certification criteria.* Halifax: Auteur.

Coordinators of Early Childhood Programs in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology. (1991). *Early childhood education professional competencies.* Toronto: Auteur.

Early Childhood Educators of British Columbia. (1992). *Code of Ethics.* Vancouver: Auteur.

Emploi et Immigration Canada. (1993a). *Normalisation et reconnaissance professionnelles. Sommaire : Questions et tendances.* Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada. N°. de la publication LM-269-03-93.

Emploi et Immigration Canada. (1993b). *Normalisation et reconnaissance professionnelles. Pratiques canadiennes.* Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada. N°. de la publication LM-271-03-93E.

Family Day Care Association of Manitoba. (1994). *A training plan for family day careproviders.* Winnipeg: Author. **Note:** This organization has subsequently merged with the Manitoba Child Care Association, also in Winnipeg, and requests for copies of documents should be addressed to the Manitoba Child Care Association.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1994). *Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde.* Ottawa : Auteur.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1994). *Lignes directrices nationales pour la formation en soins et en éducation de la petite enfance (SÉPE).* Ottawa : Auteur.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1998). Version provisoire du Code de déontologie, *Interaction*, 11 (4), 3-5.

Griffin, S. (1994). *Professionalism: The link to quality care.* Ottawa: Fédération canadienne des services de garde à l'enfance.

Jorde-Bloom, P. (1992). The child care director: A critical component of program quality, *Educational Horizons*, printemps, 138-145.

Occupational Competency Project. (1997). *Child Care Sector Occupational Competencies.* Vancouver, B.C: Multi-lateral Task Force on Training, Career Pathing and Labour Mobility in the Community Social Services Sector.

Ontario Colleges Standards and Accreditation Council. (1996). *Early Childhood Education Program Standard.* Toronto: Ontario Ministry of Education and Training.

Santé Canada. *Guide alimentaire canadien adapté aux enfants d'âge préscolaire.* Ottawa. Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Western Canada Family Child Care Association of B.C. (1996). *Good beginnings: Caregiving skills for family child care providers.* Delta, B.C: Auteur.

Willer, B. (1994). "Conceptual framework for early childhood professional development." In J. Johnson & J.B. McCracken (eds.). *Perspectives on professional development.* Washington, D.C: National Association for the Education of Young Children, pp. 4-23.

Code de déontologie

par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et adapté du Code of Ethics de l'Early Childhood Educators of B.C.

Introduction

Les praticiennes en services de garde à l'enfance[1] travaillent avec l'un des groupes les plus vulnérables de la société : les jeunes enfants. La qualité de l'interaction entre les jeunes enfants et les adultes qui en prennent soin a une incidence significative et durable sur la vie des enfants. L'intimité de la relation et les risques qu'elle comporte exigent de la part des praticiennes qu'elles s'engagent à mettre en pratique des normes d'éthique du plus haut niveau.

Les praticiennes reconnaissent qu'elles ont le devoir moral de bien comprendre les enfants et de s'en occuper efficacement en tenant compte de leur contexte familial, culturel et communautaire. Elles prennent soin de jeunes enfants et contribuent à leur éducation. Toutefois, leur rôle va bien au-delà de cette relation éducatrice/enfant. Les praticiennes viennent aussi en aide aux parents[2] qui ont la reponsabilité principale des soins à donner à leurs enfants. De plus, elles établissent des liens avec les professionnelles et personnes-ressources dans la collectivité pour le compte des enfants et de leur famille.

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et ses organismes affiliés reconnaissent leur part de responsabilité dans la promotion, auprès des praticiennes des services de garde, de pratiques et d'attitudes en règle avec les valeurs d'éthique professionnelle. Les principes, les explications et les normes qui suivent ont pour but d'aider les praticiennes à surveiller leur manière d'agir dans l'exercice de leur profession et à prendre des décisions éclairées. Ces principes éthiques s'inspirent de ceux du *Code of Ethics* de l'Early Childhood Educators of B.C. Ils ont été adaptés en fonction des besoins des adultes qui oeuvrent auprès des enfants et de leurs familles dans toutes sortes de milieux où l'on offre des services de garde à l'enfance et des activités connexes. Ils sont élaborés dans le but de guider les praticiennes dans l'exercice de leur fonction tout en protégeant les enfants et les familles concernées. Le professionnalisme engendre des obligations éthiques supplémentaires envers ses collègues et la profession.

Huit principes d'éthique professionnelle sont présentés ci-après dans le but d'aider les praticiennes en services de garde à l'enfance à décider de la conduite à adopter lorsqu'elles font face à des problèmes d'éthique au travail. Chacun des principes énoncés est suivi d'une explication et d'une liste de normes à appliquer dans les services de garde ou les domaines connexes.

Une pratique éthique en garde à l'enfance doit refléter ces huit principes. Cependant, dans certains cas, les praticiennes trouveront difficile de résoudre les dilemmes qui se posent, et les principes d'éthique entreront en contradiction les uns avec les autres. Dans ces situations difficiles, il leur sera recommandé de réfléchir aux conséquences probables de la priorité qu'elles choisiront d'accorder à tel ou tel principe. En évaluant ainsi les conséquences de leur choix, elles verront plus clairement à quel principe il convient de donner plus de poids. La voie à suivre devrait être celle qui est susceptible d'occasionner le moins de tort. Il leur est aussi recommandé de consulter leurs collègues afin d'avoir différents points de vue sur la question, sans négliger cependant l'aspect confidentiel des échanges. Toutefois, la décision finale demeurera entre les mains de la praticienne aux prises avec le dilemme d'ordre éthique.

Les principes du Code

- Les praticiennes en services de garde à l'enfance accordent de la valeur à la santé et au bien-être de tous les enfants.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance aident les enfants à donner leur plein rendement dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et elles favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont attentives à tous les enfants dans tous les aspects de leur travail.
- Les praticiennes en services de garde travaillent en collaboration avec les parents, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et elles les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les aidant à exercer leurs responsabilités.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien-être des enfants et de leur famille.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent d'une façon qui rehausse la dignité humaine en créant des relations fondées sur la confiance, le souci d'autrui et la coopération, et marquées par le respect de la valeur et de la spécificité de chaque personne.
- Les praticiennes en services de garde cherchent, de façon continue, à perfectionner leurs connaissances et aptitudes et à approfondir leur connaissance de soi afin d'assurer leur compétence sur le plan professionnel.
- Les praticiennes en services de garde font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance accordent de la valeur à la santé et au bien-être de tous les enfants.

Les praticiennes ont la responsabilité des enfants qui sont confiés à leur garde. Elles créent des milieux de vie qui sont sûrs et sécurisants pour les enfants et qui contribuent à leur bonne santé au sens le plus large du terme. Elles conçoivent des programmes qui offrent aux enfants des possibilités de développement sur le plan physique, social, émotif, moral, spirituel et cognitif et qui donnent l'élan à leur créativité. Dans un environnement sain, l'estime de soi de l'enfant est rehaussée, le jeu est encouragé et un climat de chaleur et d'amour s'installe.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- accorde de la valeur à la santé et au bien-être de chaque enfant;
- crée et maintient des milieux de vie sûrs et sains pour les enfants;
- encourage toutes les facettes du développement de l'enfant dans le contexte de ses besoins, et de ceux de sa famille et de sa collectivité;
- rehausse chez chaque enfant le sentiment de sa propre compétence, son indépendance et son estime de soi;
- s'abstient de rabaisser, de mettre en danger, d'apeurer ou de blesser les enfants d'une quelconque manière;
- revendique, au nom de tous les enfants, l'élaboration de politiques gouvernementales, de programmes et de services qui ont pour effet d'accroître leur santé et leur bien-être;
- intervient promptement dans les situations où le bien-être de l'enfant est menacé.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance aident les enfants à donner leur plein rendement dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et elles favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.

Les praticiennes comprennent les étapes et les modes de développement de l'enfant et elles

connaissent les influences de la culture sur ces derniers. Fortes de ce savoir, elles créent des environnements et planifient des programmes qui sont adaptés aux enfants confiés à leur garde. Elles mettent en oeuvre des programmes et utilisent des techniques de discipline en fonction de l'âge des enfants et des variations individuelles dans leur développement.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- tient compte des différences culturelles dans la façon d'élever les enfants lorsqu'elle évalue leur niveau de développement;
- sait pertinemment que le stade de développement physique, social, émotif, moral et cognitif de chaque enfant est particulier;
- détermine où se situe chaque enfant dans les diverses étapes de son développement et se sert de cette connaissance pour créer des programmes qui font place aux différences et aux préférences individuelles;
- utilise des méthodes et du matériel pédagogique adaptés aux stades de développement des enfants avec qui elle travaille.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont attentives aux besoins de tous les enfants dans tous les aspects de leur travail.

Être attentive à l'enfant implique amour et labeur. C'est la qualité qui est au coeur même de l'éducation de la petite enfance, et elle transparaît dans chacune des formes d'interaction de la praticienne avec les enfants, que celle-ci se situe sur le plan mental, émotif ou physique. Ce souci de la praticienne et cette attention qu'elle porte à tous les enfants leur sont sans cesse communiqués.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- réagit adéquatement à toutes les formes d'expression du besoin de l'enfant;
- fait vivre aux enfants des expériences qui alimentent leur confiance en eux;
- transmet de la chaleur et une affection non équivoque aux enfants et les traite avec considération et respect, tant verbalement que dans ses gestes;
- manifeste un véritable intérêt pour les activités, les idées, les opinions et les préoccupations des enfants;
- accompagne les enfants dans leur voyage intérieur et leur offre en modèle des façons acceptables d'exprimer leur émotions.

Les praticiennes en services de garde travaillent en collaboration avec les parents, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et elles les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les aidant à exercer leurs responsabilités.

Les praticiennes partagent l'intérêt des parents pour leurs enfants tout en reconnaissant le fait que c'est à eux que revient la responsabilité primordiale de l'éducation et de la prise de décision en ce qui concerne leurs petits. Les praticiennes secondent les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et complètent leur tâche. La relation positive, respectueuse et harmonieuse qu'elles entretiennent avec les parents favorise le bien-être des enfants.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- développe une relation remplie d'égards envers les parents des enfants dont elle a la garde;
- respecte le droit des parents de transmettre leurs valeur, leurs croyances et leur patrimoine culturel à leurs enfants;
- renforce chez les parents les connaissances, les compétences et les ressources susceptibles d'accroître leur capacité de prendre soin de leurs enfants;
- fournit aux parents des occasions de prendre une part active à tous les aspects de la planification et de la prise de décision au sujet

des activités de leurs enfants et les encourage à le faire;
- s'appuie sur la compétence et les ressources des parents à qui elle aide à prendre soin de leurs enfants.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien-être des enfants et de leur famille.

Les praticiennes savent combien un milieu familial protecteur est important pour les enfants. Elles travaillent en collaboration avec d'autres professionnels des services d'aide afin de procurer un réseau de soutien aux parents.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- épaule et encourage les familles en créant des programmes qui répondent à leurs besoins;
- aide les familles à obtenir les services spécialisés d'autres professionnels en cas de besoin;
- revendique l'établissement de politiques gouvernementales et de services communautaires utiles aux familles.

Les praticiennes accueillent et chérissent les enfants inconditionnellement. Elles respectent la dignité des enfants, des parents, des collègues et des autres personnes avec lesquelles elles sont en interaction. Elles font preuve de respect pour la diversité en rendant hommage à l'individualité et en appréciant la manifestation de caractéristiques personnelles comme l'expression d'idées et de points de vue différents.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- donne l'exemple du respect en valorisant et en mettant en pratique une grande ouverture d'esprit dans ses relations;
- renforce et met en valeur sa propre dignité et celle d'autrui en s'engageant dans des relations mutuellement enrichissantes;
- planifie des programmes qui témoignent du respect envers la diversité eu égard à la capacité, la culture, le sexe, la situation socio-économique, l'orientation sexuelle et la composition de la famille;
- offre à tous les enfants l'occasion de participer à des activités qui conviennent à leur âge.

Les praticiennes en services de garde cherchent, de façon continue, à perfectionner leurs connaissances et aptitudes et à approfondir leur connaissance de soi afin d'assurer leur compétence sur le plan professionnel.

L'exercice de la profession est fondé sur un corpus de plus en plus vaste d'ouvrages et de constats de recherche. L'apprentissage à même l'expérience ainsi que le travail d'introspection préparent les praticiennes en services de garde à mieux remplir leurs obligations.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :
- reconnaît la nécessité de l'apprentissage permanent;
- se tient à l'affût des occasions de se perfectionner sur le plan professionnel;
- incorpore dans sa pratique les connaissances les plus à jour dans le domaine de l'éducation et des soins à dispenser aux jeunes enfants et dans des disciplines connexes;
- évalue ses points forts et ses limites sur le plan personnel et professionnel et entreprend de s'améliorer;
- élabore son propre modèle de réflexion sur la pratique et justifie sa manière d'agir en fonction de ce modèle;
- partage ses connaissances à l'appui de l'enrichissement du domaine.

Les praticiennes en services de garde font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont des personnes sincères et dignes de confiance. Elles font preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit et tentent d'être justes et objectives. Elles traitent de manière confidentielle les renseignements qu'elles possèdent au sujet des enfants, des familles et de leurs collègues de travail. Elles font part des renseignements qu'elles détiennent à leurs collègues et aux autres intervenantes et intervenants lorsque c'est nécessaire pour donner aux enfants le soutien et les soins dont ils ont besoin ou lorsque la loi l'exige. Elles savent reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêts, et elles agissent conformément aux principes de ce code de déontologie.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- communique avec les enfants, les parents, ses collègues et les autres professionnels d'une manière honnête et directe;
- exerce consciencieusement ses responsabilités et ses fonctions professionnelles;
- détermine ses propres valeurs et croyances et cherche à être objective;
- traite de façon confidentielle les renseignements qu'elle obtient au sujet des enfants, des familles et de ses collègues sauf si son silence met les enfants en péril;
- sait reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêts et elle agit conformément aux principes énoncés dans ce code lorsqu'il y a, ou qu'il s'établit, une dualité dans sa relation avec ses collègues ou une famille.

Notes

1. On utilise dans ce code l'expression *praticiennes en services de garde à l'enfance* pour désigner les adultes qui travaillent dans le domaine, y compris les éducatrices de la petite enfance, les responsables de garde en milieu familial, le personnel des programmes de ressources pour la famille, le personnel des programmes de ressources et d'aiguillage et les enseignantes des programmes d'éducation préscolaire et en technique de services de garde dans les établissements postsecondaires.

2. Le terme *parent* renvoie soit au parent, au tuteur légal ou à l'adulte qui assume le rôle parental auprès de l'enfant.

93

Guide d'introspection

pour les praticiennes en milieux de garde d'enfants

par Gillian Doherty et Lee Dunster

Introduction

Le but premier de l'outil d'introspection est de vous aider à réfléchir à votre pratique actuelle et à vous demander s'il n'y aurait pas des choses que vous aimeriez changer. L'outil est conçu pour votre strict usage personnel; il n'y a pas de raison que quelqu'un d'autre le voie. Toutefois, il se peut que vous jugiez utile de parler de vos résultats avec une collègue.

Le document comporte dix-sept sections établies d'après les Normes de pratique pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants. Chaque section fournit des descriptions vous permettant de comparer les normes à votre propre pratique. Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut. Vous pouvez faire les sections à différents moments et dans n'importe quel ordre. Bien que chacune des sections soit autonome, la pratique dont il est question dans l'une peut toutefois influencer celle dont on traite dans une autre. Par conséquent, même si vous débutez par une section qui est particulièrement pertinente par rapport à votre situation actuelle, il serait bon que vous les voyiez toutes finalement. Il est également à conseiller de revenir à l'outil d'introspection à plusieurs reprises de façon à pouvoir constater ce que vous faites de bien et ce à quoi vous devriez porter attention.

Cet outil compte parmi une myriade de façons d'améliorer votre croissance personnelle à titre d'intervenante en services de garde d'enfants. Vous pouvez aussi notamment discuter des questions qui vous préoccupent avec vos collègues et chercher à recueillir leurs commentaires sur votre pratique, vous joindre à un organisme professionnel de services de garde d'enfants, lire des périodiques comme *Interaction* et participer à des ateliers et à des conférences.

Cet outil a pris naissance au cours de séances de travail qui ont eu lieu à Ottawa en décembre 1997. Les groupes de travail ont amorcé une réflexion approfondie sur ce dont il est important que les responsables des services de garde en milieu familial et les intervenantes en garde à l'enfance tiennent compte dans leur pratique. Le comité directeur du projet Partenaires pour la qualité aimerait remercier les personnes suivantes de leur contribution à ce processus de réflexion :

Sandra Beckman
Whitehorse (Yukon)

Christine Blackmore
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ron Blatt
Winnipeg (Manitoba)

Kris Bruneau
Whitehorse (Yukon)

Shannon Cattoni
Calgary (Alberta)

Pat Hogan
Lake Charlotte (Nouvelle-Écosse)

Jenni Jardine
Calgary (Alberta)

Cindy Jeanes
Regina (Saskatchewan)

Darla Maurer
Edmonton (Alberta)

Chris McCaffrey
Montreal (Québec)

Bev. McConnell
Winnipeg (Manitoba)

Barbara McKee
Guelph (Ontario)

Virginia O'Connell
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Jo-Anne Palanuk
Winnipeg (Manitoba)

Trish Palmer
Coquitlam (Colombie-Britannique)

Anne Ricard
Ottawa (Ontario)

Marie Rosset
Winnipeg (Manitoba)

Lesley Surtees
Regina (Saskatchewan)

Joann Sweet
Centreville (Nouvelle-Écosse)

Section A

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

La garde des enfants

Première norme

La praticienne protège et assure le bien-être psychologique et physique de chaque enfant dont elle a la garde.

1. **Pour offrir un environnement hygiénique en réduisant au minimum le risque d'infection ou de contamination alimentaire :**

a) Je me lave les mains soigneusement avec de l'eau chaude et du savon avant et après avoir mangé et avoir préparé et manipulé de la nourriture, après avoir changé les couches et aidé un enfant à aller aux toilettes, après avoir touché à un animal, après avoir essuyé un nez qui coule et chaque fois que mes mains sont sales.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je m'assure que les enfants se lavent soigneusement les mains avec de l'eau chaude et du savon avant et après avoir mangé et avoir préparé et manipulé de la nourriture, après le changement de couches et l'utilisation des toilettes, après avoir touché à des animaux, après s'être mouchés ou toutes les fois que leurs mains sont sales.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je nettoie les endroits où la nourriture est préparée et servie, où les couches sont changées ainsi que le siège d'aisances après chaque usage.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je ne prépare pas la nourriture au même endroit où je change les couches.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je nettoie les jouets, l'équipement et les autres surfaces fréquemment.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je manipule la nourriture soigneusement pour éviter toute contamination ou gaspillage, en séparant les aliments chauds et les aliments froids, et je désinfecte les ustensiles et les tables et comptoirs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je veille à ce que les enfants aient chacun leurs propres articles de toilette, leur lingerie, leurs bouteilles et leurs suces bien identifiés et à ce que ces articles soient nettoyés ou lavés au besoin.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

2. Pour offrir un environnement exempt de danger en réduisant au minimum le risque de blessures :

a) Je vérifie chaque jour les aires de jeu à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que les jouets et le matériel pour m'assurer qu'ils sont en bon état et que les enfants peuvent les utiliser sans danger.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je fais périodiquement une vérification détaillée de la sécurité des lieux afin d'éliminer les sources possibles de danger.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je veille à ce que les enfants plus âgés et les autres adultes sur les lieux se rendent compte des risques que certains objets courants peuvent présenter pour les jeunes enfants et je les invite à collaborer avec moi au maintien de la sécurité des lieux.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je veille à ce que toutes les substances et tous les articles potentiellement dangereux soient placés hors de portée des enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'organise des activités qui aident les enfants à prendre conscience des enjeux et des pratiques en matière de sécurité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'offre une surveillance adaptée à l'âge de l'enfant, à son niveau de développement et à sa personnalité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je maintiens en vigueur mon accréditation en premiers soins et en RCV ou en RCV pour nourrissons (selon l'âge des enfants dont j'ai la garde).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) J'ai à portée de la main une trousse bien garnie de premiers soins qui correspond aux normes recommandées (par la province ou le territoire ou par les services de santé locaux).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) J'ai un plan d'évacuation en cas d'urgence auquel j'initie les nouveaux enfants, et tous les mois, je fais faire un exercice d'évacuation aux enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) Je prévois les moyens de communication et les mesures à prendre en cas d'urgence, que ce soit dans le milieu de garde ou à l'occasion des sorties, et je veille à ce que les parents soient au courant des procédures d'urgence mises en place.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

3. Pour promouvoir la santé des enfants :

a) J'offre des casse-croûte et des repas nutritifs, bien équilibrés qui tiennent compte des préférences des parents et des enfants tout en suivant les recommandations du *Guide alimentaire canadien*. Lorsque les familles fournissent elles-mêmes les casse-croûte, je les encourage à suivre ce guide.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

b) J'organise des activités qui favorisent la bonne santé des enfants et je leur enseigne et les aide à se laver les mains, à se brosser les dents, à se moucher convenablement, et à jeter leurs mouchoirs et à utiliser correctement les toilettes.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je m'assure chaque matin, à l'arrivée des enfants, qu'ils sont en bonne santé.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'ai mis en place (ou la garderie l'a fait) des politiques en matière de santé afin de protéger le bien-être de tous les enfants.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je veille à ce que les parents connaissent, comprennent et suivent mes politiques (ou celles de la garderie) en matière de santé et, si ce n'est pas le cas, je soulève la question sans tarder d'une façon claire et précise.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je connais bien les symptômes des maladies, en particulier les maladies courantes dans l'enfance, et je prends les mesures qui s'imposent.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je sais quels enfants ont des allergies ou des problèmes de santé chroniques qui exigent des précautions ou des soins spéciaux et je veille à ce que ces précautions soient prises ou à ce que les soins requis soient fournis.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je suis une procédure précise pour administrer les médicaments, qui répond à toutes les exigences réglementaires.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) J'observe les enfants chaque jour et je signale tout doute concernant la négligence ou le mauvais traitement d'un enfant comme l'exige la loi provinciale ou territoriale.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

4. Pour protéger et promouvoir la santé et le bien-être psychologiques des enfants :

a) Je veille à ce que le milieu de garde et les activités au programme reflètent la culture et les valeurs de chaque enfant et de sa famille.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'établis une routine quotidienne qui permet aux enfants de savoir quelle sera la prochaine activité, mais cette routine est suffisamment souple pour pouvoir être modifiée selon les besoins et les circonstances.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'offre aux enfants une variété d'activités qui mettent à l'épreuve leurs capacités d'apprentissage tout en leur offrant de nombreuses occasions de réussite.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

d) Je nourris des attentes réalistes et j'établis clairement mes limites par rapport au comportement des enfants et je communique celles-ci aux parents et aux enfants d'une manière positive.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'utilise uniquement des méthodes positives pour guider le comportement des enfants et j'évite totalement d'avoir recours à la critique, à la sévérité, aux comparaisons, au langage négatif ou aux châtiments physiques.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je réagis de toutes sortes de façons au comportement des enfants en tenant compte des circonstances et je considère chaque enfant comme une personne distincte ayant une personnalité, une culture, un niveau de développement et une compréhension qui lui sont propres.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je suis attentive aux besoins et à l'humeur des enfants, qu'ils les manifestent de façon verbale ou non verbale, et je réagis rapidement lorsqu'un enfant est en détresse ou a besoin d'une attention particulière.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Deuxième norme

La praticienne établit et entretient une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec chaque enfant et avec le groupe d'enfants.

1. Pour adopter une attitude chaleureuse et bienveillante envers les enfants :

a) Je suis présente aux enfants et j'utilise avec eux un langage réconfortant, encourageant et positif.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'utilise des méthodes de communication non verbale, y compris des expressions faciales et un langage corporel, réconfortants, encourageants et positifs avec les enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'accueille chaque enfant et sa famille chaleureusement chaque matin à leur arrivée.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je prends soin de chaque enfant, qu'il s'agisse de changer sa couche ou de le nourrir, en tenant compte de sa culture et j'utilise les moments privilégiés où je suis en présence d'un enfant pour me rapprocher d'elle ou de lui.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je fais savoir aux enfants que je suis heureuse qu'ils soient là, avec moi.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'aborde les enfants avec gentillesse et je leur manifeste de l'affection afin qu'ils se sentent à l'aise et en sécurité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

2. Pour entretenir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec les enfants :

a) J'écoute attentivement les enfants et je dialogue avec eux plutôt que de me contenter de leur adresser la parole.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je réagis avec enthousiasme aux intérêts et aux idées des enfants et j'essaie d'aller plus loin, en leur offrant du matériel et en leur proposant des activités.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'aime faire part de mes propres intérêts aux enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je respecte les besoins, la culture et le contexte familial de chaque enfant.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je montre aux enfants qu'ils peuvent me faire confiance en réagissant de façon prévisible, en faisant preuve de justice avec eux et en respectant les confidences qu'ils me font.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je montre aux enfants que je les comprends lorsqu'ils sont déçus, anxieux, chagrinés ou en colère.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je me réjouis des réalisations des enfants, grandes et petites.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Troisième norme

La praticienne planifie et organise des activités quotidiennes qui soutiennent et mettent en valeur les aptitudes physiques, émotives, sociales et cognitives de chaque enfant et développent sa créativité et sa capacité de communication.

---

1. Pour créer et maintenir un cadre de vie qui soutient et favorise le développement de tous les enfants :

a) J'offre aux enfants des activités adaptées à leur niveau de développement, y compris des jeux libres et des activités planifiées, des moments d'action et de détente, des activités solitaires et de groupe et des activités à l'intérieur et à l'extérieur.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je fournis aux enfants du matériel et de l'équipement adaptés à leur niveau de développement, à leurs intérêts et à leur culture, et qui ont pour effet de promouvoir l'acquisition de compétences.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je range et dispose le matériel, les jouets et l'équipement de façon à ce que les articles nécessaires soient facilement accessibles aux enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

d) Je cherche à promouvoir la participation de tous les enfants en leur offrant de l'aide de diverses façons, y compris en adaptant les activités aux besoins des enfants de différentes cultures et selon leurs divers niveaux de développement.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je fais participer les enfants à la planification et à la préparation des activités et je cherche à connaître leur opinion lorsque j'acquiers des jouets et du matériel.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je perçois les tâches et les activités quotidiennes comme des occasions d'apprentissage.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'organise le passage d'une activité à une autre de façon à ce que la transition se fasse en douceur.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je suis attentive à la possibilité d'un retard sur le plan physique, cognitif, émotionnel ou social des enfants et je prends les mesures voulues.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) Je fournis ou je procure le soutien nécessaire à l'intégration réussie des enfants qui ont des besoins spéciaux ou additionnels.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) J'utilise les ressources communautaires pour élargir la portée de l'expérience des enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) J'organise les tâches routinières de façon à ce que chaque enfant puisse recevoir une attention individuelle chaque jour.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) Je veille à ce que les enfants regardent des émissions de télévision ou des vidéos éducatives et adaptées à leur âge et je limite le temps d'écoute de la télévision auquel les enfants ont droit (par exemple une demi-heure pour les enfants d'âge préscolaire et une heure pour les enfants d'âge scolaire).
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. Pour soutenir et mettre en valeur les capacités physiques de chaque enfant :

a) Je planifie l'environnement de façon à ce que les enfants puissent exercer des activités motrices fines et globales.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je choisis des jouets, du matériel et de l'équipement qui développent autant la motricité fine que globale.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'organise toutes sortes d'activités motrices fines et globales adaptées au niveau de développement des enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

d) J'encourage les enfants à exercer des activités motrices fines et globales chaque jour.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je planifie des activités et j'utilise les occasions qui se présentent de manière à encourager les enfants à utiliser leurs sens en leur faisant remarquer les couleurs, les odeurs, les goûts, les sons et les textures.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

3. Pour soutenir et promouvoir le bien-être et l'épanouissement émotif de chaque enfant :

a) Je manifeste du respect et de l'empathie envers les sentiments des enfants, qu'ils soient positifs ou négatifs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'aide les enfants à reconnaître, à exprimer et à accepter toute une gamme d'émotions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'utilise tout un éventail de stratégies de communication verbales et non verbales, différentes selon les cultures, en vue d'encourager les enfants à exprimer leurs émotions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je fais faire aux enfants des activités qui développent leur capacité d'exprimer verbalement leurs émotions et je les aide à comprendre celles des autres.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je réagis rapidement à l'encontre de toute parole ou de tout acte discriminatoire.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'offre fréquemment à chaque enfant un renforcement positif et sincère.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'encourage les enfants à éprouver de la fierté à l'idée qu'ils ou elles sont des personnes spéciales et uniques au monde.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) J'encourage les enfants à éprouver de la fierté à l'égard de leur culture, de leur groupe ethnique, de leur patrimoine et de leur langue.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) Je donne constamment l'exemple d'une personne qui se respecte et qui a de l'estime d'elle-même.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) Je permets aux enfants d'aider à exécuter les tâches de routine quotidiennes et d'en assumer la responsabilité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) Je donne aux enfants, lorsqu'il y a lieu, l'occasion de prendre des décisions et de faire des choix.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) J'encourage les enfants à essayer de faire des choses par eux-mêmes et je leur permets de le faire.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

m) Je fais collaborer les enfants à l'établissement de limites appropriées et je les aide et les encourage à assumer la responsabilité de leurs actes.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) Je perçois les indices d'un manque d'estime de soi ou d'une perception de soi négative et j'aide les enfants à réagir à ces situations lorsqu'elles se produisent.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

4. Pour soutenir et promouvoir le développement de la compétence sociale chez chaque enfant :

a) Je planifie des activités et des tâches de routine de façon à donner aux enfants l'occasion d'entrer en relation de façon positive les uns avec les autres.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'encourage les enfants à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'organise des activités qui exigent une collaboration et un travail d'équipe.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'aide les enfants à comprendre les émotions, les attentes et les besoins des autres.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'aide les enfants à gérer leur colère et je les encourage à résoudre leurs conflits en parlant de leurs préoccupations et en cherchant à trouver des solutions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je donne l'exemple en acceptant et en respectant chaque enfant et sa famille.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'encourage les enfants à s'entraider et à se donner un soutien mutuel.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

5. Pour soutenir et promouvoir les capacités de communication de chaque enfant :

a) Je communique avec les enfants verbalement et non verbalement en adoptant un style, une manière et un rythme qui conviennent à leur niveau de développement, à leur culture, à leurs capacités et à leur personnalité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je fournis aux enfants des occasions d'exercer leur capacité d'être à l'écoute des autres et de les comprendre et j'organise des activités en ce sens.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je remarque les efforts de communication des enfants et je les appuie dans leur démarche.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

d) J'ai de fréquentes converstations avec les enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je pose aux enfants des questions ouvertes et je cherche à connaître leur opinion.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'encourage les enfants à utiliser leur langue maternelle, tant au service de garde qu'à la maison.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'encourage les enfants et les familles dont la langue maternelle est différente de la mienne à m'enseigner des mots, des expressions et des chansons dans leur langue et j'incorpore ceux-ci dans mon programme.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) J'offre aux enfants des occasions de s'exprimer de façon non verbale, comme par la peinture et la musique, et j'organise des activités de ce genre.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

6. Pour soutenir et promouvoir les aptitudes cognitives de chaque enfant :

a) J'offre aux enfants un environnement qui leur permet d'explorer sans danger leur univers.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'encourage les enfants à faire preuve de curiosité, à poser des questions et à chercher à comprendre le monde qui les entoure et je les aide à trouver des réponses à leurs questions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'offre aux enfants des occasions d'exercer leurs talents créatifs et de résoudre des problèmes et j'organise des activités en ce sens.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'encourage les enfants à expliquer ce qu'ils voient et ce qu'ils pensent, à prédire ce qui peut arriver et à expérimenter.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

7. Pour soutenir et encourager la créativité chez les enfants :

a) Je mets à la disposition des enfants toutes sortes de matériel d'art ou d'artisanat, d'instruments de musique, de vêtements et d'autres objets.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je leur fournis toutes sortes d'occasions et d'activités qui leur permettent de mettre en valeur leurs talents créatifs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

c) Je montre aux enfants combien j'apprécie leurs efforts créatifs et j'affiche avec fierté le fruit de leur travail.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je donne aux enfants l'occasion de manipuler à leur guise le matériel et les jouets et je leur permets de les utiliser comme ils l'entendent.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'expose les enfants à des airs de musique ou de danse, à de l'art, à des légendes et à des chansons qui reflètent et mettent en valeur leur culture et celle d'autres peuples.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Quatrième norme

La praticienne utilise une variété de techniques d'observation en vue de cerner les compétences, les capacités, les intérêts et les besoins des enfants et d'évaluer leur expérience quotidienne.

1. Pour utiliser et interpréter comme il faut les techniques d'observation :

a) J'utilise avec compétence tout un éventail de techniques d'observation informelles et officielles pour surveiller le progrès des enfants, pour cerner leurs compétences, capacités, intérêts et besoins et pour évaluer leur expérience quotidienne.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'utilise la ou les techniques d'observation qui conviennent le mieux à la situation, tout en reconnaissant et en respectant les différentes capacités et valeurs culturelles des enfants et en choisissant mes façons de procéder en conséquence.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je note mes observations avec précision et rapidité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'interprète mes observations et je me fixe des objectifs appropriés pour chaque enfant et pour le programme.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je suis capable de reconnaître la nécessité de faire appel à une autre source pour effectuer une évaluation et je prends les dispositions voulues.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Section B

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Les partenariats avec les familles des enfants

Cinquième norme

La praticienne établit et maintient un partenariat ouvert et coopératif avec la famille de chaque enfant.

1. **Pour établir et maintenir un partenariat ouvert et coopératif avec la famille de chaque enfant de façon à aider la famille à s'acquitter de ses responsabilités parentales :**

a) Je fais preuve de respect et de considération à l'égard des différentes valeurs et pratiques en matière d'éducation des enfants et à l'égard des valeurs et des traditions individuelles, culturelles et communautaires.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je me renseigne le plus possible sur les différences culturelles touchant les valeurs, les pratiques et les attentes par rapport à l'éducation des enfants, et touchant les traditions, le régime alimentaire et l'habillement.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je respecte le rôle des parents à titre de principaux éducateurs de l'enfant, je reconnais leur connaissance privilégiée de l'enfant et je les encourage à faire part de leur savoir, de leurs besoins, de leurs idées et de leurs préoccupations au sujet de l'enfant.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je (ou ma garderie) procède à une préinscription avec chaque famille au cours de laquelle a lieu un échange approfondi au sujet de l'enfant et de la famille de même qu'au sujet du programme, des politiques et procédures, de la philosophie et des services de la garderie.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'accueille les familles chaleureusement chaque matin à leur arrivée.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je profite de l'heure d'arrivée et de départ pour avoir des conversations et des échanges de renseignements informels avec la famille des enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

g) J'utilise toutes sortes de méthodes pour communiquer avec les familles et les encourager à me parler constamment de leur enfant.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) J'invite les familles à venir nous rendre visite n'importe quand lorsque l'enfant est présent.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) J'utilise toutes sortes de méthodes afin d'encourager et d'aider les familles à prendre part aux activités du programme et à la prise de décisions dans la mesure où elles le veulent.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) Je travaille en collaboration avec les familles en vue d'offrir aux enfants des activités qui reflètent l'origine culturelle, les croyances religieuses et le mode de vie de leur famille.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) J'ai établi (ou ma garderie a établi) des politiques claires en ce qui concerne les enjeux en matière de responsabilité parentale, que les parents comprennent et qu'ils ont acceptées avant de placer leur enfant à la garderie.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) Je réagis rapidement et adéquatement lorsque des divergences d'opinion surgissent ou lorsque les parents ne se conforment pas aux politiques en n'utilisant pas des stratégies de résolution de problèmes positives.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

m) J'ai conscience de l'importance, pour les enfants, que ma relation avec leurs parents soit bonne.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) Je garde confidentielles mes conversations avec les familles, ainsi que les renseignements et les dossiers à leur sujet, à moins que j'aie leur permission d'en faire part à d'autres ou que je sois obligée de le faire pour protéger la sécurité et le bien-être de l'enfant.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) Je connais les autres ressources communautaires et je dirige les parents vers elles au besoin.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Sixième norme

La praticienne soutient les familles dans leur rôle de parents, de dispensatrices de soins et de gagne-pain et elle leur donne le pouvoir d'agir en leur propre nom.

1. Pour soutenir et habiliter les adultes dans la famille :

a) J'aide les parents à définir leurs souhaits, leurs besoins et leurs buts par rapport à leur enfant.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'écoute attentivement, et sans porter de jugement, les idées, les opinions et les préoccupations des parents en ce qui concerne leurs enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je soutiens et j'encourage les parents dans leur rôle et je les aide à percevoir et à utiliser leurs points forts pour répondre à leurs besoins.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je réponds rapidement aux demandes d'information et d'aide des familles.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je fournis aux parents des ressources et des renseignements au sujet des soins à donner à l'enfant et au sujet de son développement et je leur donne des conseils et des suggestions s'ils le désirent.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je m'assure que les parents se sentent à l'aise d'exercer leurs droits et de faire en sorte que leur enfant soit traité d'une façon qui respecte leur culture, leurs croyances et leurs valeurs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'aide les familles à établir et à maintenir en place des réseaux de soutien social en les présentant les unes aux autres et en les encourageant à discuter des questions qui les intéressent.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Section C

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Les partenariats avec les collègues et les autres services communautaires

Septième norme

La praticienne établit et entretient des relations de travail coopératives avec ses superviseures, ses collègues, ses assistantes et ses remplaçantes.

1. Pour établir et entretenir des relations de travail coopératives avec mes superviseures, mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes :

a) Je me vois moi-même et je vois mes superviseures, mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes comme formant une équipe.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'offre à mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes un soutien verbal et concret.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je cherche à savoir ce que pensent et ce qu'ont vécu mes superviseures, collègues, assistantes et remplaçantes et à en tenir compte dans ma pratique.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je communique mes propres préoccupations et je réagis à celles de mes superviseures, collègues, assistantes et remplaçantes d'une façon calme et respectueuse.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je perçois les différences dans la pratique, les soins et les styles d'enseignement comme des possibilités d'apprendre de nouvelles façons de procéder.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je garde confidentiels les renseignements privés ou personnels qui me sont donnés par mes superviseures, collègues, assistantes et remplaçantes.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'évite tout commérage à propos de mes superviseures, collègues, assistantes ou remplaçantes et j'encourage celles-ci à faire de même.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Huitième norme

La praticienne établit et entretient des relations de travail coopératives avec les autres services communautaires

1. Établir et entretenir des relations de travail coopératives avec les services communautaires :

a) Les rôles, responsabilités, programmes et services des autres organismes qui s'occupent des enfants et des familles n'ont pas de secret pour moi.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je donne aux autres organismes de la collectivité des renseignements au sujet de mes services ou des services de ma garderie.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je plaide en faveur de l'implantation de services pour les enfants et les familles dans ma collectivité et je donne mon appui à ceux qui existent.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'utilise les ressources et les services de ma collectivité pour améliorer les soins offerts aux enfants ainsi que mon rendement.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je cherche à obtenir des renseignements auprès des familles sur les autres organismes qui s'occupent de leur enfant.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'établis, avec le consentement de la famille, un contact avec les autres organismes qui s'occupent de l'enfant ou de la famille.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) J'aide les autres organismes qui s'occupent de l'enfant ou de la famille en partageant avec eux des renseignements au sujet de ces derniers, au besoin, dans la mesure où la famille y consent et conformément aux exigences de la loi ou du tribunal.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je collabore à titre de membre d'une équipe de prestation de service avec d'autres organismes communautaires lorsque cette approche est souhaitable.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Section D

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Le professionnalisme

Neuvième norme

La praticienne adhère aux normes de déontologie dans tous les aspects de la pratique.

1. Pour s'engager à agir de façon morale :

a) Je connais bien le code de déontologie provincial ou national, ou les deux, et je m'en sers pour guider ma pratique.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'apprécie chaque personne, adulte ou enfant, qui est pour moi merveilleuse dans sa singularité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je garde confidentiels tous les renseignements personnels que je détiens au sujet des enfants et des familles et je n'en fais part à d'autres qu'avec le consentement de la famille ou lorsque j'en suis obligée par la loi ou par une ordonnance de la cour.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je suis fiable, digne de confiance et honnête dans mes relations avec autrui.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'accepte la responsabilité de mes actes et de mes erreurs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) J'appartiens à une association ou à un organisme de service de garde à l'enfance et je participe activement à ses activités.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je suis fière de mon travail.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) J'assume la responsabilité de mon perfectionnement professionnel et je vais chercher les ressources, la formation, les conseils et le savoir-faire dont j'ai besoin.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) Je respecte et j'apprécie le travail des autres personnes qui œuvrent dans le domaine des services de garde à l'enfance, peu importe le milieu dans lequel elles exercent leur profession.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Dixième norme

La praticienne trouve un équilibre entre ses rôles personnels et professionnels.

1. Pour demeurer enthousiaste et efficace sur le plan professionnel :

a) Je trouve mon travail intéressant et stimulant.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je continue à progresser et à en apprendre sur le plan professionnel.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je cherche des occasions de raviver mon enthousiasme et de refaire le plein.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je cherche constamment à rehausser le statut de la profession et je me réjouis de notre importante contribution dans le monde.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je me perçois comme une ressource précieuse pour les familles et la collectivité et je cherche des façons de faire profiter les autres de mon savoir-faire.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je reconnais et j'accepte les limites inhérentes à mon rôle et je mets l'accent sur l'incidence favorable que peut avoir mon travail sur les enfants, les familles et la collectivité.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. Pour répondre à mes propres besoins comme être humain :

a) J'accorde de l'importance à ma santé physique et je la protège en m'assurant de dormir suffisamment, de bien me nourrir, de prendre de l'air, de faire de l'exercice et de subir un examen physique et dentaire à intervalles réguliers.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'accorde de l'importance à mon bien-être émotionnel et je le protège en m'assurant de passer du temps avec mes amis et ma famille, en m'adonnant à des passe-temps agréables qui correspondent à mes intérêts et en me donnant suffisamment de temps pour relaxer.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'organise bien mon temps, j'accomplis ce que je dois faire tout en me gardant une réserve de temps pour mes plaisirs.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

d) J'ai appris à dire non et je n'acquiesce pas aux demandes qui sont irréalistes ou déraisonnables ou qui prendraient trop de mon temps.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) Je nourris des attentes réalistes envers moi-même et les autres.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Onzième norme

La praticienne réfléchit à sa propre pratique et elle détermine les secteurs où il aurait lieu de perfectionner ses connaissances ou de changer sa manière d'agir.

---

1. Pour réfléchir à ma propre pratique et cerner les secteurs où il me faut obtenir davantage de connaissances ou changer sa manière de procéder :

a) J'exerce mon esprit critique dans ma réflexion au sujet de ma pratique quotidienne et au sujet de la façon dont je réagis aux situations et aux personnes.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'analyse les situations difficiles, non familières ou qui me font sentir mal à l'aise en vue de déterminer la source de mon malaise ou de ma préoccupation.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je me procure et j'utilise toutes les ressources et informations disponibles pour pouvoir examiner et évaluer mon rendement.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Pour moi, l'introspection est une occasion de cerner les secteurs où je peux améliorer mon rendement et ma satisfaction au travail.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

2. Pour utiliser la rétroaction qu'elle reçoit des autres au sujet de mon rendement pour réfléchir à ma pratique et cerner mes limites de ses connaissances :

a) Je respecte et j'apprécie l'objectivité dont les autres font preuve en évaluant ma pratique et je tire profit de leur rétroaction.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

b) J'ai suffisamment confiance en mon rendement pour être en mesure de juger utile et constructive la rétroaction des autres.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'écoute attentivement, en gardant l'esprit ouvert, les remarques que les autres me font au sujet de ma pratique.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Douzième norme

La praticienne établit, met en œuvre, examine et révise un plan de perfectionnement professionnel réaliste, et donc réalisable.

---

1. Pour se fixer des buts et des objectifs de perfectionnement professionnel à court et à long terme appropriés et réalisables :

a) Je me fixe des buts de perfectionnement professionnel qui sont réalistes et je les examine périodiquement pour constater mes progrès, pour m'assurer qu'ils sont toujours pertinents et pour les modifier au besoin.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'établis un ordre de priorités dans mes buts en matière de perfectionnement professionnel en accordant la première place aux secteurs qui auront l'incidence positive la plus immédiate sur ma pratique.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je cherche à trouver des livres, des périodiques et des activités éducatives, comme des ateliers et des cours, qui cadrent avec mon plan de perfectionnement professionnel.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Section E

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

L'administration d'un service de garde en milieu familial

Treizième norme

La praticienne administre un service de garde en milieu familial comme une petite entreprise, conformément aux exigences législatives.

1. Pour assurer l'administration efficace du service de garde en milieu familial à titre de petite entreprise, conformément aux exigences législatives :

a) Je me tiens au courant des exigences réglementaires.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) Je me conforme à tous les règlements provinciaux et municipaux applicables.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je veille à ce que mes assistantes, collègues ou remplaçantes connaissent tous les règlements provinciaux et municipaux applicables et s'y conforment.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) J'utilise un contrat écrit avec chaque famille dans lequel sont indiquées clairement les responsabilités des deux parties face aux dispositions prises concernant la garde des enfants.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'utilise des politiques et des procédures écrites en ce qui concerne des questions comme la philosophie du programme, les méthodes d'encadrement, les sorties ou excursions, l'autorisation de venir chercher l'enfant, les maladies de l'enfant ou l'administration des médicaments.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je revois les politiques et les procédures chaque année et je fais les changements voulus.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

g) Je m'assure que mes assistantes, collègues ou remplaçantes connaissent, comprennent et appliquent les politiques et les procédures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je veille à ce que les familles connaissent, comprennent et appliquent les politiques et les procédures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) Je passe en revue annuellement les politiques et les procédures avec les familles, ou plus souvent s'il y a eu des changements ou si les circonstances le justifient.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) Je réagis rapidement et comme il se doit si les familles ou si mes assistantes, collègues ou remplaçantes ne se conforment pas aux politiques ou aux procédures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) Je tiens des dossiers à jour, facilement accessibles, sur chaque enfant dans lesquels je verse les formulaires de consentement ainsi que des renseignements en matière de santé et le nom des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) Je veille à ce que les dossiers soient tenus de manière à protéger leur caractère confidentiel et à satisfaire aux exigences législatives et réglementaires.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

m) Je tiens à jour des dossiers administratifs et financiers bien organisés.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) Je m'assure d'avoir une assurance-responsabilité complète pour mon service de garde en milieu familial, qui couvre les situations où les parents et les enfants sont chez moi, en excursion ou sous la garde de remplaçantes, d'assistantes ou de collègues.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) J'utilise les ressources humaines et autres de façon à favoriser le plus possible la prestation d'un service de garde de qualité.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

p) Je cherche, avec mes remplaçantes, collègues et assistantes, à établir et à mettre en œuvre des méthodes afin d'évaluer jusqu'à quel point le programme dans son ensemble répond aux besoins des enfants et des familles et j'établis avec elles des méthodes pour corriger la situation au besoin.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Quatorzième norme

La praticienne administre efficacement les ressources financières du service de garde en milieu familial.

1. Pour administrer efficacement les ressources financières du service de garde en milieu familial :

a) J'utilise un budget de fonctionnement et j'ai en place des procédures efficaces pour tenir compte de façon constante des recettes et des dépenses.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'examine périodiquement mon budget de fonctionnement, mes recettes et mes dépenses, et je prends des mesures correctives au besoin.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je sais le montant de recettes dont j'ai besoin pour me permettre de continuer à offrir le service de garde et je prends cet élément en considération lorsque je planifie les heures d'ouverture et le nombre d'inscriptions.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je me renseigne au sujet des sources possibles de financement, y compris le financement gouvernemental.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'obtiens un financement, au besoin, et je me conforme à toutes les exigences concernant l'établissement de rapports et autres.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Quinzième norme

La praticienne communique de façon positive et efficace avec toute une gamme d'intéressés y compris, sans s'y limiter, les familles, les collègues, les assistantes et les remplaçantes, les membres de sa propre famille de même que le personnel et les représentants d'autres services communautaires ou organismes de réglementation.

1. Communiquer de façon positive et efficace avec toute une gamme d'intéressés :

a) Je veille à ce que ma famille comprenne mon rôle et mes responsabilités en tant que responsable d'un service de garde en milieu familial et me soutienne dans l'exercice de ce rôle.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

b) Je tiens compte des besoins de ma famille lorsque je planifie et gère mon service de garde en milieu familial.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je donne à ma famille des occasions de participer activement à la bonne marche du service de garde en milieu familial.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je tiens ma famille au courant des événements, des problèmes et de tout changement que j'apporte à la routine habituelle.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

e) J'établis un partenariat avec la famille de chaque enfant dont j'ai la garde et j'entretiens une relation de collaboration avec elle.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je communique de façon efficace ma philosophie, mes politiques et mes procédures aux familles et aux autres personnes qui travaillent chez moi.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je consulte les familles en ce qui concerne les politiques et le programme du service de garde, je les encourage à jouer un rôle actif dans l'orientation du service et je leur donne des occasions de le faire.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes en vue d'offrir aux familles des enfants dont j'ai la garde des renseignements clairs et opportuns et de les aider à exprimer leurs besoins et leurs préférences.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

i) J'aide les familles à obtenir une subvention pour les frais de garde au besoin.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

j) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes en vue de trouver des façons conviviales de transmettre aux familles des renseignements au sujet du service de garde ou d'autres sujets connexes.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

k) Je perçois les organismes réglementaires ou l'organisme qui parraine mon service de garde en milieu familial comme une importante ressource pour mon programme et j'entretiens une bonne relation avec les personnes concernées.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

l) Je crée des liens avec les autres organismes et avec les autres responsables d'un service de garde en milieu familial dans la collectivité et je les informe au sujet de mon programme.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

m) Je communique et collabore de façon continue avec les autres praticiennes et les services communautaires qui s'occupent des enfants et des familles.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

n) Je me tiens au courant des ressources ou des services qu'offrent les autres organismes communautaires et je me les procure au besoin.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

o) Je travaille en collaboration avec les services et les établissements qui offrent une formation et, si j'accueille des stagiaires, je facilite leur apprentissage.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

p) Je diffuse de l'information dans le grand public afin de mieux faire connaître l'existence des services de garde en milieu familial et le rôle des responsables de ces services.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Seizième norme

La praticienne assure l'embauche, le perfectionnement et le maintien en fonction de collègues, d'assistantes et de remplaçantes informées, sensibles et motivées.

1. Pour embaucher et assurer le perfectionnement et le maintien en fonction de collègues, d'assistantes et de remplaçantes informées, sensibles et motivées :

a) J'ai élaboré des descriptions de tâches qui reflètent avec précision les compétences et les capacités requises de mes collègues, assistantes et remplaçantes.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'ai en place des politiques, des pratiques et des procédures en matière de personnel qui sont conformes aux exigences législatives, je les examine périodiquement et je les modifie au besoin.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) Je m'occupe du recrutement, de l'embauche, de la formation, de l'évaluation et de la cessation d'emploi de mes collègues, assistantes et remplaçantes conformément à mes politiques.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je veille à ce que les autres qui travaillent avec moi connaissent et comprennent leur description de tâches ainsi que les politiques, pratiques et procédures relatives au personnel.
❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

e) J'offre du soutien aux autres qui travaillent avec moi en créant un environnement qui répond à leurs besoins et qui leur donne l'occasion de contribuer de façon utile à l'élaboration des politiques et du programme.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je garde confidentiels les problèmes concernant le personnel.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Dix-septième norme

La praticienne offre un environnement sain, bien organisé et exempt de danger et un programme quotidien bien orchestré qui répond aux besoins des enfants dont elle a la garde et de leur famille.

---

1. **Pour travailler de façon efficace avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes afin d'offrir un environnement sain, bien organisé et exempt de danger et un programme bien orchestré :**

a) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des procédures et des pratiques sur des questions comme : la protection de la santé et de la sécurité des enfants, la nutrition, les soins culturellement adaptés, la tenue de dossiers à jour sur l'état de santé et les progrès réalisés par tous les enfants sur le plan du développement, la gestion du comportement, la supervision adaptée au stade de développement des enfants, les mesures à prendre en cas de maladie ou de blessure chez les enfants ou en cas d'urgence, l'obtention du consentement des parents au besoin, l'autorisation de venir chercher les enfants, l'évacuation en cas d'urgence et le signalement des préoccupations en matière de protection ou l'application des ordonnances de la cour.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

b) J'offre une formation aux autres qui travaillent avec moi dans la maison au sujet de toutes les politiques et les procédures.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

c) J'ai en place des plans me permettant de réagir en cas d'allégation de mauvaise conduite de la part des personnes qui travaillent chez moi.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

d) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes en vue d'offrir aux enfants un environnement physique sûr, propre et organisé de façon à ce qu'ils puissent avoir accès à des activités énergiques et de détente, à du matériel et à de l'équipement adaptés, sur le plan de la taille et de la fonction, à leur niveau de développement, et à un terrain de jeu où ils peuvent s'amuser en toute sécurité à l'extérieur.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

e) Je joue un rôle de chef de file auprès des autres personnes qui travaillent chez moi en les aidant à élaborer le programme d'activités quotidiennes.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

f) Je favorise l'usage de toutes sortes de techniques d'observation afin de pouvoir cerner les compétences, les aptitudes, les intérêts et les besoins des enfants et évaluer les activités qui leur sont offertes ainsi que le programme dans son ensemble.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

g) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes en vue d'élaborer et de mettre en œuvre toutes sortes de méthodes conviviales visant à donner aux familles de l'information au sujet du programme et de leur enfant.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

h) Je travaille avec mes collègues, mes assistantes et mes remplaçantes en vue d'élaborer et de mettre en œuvre toutes sortes d'approches conviviales destinées à encourager et à aider les enfants et les parents à exprimer leurs besoins et leurs préférences, et les parents à vraiment contribuer à l'orientation du service offert à leur enfant.

❑1 ❑2 ❑3 ❑4 ❑5

Évaluez votre pratique sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le plus bas et 5 le plus haut.

Ressources

Publications

Baillargeon, L. & Binette, D. (1994). *La qualité en 10 dimensions : Critères de qualité et aspects à observer – Instrument d'auto-évaluation de la qualité de vie en service de garde en milieu scolaire.* Disponible auprès de l'Association des services de garde en milieu scolaire, 13, rue St-Laurent Est, Longueuil (Québec) J4H 4B7. Tél. (514) 646-2753; téléc. (514) 646-1807.

Betsalel-Presser, R., White, Donna R., Baillargeon, M., Jacobs, E. (1993). *Évaluation des enfants dans deux environnements : maternelle et service de garde en milieu scolaire.* Groupe interuniversitaire de recherche en éducation de la petite enfance.

Gauvin, C. & Lefebvre, L. (1990). *Des jeux pour toi - Guide d'adaptation de jeux pour enfants avec déficience motrice.* Disponible auprès de l'Association de paralysie cérébrale du Québec. Tél. (418) 529-3347.

Association des services de garde en milieu scolaire. (1995). *Ses aptitudes, mes attitudes : Guide de sensibilisation à l'intégration des enfants ayant une déficience*, destiné au personnel éducateur en service de garde en milieu scolaire. Disponible auprès de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, 13, rue St-Laurent (Québec) J4H 4B7. Tél. (514) 646-2753.

Association des services de garde en milieu scolaire. (1995). *M'apprivoiser : Recueil d'activités à l'intention des enfants de 5 à 12 ans pour les aider à mieux connaître un enfant ayant une déficience et à l'accueillir au service de garde en milieu scolaire.* Disponible auprès de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, 13, rue St-Laurent (Québec) J4H 4B7. Tél. (514) 646-2753.

Canadian Standards Association. (Réédition, 1998). *Les aires et équipement de jeu.* Disponible auprès de la Canadian Standards Association, 178 boul. Rexdale, Etobicoke (Ontario) M9W 1R2. Tél. (416) 747-4000.

Canadian Toy Testing Council. *The toy report.* (Publication annuelle qui évalue la sécurité des jouets). Disponible en anglais seulement auprès de la Canadian Toy Testing Council, 22 avenue Hamilton, Ottawa (Ontario) K1Y 1B6. Tél. (613) 228-3155.

Dunster, Lee. (1994). *Un guide pour la responsable de garde en milieu familial.* Child Care Providers Association, Ottawa. Disponible auprès de Home Child Care Publications, 2085 rue Alton, Ottawa (Ontario) K1G 1X3. Tél. (613) 731-1991; téléc. (613) 731-7975.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1988-). *Interaction.* (Magazine trimestriel sur la garde à l'enfance et sujets connexes publié par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 201 - 383 avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4. Tél. 1 800 858-1412 ou (613) 729-5289; téléc. (613) 729-3159.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1988-). *Feuilles-ressources.* (La série comprend plus de 50 feuilles-ressources sur une grande variété de sujets d'intérêt pour les intervenants en service de garde et les parents.) Disponible auprès de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 201 - 383 avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4. Tél. 1 800 858-1412 ou (613) 729-5289; téléc. (613) 729-3159.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1991) *Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde.* Ottawa, Ontario

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Section À PROPOS : Éducation non discriminatoire dans *Interaction*, vol. 12 n°. 2, été 1998, p. 12-28.

Fédération provinciale des comités de parents. *Créativité : Activités pour la jeune enfance* et *Créativités 2 : Thèmes pour la jeune enfance.* Disponible auprès de la Fédération provinciale des comités de parents, 169, rue Marion, Saint-Boniface (Manitoba) R2J 0J9. Tél. (204) 237-9666; téléc. (204) 231-1436.

Institut canadien de la santé infantile. *Mouvement et croissance.* Collection de trois livrets qui présente des exercices, des activités et des jeux destinés aux enfants de la naissance à six ans. Disponible auprès de l'Institut canadien de la santé infantile, 384 rue Bank, bureau 300, Ottawa (Ontario) K2P 1Y4. Tél. (613) 230-8838; téléc. (613) 230-6654.

Mauffette, A. G. (1999). *Revisiter les environnements extérieurs pour enfants; un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité.* Disponible auprès de la COOP - UQAH, 283, boul. Alexandre taché, Hull (Québec) J8X 3X7. Tél. (819) 595-2377; téléc. (819) 595-2219. Courriel : coopsco@uqah.uquebec.ca

Mauffette, A. G. & Fréchette, L. (1998). *Étude de la législation canadienne en matière d'aménagement des espaces extérieurs de jeu dans les garderies.* Centre de recherche sur les Environnements des Enfants, Université du Québec à Hull.

Ministère de la Famille et de l'Enfance. (1998). *Jouer, c'est magique : Programme favorisant le développement global des enfants* accorde une place privilégiée au jeu. Disponible auprès des Publications du Québec. Tél. 1 800 463-2100 ou (418) 643-5150.

Pelletier, D. (1998). *L'activité-projet : le développement global en action.* Ouvrage réalisé sous la responsabilité du Cégep de Saint-Jérôme. Disponible auprès de Modulo Éditeur, 233, av. Dunbar, bureau 300, Mont-Royal (Québec) H3P 2H4. Tél. 1 888 738-9818; téléc. 1 888 273-5247.

Santé Canada. *Guide alimentaire canadien adapté aux enfants d'âge préscolaire.* Disponible auprès des Publications, Santé Canada, Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0K9. Tél. 1 800 667-3355 ou (613) 954-5995. Vous pouvez aussi communiquer avec votre centre local de santé publique.

Société canadienne de pédiatrie. (1992). *Le bien-être des enfants : guide visant à promouvoir la santé*

physique, la sécurité et le développement des enfants dans les services en garderie et en milieu familial. Toronto: Creatives Premises Ltd., et (1994) *Petit guide sur le bien-être des enfants : manuel visant à promouvoir la santé dans les services de garde en milieu familial.* Ils peuvent être commandés dans une libraire ou auprès de la Société canadienne de pédiatrie, 401 chemin Smyth, Ottawa (Ontario) K1H 8L1.

Selzer Rudick, E. & Nyisztor, D. « Encourager des relations positives entre les parents et la garderie pour l'enfant d'âge scolaire » dans *Interaction*, vol. 10 n°. 4, hiver 1997, p. 7-10.

Wagg, Carol. Services de garde axés sur la famille dans *Interaction*, vol. 10 n°. 3, automne 1996, p. 10-11.

Programme d'autoformation

Programme de formation en garde familiale : Niveau 1 (2000). Douze modules abordant un éventail de sujets dont le développement de l'enfant et la gestion du comportement, la santé, la sécurité, l'alimentation, les relations avec les familles clientes et l'entreprise de garde en milieu familial. Il est permis de faire des copies de la trousse de formation à des fins personnels ou pour faire de la formation/information, en autant que ce soit sur une base sans but lucratif. Des exemplaires de la trousse sont disponibles au coût de 12 $ l'unité pour des commandes de 1 – 9 trousses ou 10 $ l'unité pour des commandes de 10 trousses ou plus auprès de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 383, avenue Parkdale, bureau 201, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4. Tél. (613) 729-5289 ou 1 800 858-1412; téléc. (613) 729-3159; courriel cccf@cfc-efc.ca

Trousses d'information

Trousses de sécurité Max le Chat

- *Enfants en santé, enfants heureux.* Cette trousse a pour but d'aider les intervenantes en garderie à apprendre aux enfants une manière simple de se laver les mains. Elle comprend un livre s'intitulant « Vincent, veux-tu te laver les mains? », la marionnette Max le chat, des feuillets de renseignements, un livre-ressource (1991). Titre no. 41
- *Heureux et en sécurité:* Une trousse de sécurité personnelle mettant en vedette Max le chat aborde la question de l'abus sexuel à l'égard des enfants. La trousse comprend un guide à l'attention de l'intervenante, 14 affiches en couleur et la marionnette Max. Seconde édition (1990). Titre no. 37

Ces deux documents ainsi que d'autres publications éducationnelles sont disponibles auprès de l'Institut canadien de la santé infantile, 384 rue Bank, bureau 300, Ottawa (Ontario) K2P 1Y4. Tél. (613) 230-8838; téléc. (613) 230-6654.

Montre-moi. Cette trousse s'adresse aux parents francophones d'enfants de zéro à cinq ans et aux personnes travaillant auprès des enfants et des familles. Elle comprend une vidéocassette, une audio-cassette et un guide chansons, deux fiches d'activités, une marionnette et un livre-

surprise. Développée par Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, 235, chemin Montréal, bureau 205, Vanier (Ontario) K1L 6C7. Tél. 1 888 906-5666 ou (613) 749-5333; téléc. (613) 749-2252.

Quand les tout-petits apprennent à s'estimer...(1998). Traitant de l'estime de soi des tout-petits, cette trousse comprend un guide théorique, un recueil de 50 activités, une quinzaine de dessins à reproduire, un index des activités et un choix bibliographique. Disponible auprès de l'Hôpital Sainte-Justine, Service des publications, 3175, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1C5. Tél. (514) 345-4671; téléc. (514) 345-4631.

Travaillons ensemble est un jeu qui a été conçu par les Services de soutien à la famille de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton. Offert dans un boîtier contenant deux versions, une pour les professionnelles et une seconde pour les familles, le jeu renforce les communications et met l'accent sur les techniques de règlement des problèmes. Disponible auprès de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton, 1602 cour Telesat, Gloucester (Ontario) K1B 1B1. Té. (613) 747-7800; téléc. (613) 747-4456.

VIH/sida et garde à l'enfance. Guide de l'animatrice, aide-mémoire, feuille-ressource et affiche sur les précautions universelles. Développé par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Disponible auprès du Centre de documentation sur le sida. Tél. (613) 725-3434; téléc. (613) 725-9826.

Vidéos

Apprendre à lire avec plaisir. Weitzman, Elaine. (1993). Vidéo de formation du Programme Hanen, 1075 Bay, Toronto (Ontario) M5S 2B1. Tél. (416) 921-1073.

Bras dessus, bras dessous. Nobel, S., Fisher, M. & Ouellet, G. (1990). Vidéo et document d'accompagnement réalisé par l'Association canadienne de la paralysie cérébrale.

Chaque enfant m'apprend. (1997). Disponible auprès de Télé-Université, 2600, boul. Laurier, Tour de la Cité, 7e étage, Case postale 10700, Sainte-Foy (Québec) G1V 4V9.

L'aventure parentale : les zéro à six ans. (1997). Série de vidéos de cinq composantes qui offrent des renseignements et des conseils utiles présentés dans un mélange créatif d'interaction parents-enfants. Disponible auprès de Services à la famille-Canada, 383 avenue Parkdale, bureau 404, Ottawa (Ontario) K1Y 4R4. Tél. 1 800 668-7808; téléc. (613) 722-8610.

Les microbes à la garderie : de la théorie à la pratique. (1993). Vidéo en deux parties de 19 et 15 min. 40 sec. Disponible auprès de l'Hôpital Saint-Luc, 1001, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X 3H9. Tél. (514) 281-4047; téléc. (514) 9871109.

Ne secouez jamais un bébé! (1998). Un vidéo éducatif à l'intention des parents et des fournisseurs de soins réalisé par le Club Kiwanis d'Ottawa.

Pousse-pousse. (1993). Série de 16 vidéos produits par la direction de la Télévision. Télé-Québec, (anciennement Radio-Québec).

Programmes

Le programme Y'a personne de parfait est offert en série de six à huit rencontres de groupe hebdomadaires. Au cours des rencontres, des animateurs spécialement formés aident les parents à découvrir des façons positives d'élever leurs enfants. Pour plus d'information, communiquez avec l'Association canadienne des programmes de ressources pour la famille, 707 - 331 rue Cooper, Ottawa (Ontario) K2P 0G5.Tél. (613) 237-7667. Téléc. (613) 237-8515.

Organisations nationales

Association canadienne des programmes de ressources pour la famille
707 - 331 rue Cooper
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
Tél. (613) 237-7667
Téléc. (613) 237-8515
Courriel : info@frp.ca

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
383 avenue Parkdale, bureau 201
Ottawa (Ontario) K1Y 4R4
Tél. (613) 729-5289
Téléc. (613) 729-3159
Courriel : cccf@cfc-efc.ca

Organisations provinciales

Alberta

Alberta Association of Family Day Home Services
Red Deer College, Family Day Home
56th Ave-32nd Street
Red Deer, Alberta T4N 5H5
Attn. : Raylene Czuy
Tél. (403) 357-3601
Téléc. (403) 340-8940

Early Childhood Professional Association of Alberta
10227 118 Street
Edmonton, Alberta T7X 3A9
Tél. (780) 482-2116
Téléc. (780) 488-5545

Colombie-Britannique

Early Childhood Educators of BC
3rd Floor - 210 West Broadway
Vancouver, C.-B. V5Y 3N2
Tél. (604) 709-6063
Téléc. (604) 709-5662

Western Canada Family Child Care Association of B.C.
9527 - 120th Street, Suite 212B
Delta, C.-B. V4C 6S4
Tél. et téléc. (604) 951-1870

Île-du-Prince-Édouard

Early Childhood Development Association of P.E.I.
81 Prince Street

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4K3
Tél. (902) 894-5221
Téléc. (902) 368-7180

Manitoba

Manitoba Child Care Association
364 McGregor Street
Winnipeg, Manitoba R2W 4X3
Tél. (204) 586-8587
Téléc. (204) 589-5613

Nouveau-Brunswick

Au moment de l'impression, il n'existe aucune organisation de garde à l'enfance au Nouveau-Brunswick.

Nouvelle-Écosse

Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia
1200 Tower Road, bureau 100
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4K6
Tél. et téléc. (902) 425-2147

Child Care Connections - N.S.
1200 Tower Road, bureau 100
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4K6
Tél. 1 800 565-8199 ou (902) 423-8199
Téléc. (902) 492-8106

Nunavut

Au moment de l'impression, il n'existe aucune organisation de garde à l'enfance au Nouveau-Brunswick.

Ontario

Association of Early Childhood Educators, Ontario
Suite 211, 40 Orchard View Blvd.
Toronto, Ontario M4R 2G1
Tél. (416) 487-3157
Téléc. (416) 487-3758

Home Child Care Association of Ontario
756 Ossington Avenue
Toronto, Ontario M6G 3T9
Tél. (416) 684-2183
Téléc. (416) 530-1924

Ontario Network of Home Child Care Provider Groups
c/o Lee Dunster
2085 Alton Street
Ottawa, Ontario K1G 1X3
Tél. (613) 731-1991
Téléc. (613) 731-7975

School-Age Care Association of Ontario
Box 31087
1300 King Street East
Oshawa, Ontario L1H 8N9
Tél. (905) 457-4220
Téléc. (416) 266-5835

Québec

Association of Early Childhood Educators Quebec/Association des éducateurs et éducatrices de la petite enfance Québec
828, boul. Décarie, bureau 201
St-Laurent (Québec) H4L 3L9
Tél. (514) 747-0519
Téléc. (514) 748-5596

Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec
1287, rue St-Paul
Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1Z2

Tél. (418) 877-2363 ou 1 877 530-2363
Téléc. (418) 877-4311

Concertaction inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec
438, rue Victoria
St-Lambert (Québec) J4P 2J4
Tél. (450) 672-2799
Téléc. (450) 672-9648

Fédération des centres de la petite enfance du Québec
4875, rue de la Promenade-des-Soeurs
Cap-Rouge (Québec) G1Y 2W2
Tél. (418) 659-3059
Téléc. (418) 659-7957

Terre-Neuve et Labrador

Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 21462, 140 Torbay Road
St. John's, Newfoundland A1A 4J7
Tél. (709) 758-7217
Téléc. (709) 778-2602

Family Day Care Association of Newfoundland and Labrador
20 Caroll Drive
Mount Pearl, Newfoundland A1N 3B1
Tél. (709) 368-2199
Téléc. (709) 368-6251

Territoires du Nord-Ouest

Au moment de l'impression, il n'existe aucune organisation de garde à l'enfance dans les Territoires du Nord-Ouest.

Saskatchewan

Saskatchewan Child Care Association
510 Cynthia Street
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 7K7
Tél. (306) 975-0875
Téléc. (306) 975-0879

Yukon

Yukon Child Care Association
P.O. Box 5439
Whitehorse (Yukon) Y1A 5H4
Tél. (403) 668-2485
Téléc. (403) 668-8083

Autres ressources

Vous pouvez obtenir de l'information et/ou des dépliants en communiquant avec :

- le centre local de santé et de services communautaires;
- la pharmacie locale;
- l'hôpital pour enfants le plus près de votre localité (p. ex. le Centre anti-poison);
- la section locale de la Croix Rouge canadienne;
- le département des incendies et le conseil de sécurité de votre gouvernement provincial/territorial;
- d'autres éducateurs en services de garde ou des responsables de garde en milieu familial
- les professeurs du niveau élémentaire;
- le département de techniques d'éducation en services de garde du collège ou cégep de votre localité.

Les responsables de garde en milieu familial peuvent obtenir de l'information additionnelle et pertinente en communiquant avec :

- un comptable, un courtier ou agent d'assurances, un avocat qui ont de l'expérience dans le domaine des services de garde en milieu familial et qui sont familiers avec la législation touchant ce domaine;
- le bureau local de Revenu Canada pour les questions touchant l'impôt sur le revenu;
- la municipalité pour l'obtention, si nécessaire, d'un permis d'affaires pour opérer dans votre communauté.

Notes

U.S. Department of Education
Office of Educational Research and Improvement (OERI)
National Library of Education (NLE)
Educational Resources Information Center (ERIC)

NOTICE

Reproduction Basis

[X] This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

[ ] This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").

EFF-089 (1/2003)

PS031160